



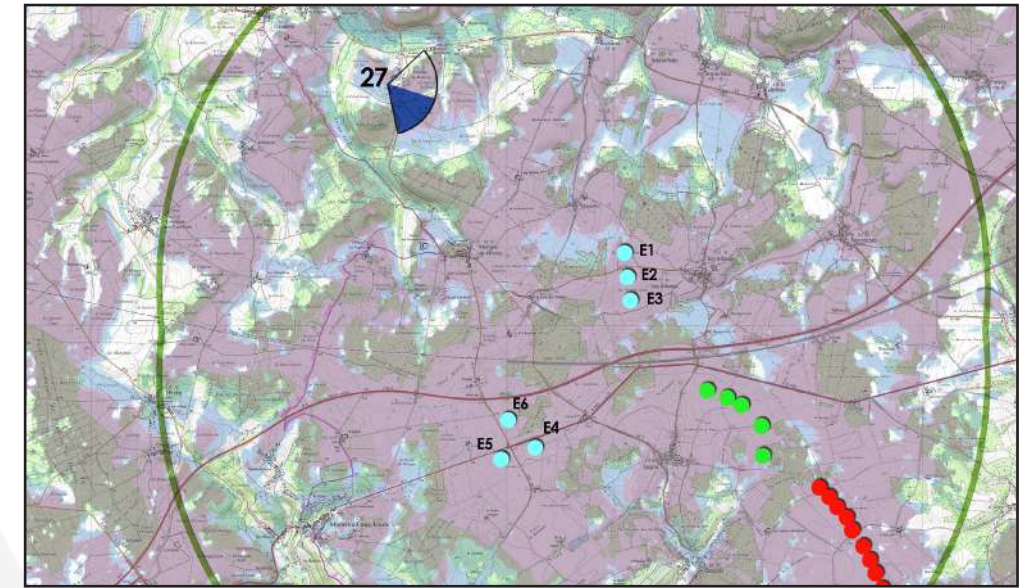
PM 27 - Ouest de Veully-la-Poterie

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le petit village de Veully-la-Poterie se situe au nord du projet dans un vallon lié au Clignon. L'église classée aux monuments historiques est nichée au coeur du bourg. Bien que la ZIV indique une absence de visibilité au centre du village, les abords peuvent connaître des vues partielles dont peuvent découler des covisibilités avec le monument.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Absence de perception d'autres parcs et projets éoliens.
L'église classée aux MH et les éoliennes projetées n'entrent pas dans un même champ visuel de 60°. Seule les pales de l'éolienne E3 seront visibles, les autres machines étant intégralement masquées par le relief et le couvert végétal. L'impact est faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Le village de Veully-la-Poterie est peu impacté par les éoliennes projetées car seule l'une d'entre elle est perceptible en bout de pale. Le niveau d'impact général est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 194°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.646 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 120°

église de Veully-la-Poterie



Ouest Château-Thierry

E3

ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



PM 28 - Nord de Licy-Clignon

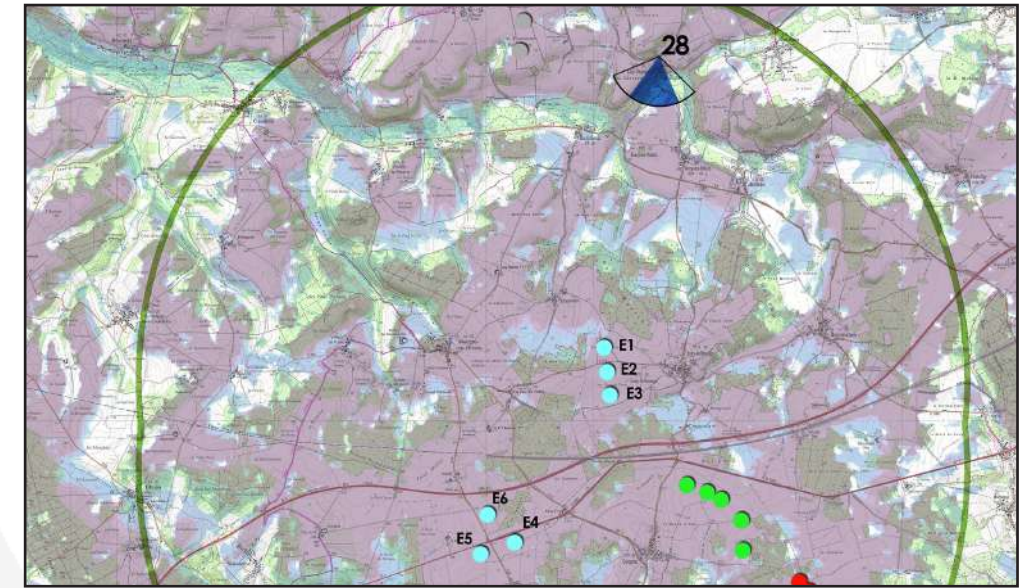
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le village de Licy-Clignon se love au coeur de la vallée du Clignon. Son urbanisme remonte sur le coteau nord et ouvre des perspectives vers le sud et le projet d'Ouest Château-Thierry.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes du parc du Vieux Moulin apparaissent via quelques bouts de pales. Les impacts de ce parc sont limités. Bien que les trois éoliennes les plus proches du projet soient visibles, l'interaction avec le parc connexe est relativement faible.

Absence d'éléments patrimoniaux depuis ce point de vue. L'église, non répertoriée est impactée par les éoliennes qui sont partiellement visibles derrière le relief et les boisements l'accompagnant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Le village est impacté par les trois éoliennes projetées les plus proches. Celles-ci apparaissent par delà le relief et le couvert végétal. L'éloignement relatif fait que leur prégnance est relativement faible vis à vis de la vallée. Le niveau d'impact général est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 112°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.685 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 112°



ÉTAT PROJETÉ 112°



ÉTAT PROJETÉ 112° COULEUR

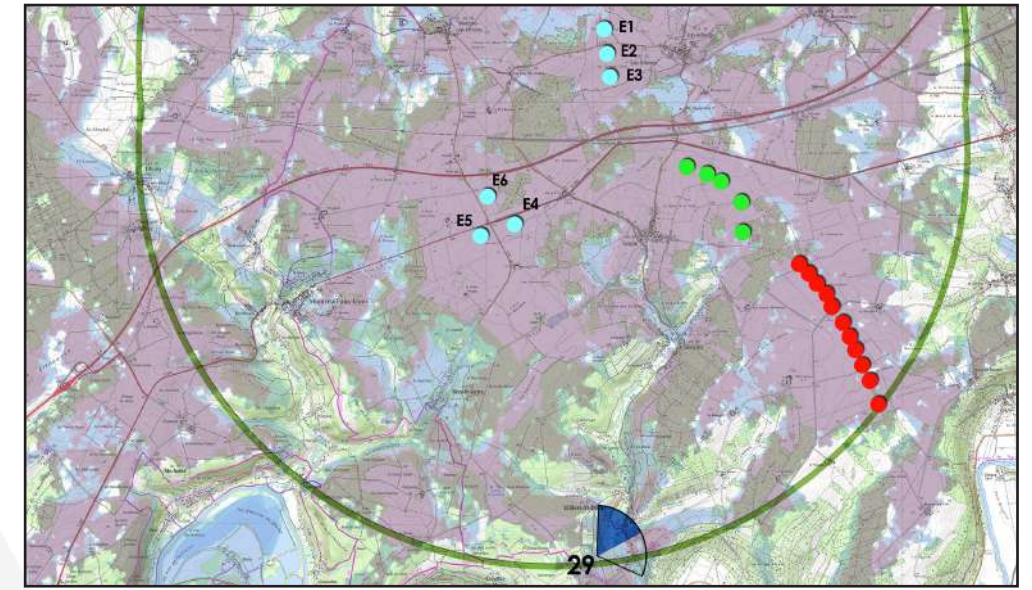


PM 29 - Entrée sud de Villiers-Saint-Denis

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Villiers-Saint-Denis est implanté sur les coteau de la vallée du ru de Domptin. Cette vallée s'orienté dans un axe nord sud et, de ce fait, vers une partie du projet (éoliennes E1, E2, E3). Le château et l'église, inscrits aux monuments historique, dominant légèrement le centre bourg. Le but du photomontage est de déterminer les impacts potentiels sur le village et les monuments.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Les éoliennes projetée ne sont pas visibles depuis ce point de vue. Le cumul d'impact est nul. La toiture du château et le clocher sont bien visibles depuis la RD842 mais le projet est masqué par le relief et les boisements. Les impacts sont nuls.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les trois éoliennes E1, E2 et E3 sont effectivement orientées dans le sens de la vallée mais elles disparaissent derrière le modelé topographique et les boisements qui accompagnent les points hauts. Les éoliennes 4, 5 et 6 sont intégralement masquées par le relief. L'impact général est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.274 KM (E4)



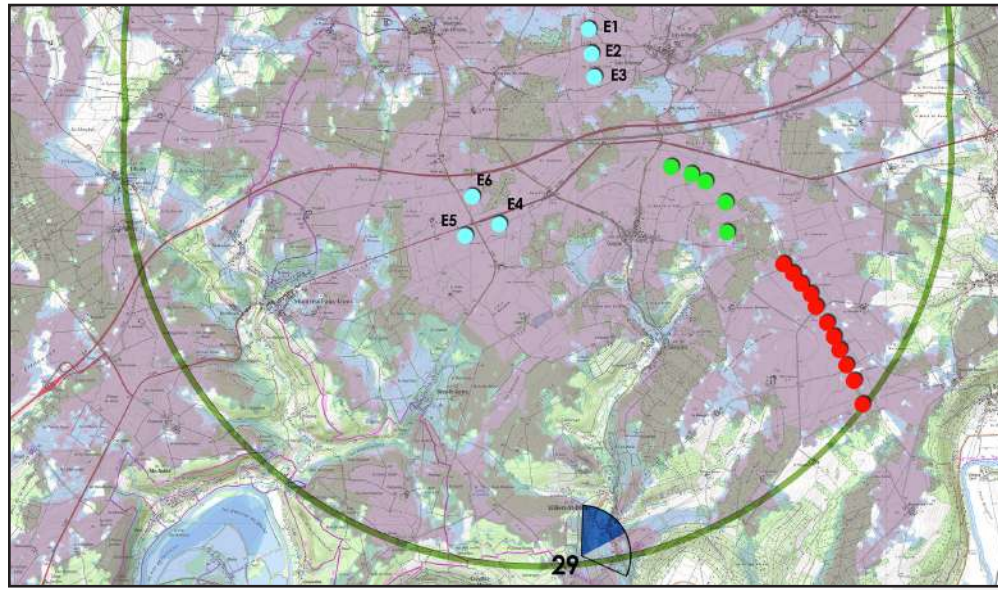
ÉTAT INITIAL 115°



ÉTAT PROJETÉ 115°



ÉTAT PROJETÉ 115° COULEUR



-  Zone de visibilité du projet suivant ZVI
-  Parc de l'Ourcq et du Clignon
-  Parc Monnes énergies
-  Projet Ouest Château-Thierry
-  Parc du Vieux Moulin
-  Parc de Montelu
-  Parc Moulin à Vent
-  Parc de l'Osière
-  Parc de la Fernoye
-  Parc de la Picoterie
-  Parc de Neuilly-Saint-Front
-  Projet en instruction des Grandes noues



-30°
-15°
0°
+15°
+30°

VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°

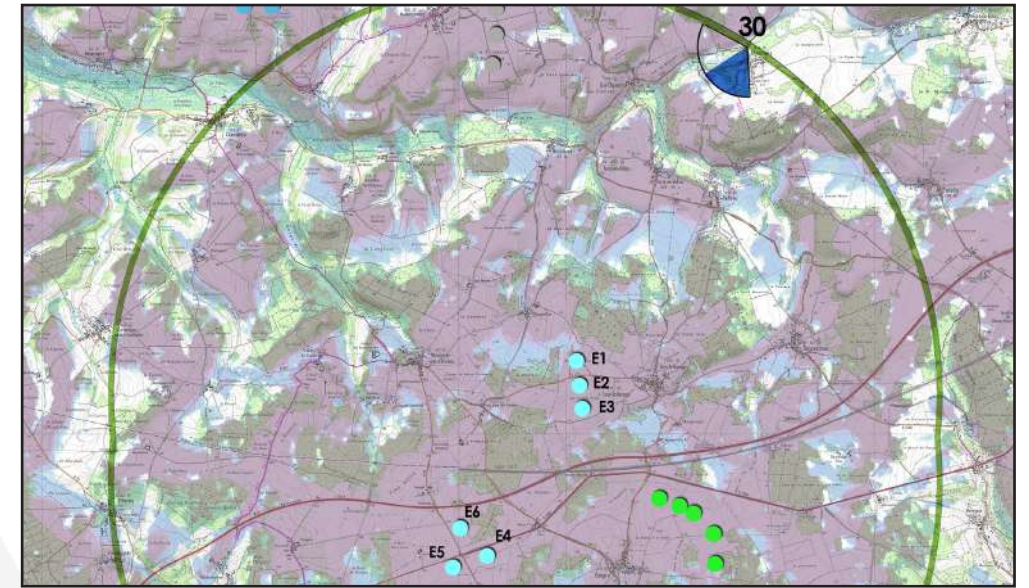


PM 30 - Entrée nord de Monthiers

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le village de Monthiers est pratiquement intégralement préservé des vues potentielles sur le projet si l'on s'en réfère à la ZIV. Un seul endroit propose une visibilité partielle sur la RD871, au nord de l'église classée aux monuments historiques. Le photomontage vérifie l'absence de visibilité.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Les éoliennes projetées ne sont pas visibles depuis ce point de vue. Le cumul d'impact est nul. L'église est préservée d'impacts.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par le relief de la vallée et les boisements qui accompagnent le ru et le village. Les impacts sont nuls.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.628 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

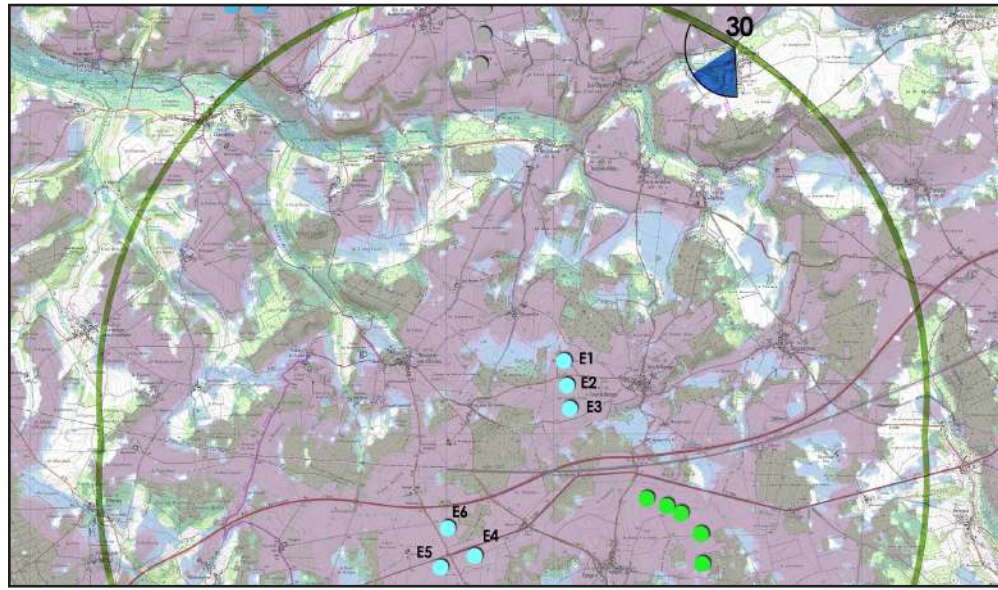
parc de la Picoterie

parc du Moulin à Vent

Ouest Château-Thierry



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



-  Zone de visibilité du projet suivant ZVI
-  Parc de l'Ourcq et du Clignon
-  Parc Monnes énergies
-  Projet Ouest Château-Thierry
-  Parc du Vieux Moulin
-  Parc de Montelu
-  Parc Moulin à Vent
-  Parc de l'Osière
-  Parc de la Fernoye
-  Parc de la Picoterie
-  Parc de Neuilly-Saint-Front
-  Projet en instruction des Grandes noues



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°



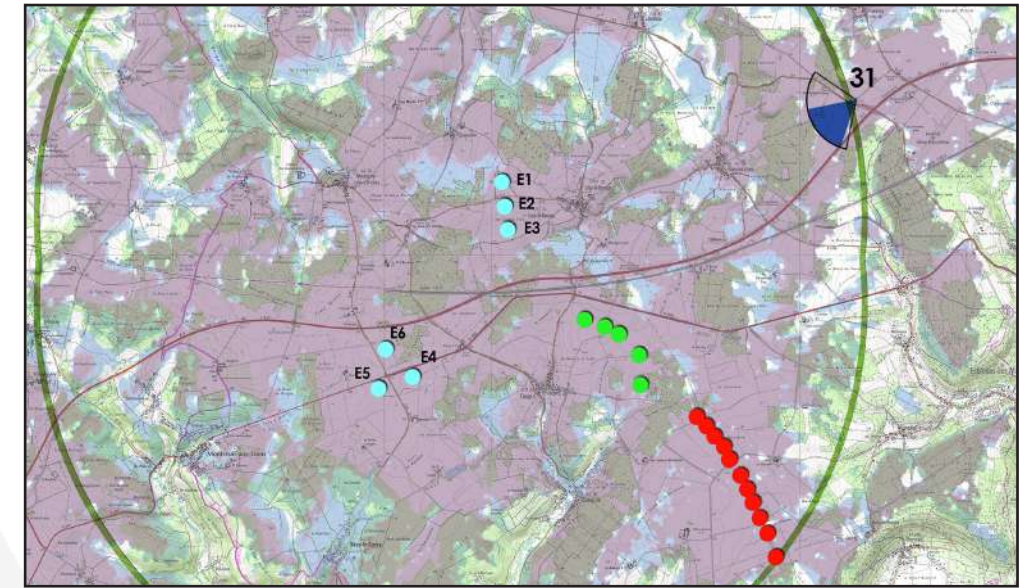
PM 31 - Intersection entre la RD9 et l'A4

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La route départementale et l'autoroute 4 sont deux des infrastructures principales du territoire proche du projet. L'autoroute est ici légèrement surélevée par rapport au terrain naturel et permet donc d'observer la densité du facteur éolien dans le paysage.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les parcs de la Picoterie, du Moulin à Vent et le projet d'Ouest Château-Thierry forment un bandeau éolien discontinu dans le paysage. Les éoliennes sont souvent masquées sur la moitié de leurs hauteurs mais restent visibles par delà les boisements. Depuis ce point de vue, les parcs et le projet couvrent un champ visuel de plus de 60°. Fort heureusement, les parcs au nord ne sont pas visibles car masqués par les boisements en second plan. La respiration paysagère entre ces deux pôles de densification semble cohérente mais le niveau d'impact cumulé est modéré. Absence d'éléments patrimoniaux depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les 6 éoliennes du projet se détachent nettement sur l'horizon depuis ce point de vue. Elles forment un pôle de densification étendu avec les parcs de la Picoterie et du Vieux Moulin. Bien que la densification semble importante, l'impact général reste faible à modéré en raison de la distance des points de vue aux parcs et projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 114.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.720 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 114.5°



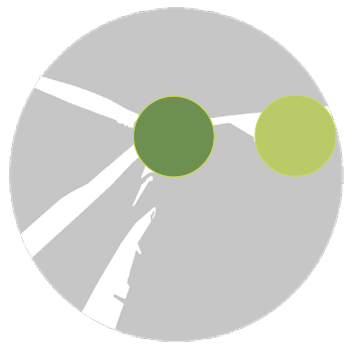
CADRAGE 60°



ÉTAT PROJETÉ 114.5°



ÉTAT PROJETÉ 114.5° COULEUR

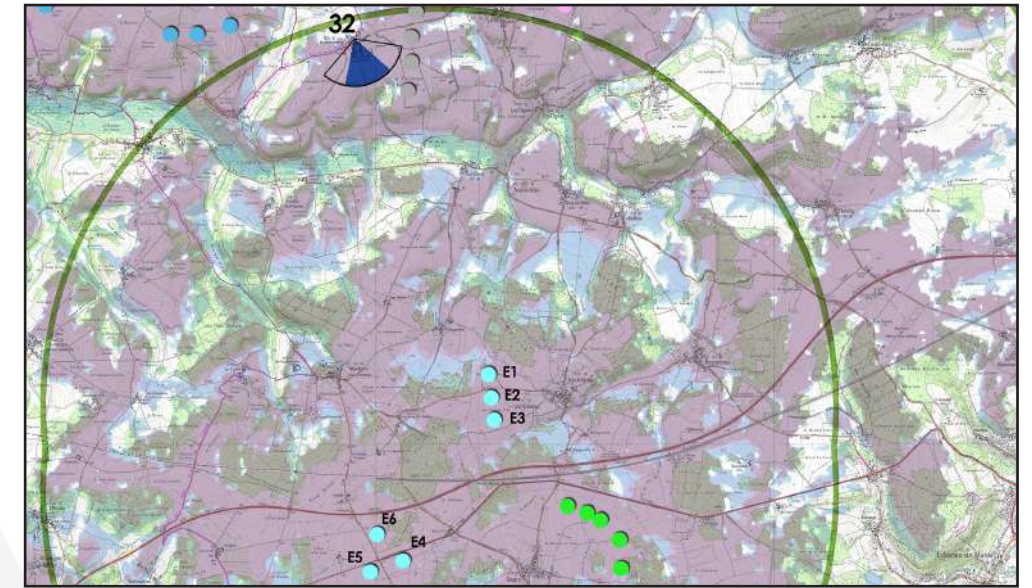


PM 32 - Centre de Hautevesnes

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le village de Hautevesnes, sur les hauteurs de la vallée du Clignon, possède un monument historique classé, les ruines de son église. Le chemin de grande randonnée du pays des quatre vallées passe également par cette place verte au centre du village.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
L'ensemble des éoliennes construites ou projetées sont masquées par l'urbanisme. Le cumul d'impact est nul. L'emplacement des ruines de l'église est également exempt de vue sur des machines. L'impact sur le patrimoine est nul.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Bien que la place verte soit dans une orientation nord sud - donc en direction du projet d'Ouest Château-Thierry - l'urbanisme périphérique permet de masquer toutes les éoliennes, y compris les plus proches comme celles du parc du Vieux Moulin. L'impact global est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 129°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.903 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

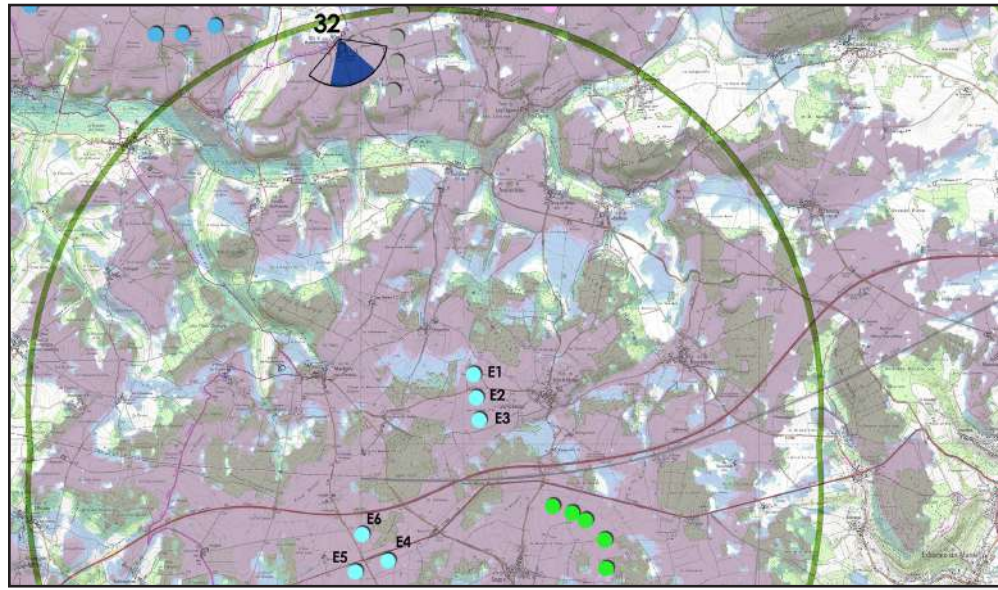
parc du Vieux Moulin

parcs de la Picoterie
et du Moulin à Vent

Ouest Château-Thierry



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



-  Zone de visibilité du projet suivant ZVI
-  Parc de l'Ourcq et du Clignon
-  Parc Monnes énergies
-  Projet Ouest Château-Thierry
-  Parc du Vieux Moulin
-  Parc de Montelu
-  Parc Moulin à Vent
-  Parc de l'Osière
-  Parc de la Ferroye
-  Parc de la Picoterie
-  Parc de Neuilly-Saint-Front
-  Projet en instruction des Grandes noues



-30°
-15°
0°
+15°
+30°

VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°



PM 33 - Hauteurs d'Etrepilly

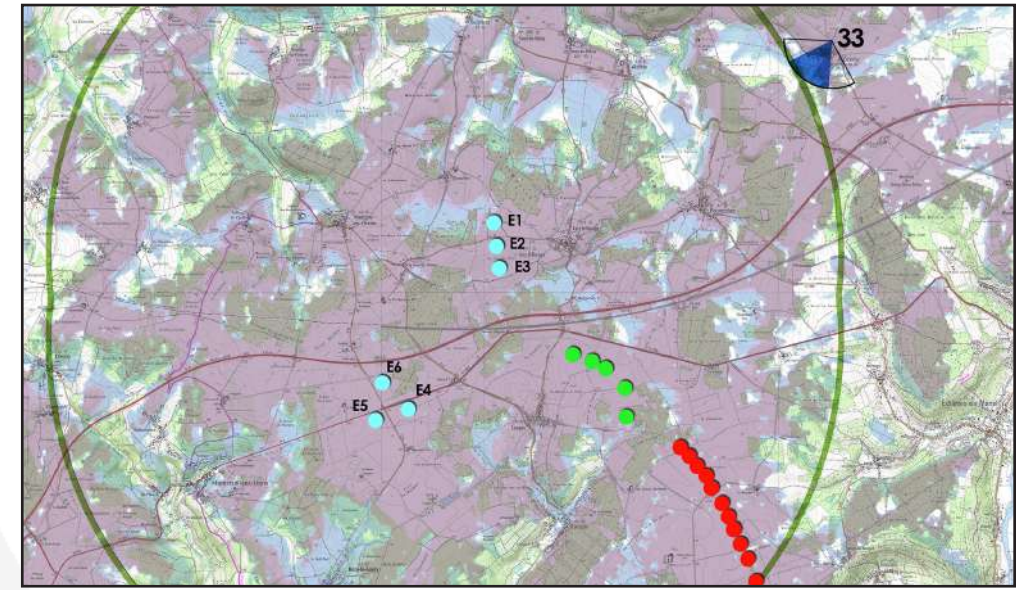
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Etrepilly est un bourg lové au coeur d'un vallon sec préfigurant les collines caractéristiques des paysages du nord est. L'ambition du photomontage est de confirmer des vues potentielles sur depuis ces collines et de comprendre l'interaction du projet avec les parcs les plus proches.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry et le parc du Moulin à Vent sont les seuls visibles depuis ce point de photomontage. Le parc de la Picoterie est intégralement masqué par le relief tout comme les parcs au nord. Les deux entités visibles semblent former une ligne discontinue. La différence de gabarit n'est pas évidente grâce à la distance entre les machines et l'observateur. Le cumul d'impact est faible à modéré.

Absence d'éléments patrimoniaux depuis ce point de vue. L'église, non répertoriée est impactée par les éoliennes qui sont visibles derrière le relief et les boisements l'accompagnant. Elles n'entrent cependant pas dans un même champ visuel de 60° et, combiné à la distance qui diminue leur prégnance, les impacts peuvent être considérés comme faibles.

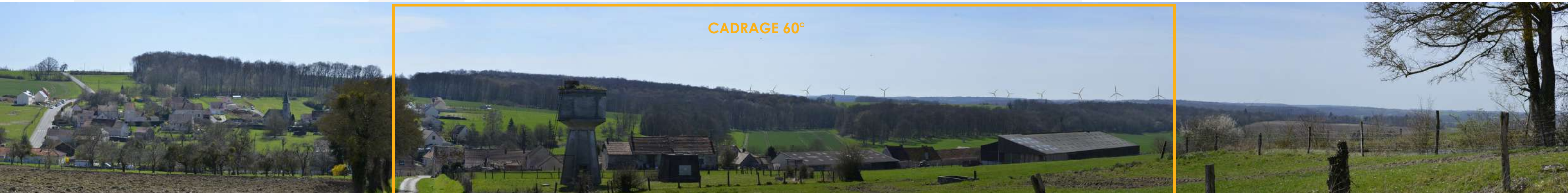
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Les impacts générés sont faibles grâce à l'éloignement des machines. Bien qu'elles apparaissent dans le paysage, elles ne créent pas d'effet de surplomb du vallon.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.319 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

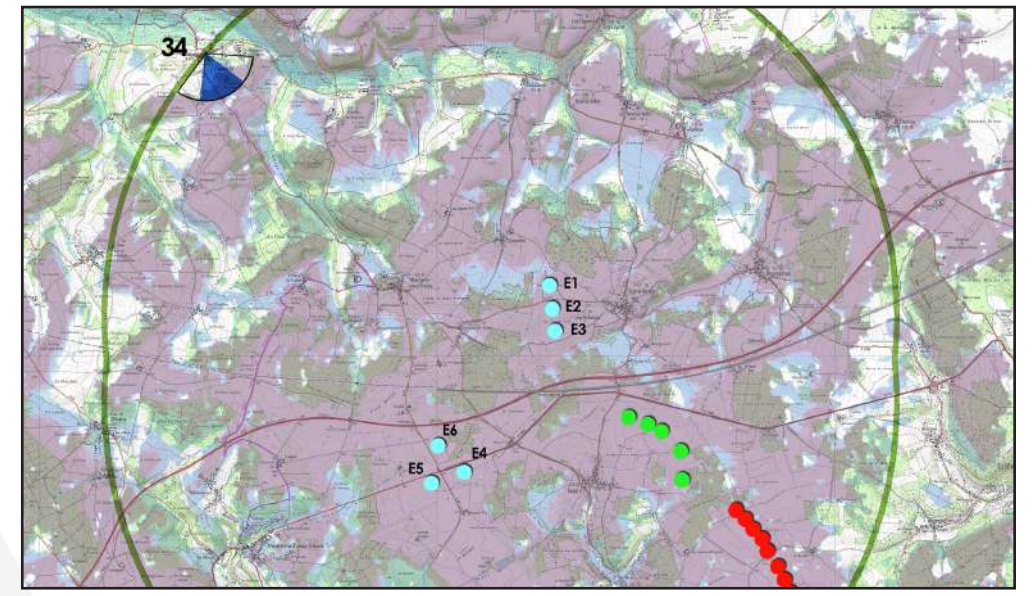


PM 34 - Centre de Gandelu

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Confirmer l'absence de vue depuis les abords de l'église classée de Gandelu.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Absence de vue des éoliennes. Cumul d'impact nul.
L'église, perchée au dessus du centre ville est appuyée contre un massif boisée. Les vues sur le projet depuis le parvis ne sont pas envisageables. Depuis le centre bourg, les éoliennes ne sont pas visibles. L'impact sur le patrimoine est nul.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes projetées sont intégralement masquées par le relief et l'urbanisme. L'impact général est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 54.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.880 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 120°

Ouest Château-Thierry

église de Gandelu



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



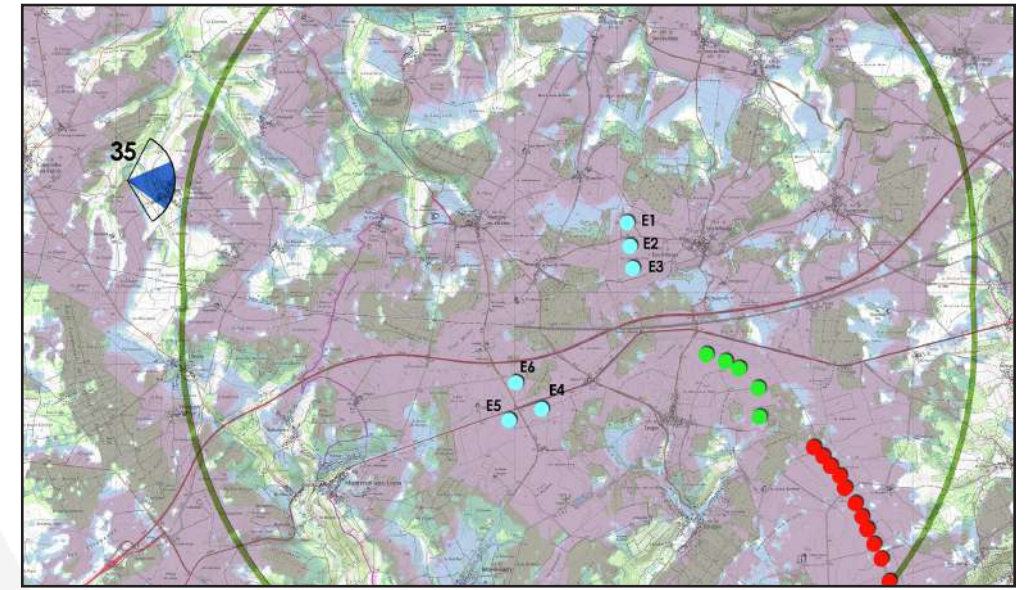
PM 35 - Hauteurs de Germigny-sous-Coulombs

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Sur l'ouest du territoire, on assiste à la création d'une barrière visuelle insufflée par la vallée de l'Ourcq et ses affluents si l'on se réfère à la ZIV. Mais l'ondulation progressive vers les plateaux à l'est crée des points hauts dégagant des vues sur le paysage environnant. Ce point de vue fait partie de ces panoramas potentiels.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet n'est pas visible. Le cumul d'impacts est nul.
Absence d'éléments patrimoniaux depuis ce point de vue. L'église, non répertoriée n'est pas impactée par le projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Bien que le projet ne soit pas visible, on remarque la présence d'une partie des éoliennes du parc de l'Ourcq et du Clignon. Celles-ci sont à des distances relativement similaires du point de vue que les éoliennes projetées. Il n'est donc pas interdit de penser que les machines d'Ouest Château-Thierry pourront être perçues de la même façon (prégnance limitée) depuis d'autres points de vues similaires. L'impact général depuis ce point de vue est toutefois nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 172°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.216 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



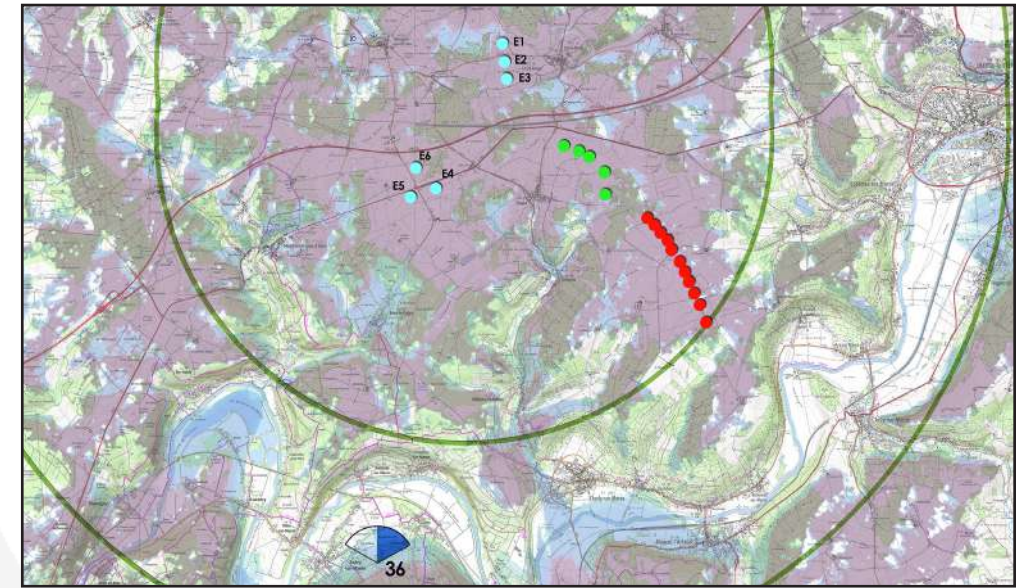
PM 36 - Est de Saâcy-sur-Marne

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le point de vue se situe sur le coteau sud de la vallée de la Marne avec une vue directe sur l'église de Crouttes-sur-Marne, inscrite aux monuments historiques.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Seule l'éolienne E5 est visible en bout de pale. Le cumul d'impacts avec les parcs du Moulin à Vent et de la Picoterie, plus perceptibles, est faible. L'église inscrite est clairement identifiable sur le coteau nord de la vallée. L'éoliennes projetée visible (E5) entre dans un champ visuel commun de 60° avec le monument mais l'impact en lui même reste faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Sur les 6 machines projetées, seule l'éolienne E5 est partiellement visible. Elles émergent du relief contrairement aux cinq autres, masquées par la topographie et les boisements affirmant la ligne d'horizon. L'impact général est faible vu la prégnance très limitée de la machine.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.758 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 120°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



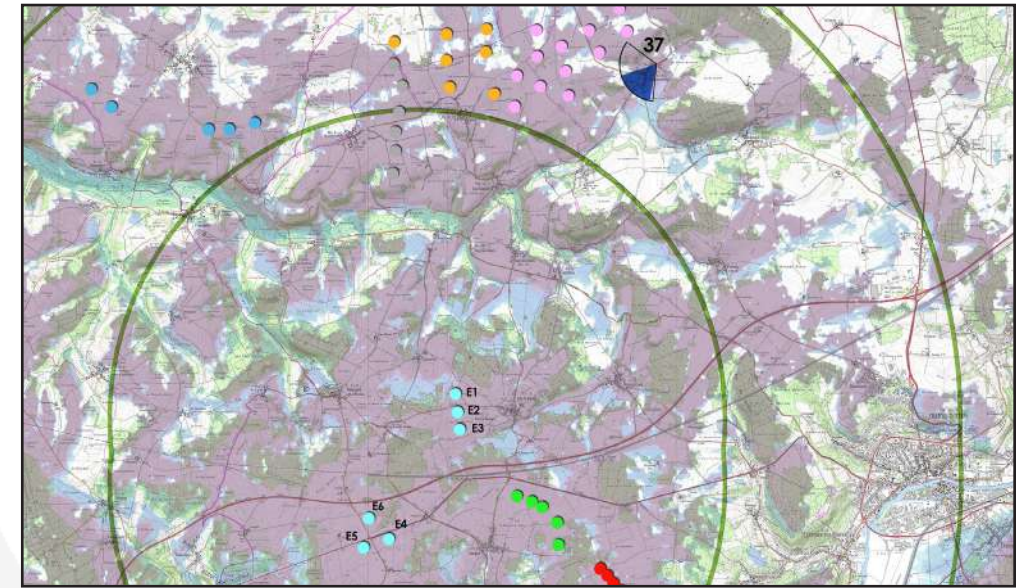
PM 37 - Centre de Bonnesvalyn

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bonnesvalyn est un village situé sur les hauteurs du plateau. Il est voisin de certains parcs existants (Osières, Vieux Moulin) et du projet des Grandes noues. La densité éolienne aux abords de l'église classée semble déjà importante. Le but du photomontage est de déterminer si le projet Ouest Château-Thierry crée un impact supplémentaire.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les parcs existants et le projet des Grandes Noues sont clairement identifiables depuis ce point de vue tandis que le projet d'Ouest Château-Thierry n'apparaît que par l'intermédiaire des pales de l'éolienne E1. Bien que la densité éolienne soit perceptible, le projet n'augure que des impacts supplémentaires très faibles. L'église classée connaît des covisibilités avec les parcs existants et le projet des Grandes Noues. Les bouts de pales de l'éolienne E1 n'entrent pas dans un champ visuel de 60° avec le monument historique. L'impact du projet sur l'élément patrimonial est faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Cinq machines disparaissent derrière l'ondulation topographique couronnée de boisements. Seule l'éolienne E1 est perceptible via ses pales. L'impact peut être considéré comme faible depuis ce point de vue.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 193°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.176 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°

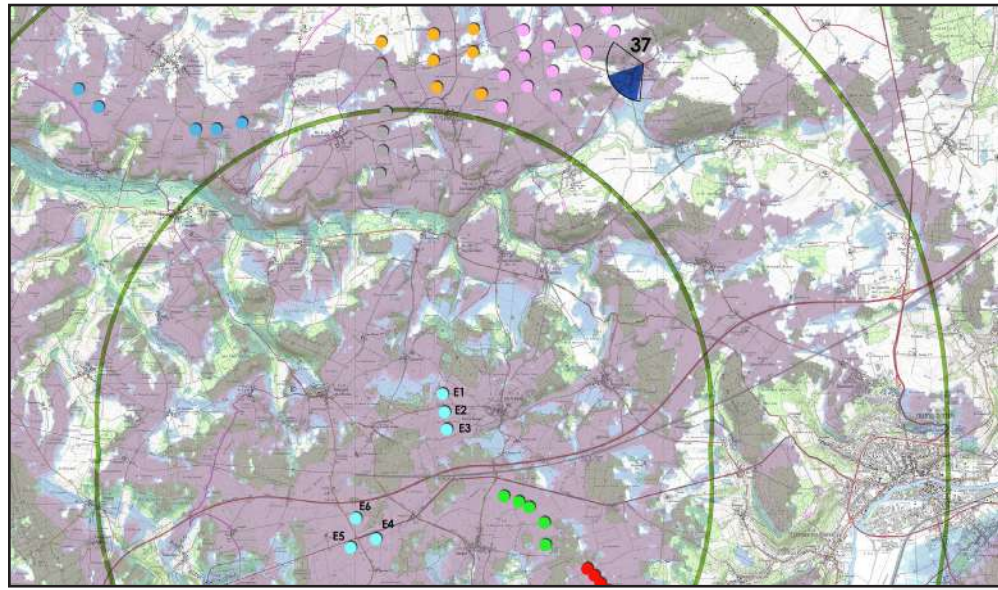


CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



- 

Zone de visibilité du projet suivant ZVI
- 

Parc de l'Ourcq et du Clignon
- 

Parc Monnes énergies
- 

Projet Ouest Château-Thierry
- 

Parc du Vieux Moulin
- 

Parc de Montelu
- 

Parc Moulin à Vent
- 

Parc de l'Osière
- 

Parc de la Fernoye
- 

Parc de la Picoterie
- 

Parc de Neuilly-Saint-Front
- 

Projet en instruction des Grandes noues



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°



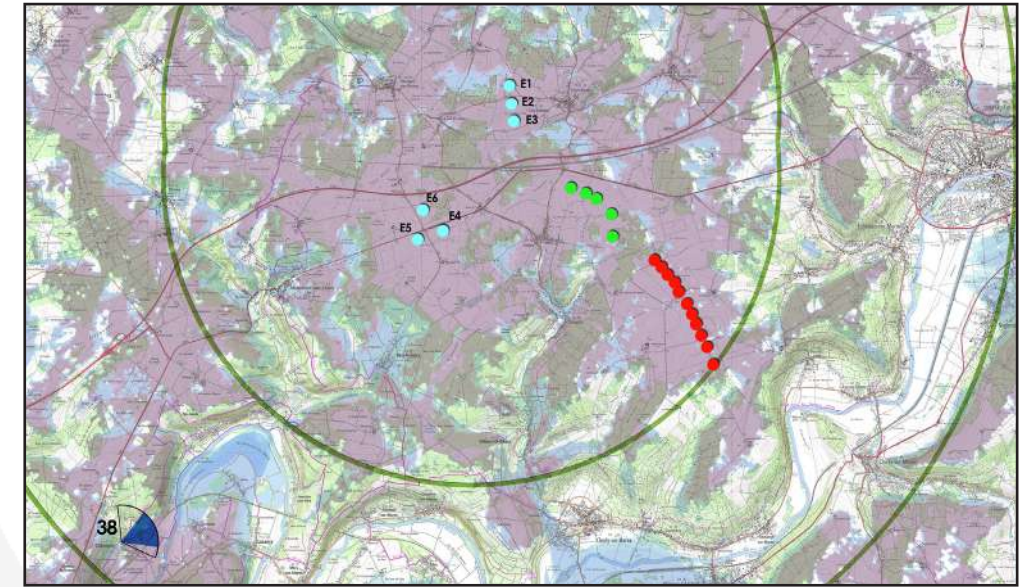
PM 38 - Centre de Chamigny

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Chamigny est un petit village adossé au coteau nord de la vallée de la Marne. De ses méandres, celui dans lequel se trouve le bourg est probablement le plus directement orienté vers le projet d'Ouest Château-Thierry. L'église, classée aux monuments historiques, se détache du village et une petite place aux abords du parvis permet d'observer une partie des plateaux au nord est.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les éoliennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue (le seul en contre-haut de la place) car cachées par l'église. L'impact cumulé est nul. Les impacts sur le monument historique sont nuls.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les perspectives donnant sur l'église et son parvis sont peu nombreuses au sein du village. Les éoliennes ne sont pas visibles depuis ce point de vue. En extrapolant, on peut remarquer que les machines projetées se situent en dessous de la ligne d'horizon constituée du vallonement et des boisements. Les risques de vues sur le projet sont de ce fait très limitées tout comme la prégnance potentielle des machines. L'impact général est de ce fait faible à nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.005 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

Ouest Château-Thierry



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

PM I1 - Centre de Chamigny

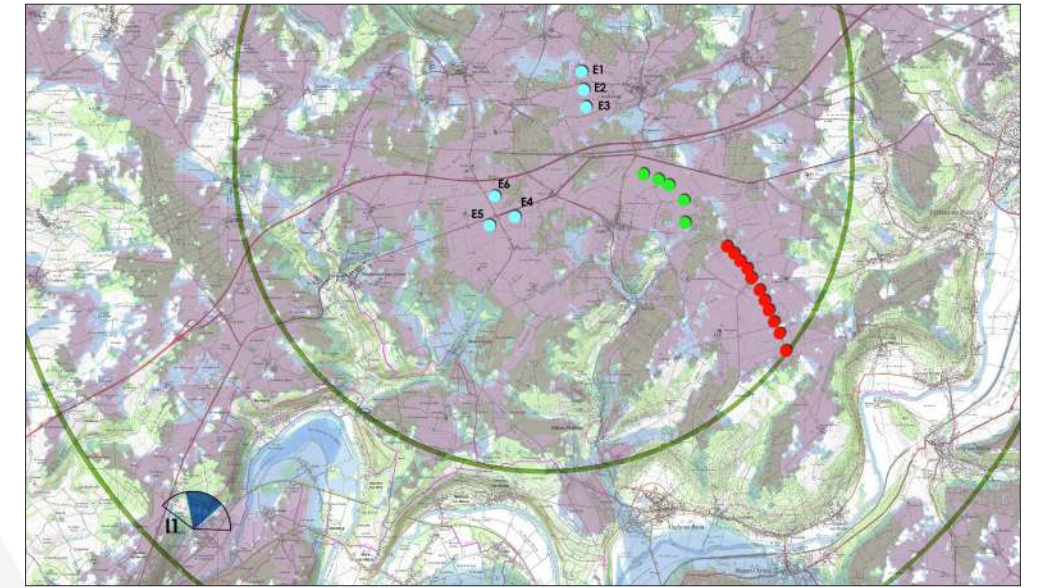
Le point de vue du PM 38 a été sélectionné de manière à obtenir un photomontage reprenant les deux côtés de l'église. Malheureusement, les éoliennes sont entièrement occultées par le bâtiment. Deux photomontages complémentaires ont été faits suite à la demande de complément. Le premier, I1, est positionné au sud de la place et du PM 38 et englobe l'église et la placette. Le second, I2 est positionné contre l'église, près du monument JP Mesle. L'église n'est pas visible dans son ensemble sur le photomontage mais l'angle de vue est direct vers le projet Ouest Château-Thierry.

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis le centre de Chamigny à l'extrémité sud est de la place.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation. Le niveau d'impact est nul.



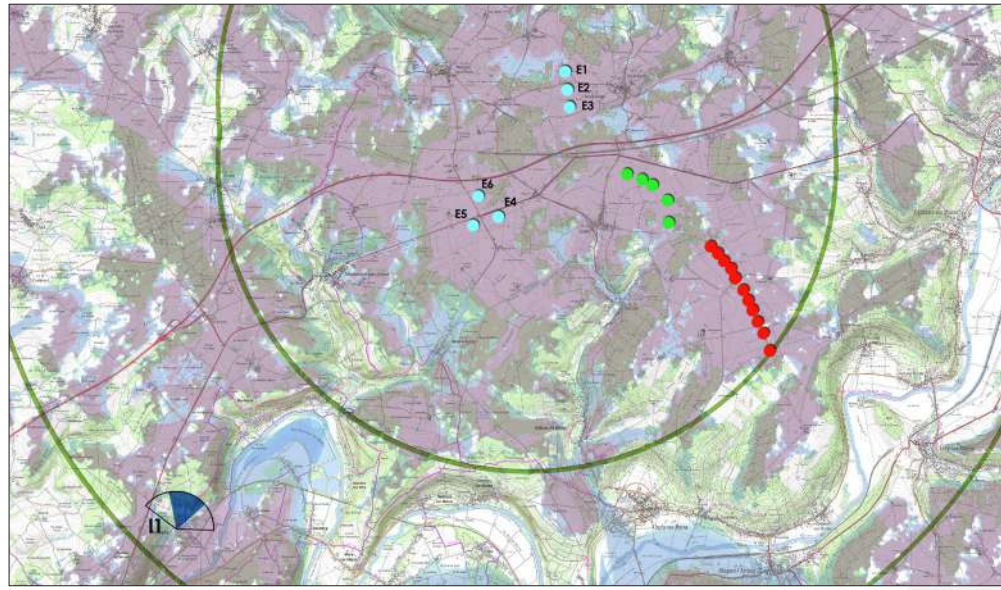
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.003 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 145°



ÉTAT PROJETÉ 145° COULEUR



-  Zone de visibilité du projet suivant ZVI
-  Parc de l'Ourcq et du Clignon
-  Parc Monnes énergies
-  Projet Ouest Château-Thierry
-  Parc du Vieux Moulin
-  Parc de Montelu
-  Parc Moulin à Vent
-  Parc de l'Osière
-  Parc de la Fernoye
-  Parc de la Picoterie
-  Parc de Neuilly-Saint-Front
-  Projet en instruction des Grandes noues



VUE RÉGLEMENTAIRE COULEUR À 60° - les éoliennes ne sont pas visibles dans la réalité en raison du relief, des masques urbains et de la végétation. Celles-ci ont été représentées en couleur pour permettre leur identification et le degré d'impact potentiel en cas de suppression des masques visuels.



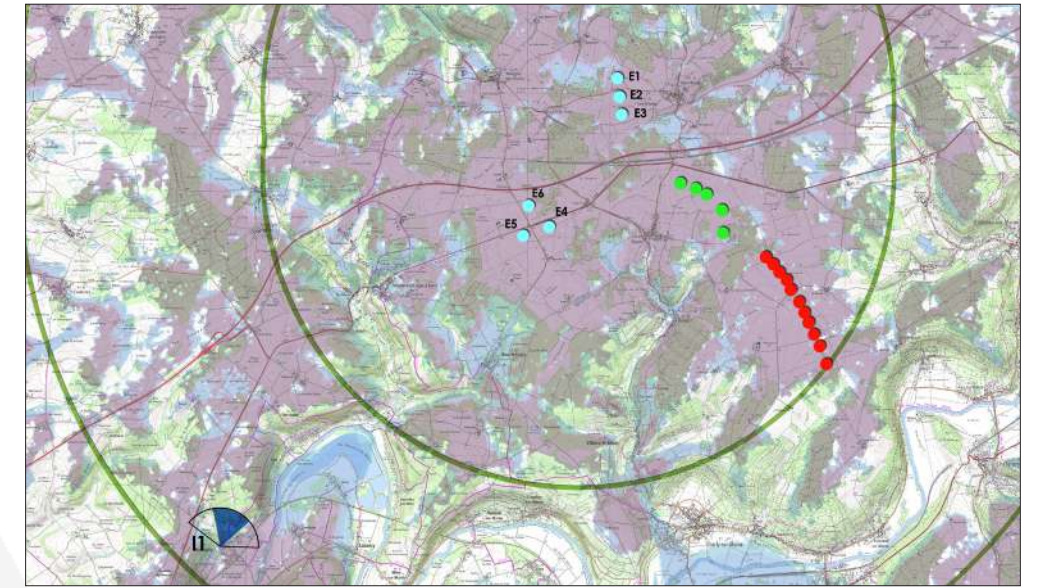
PM I2 - Centre de Chamigny

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis le centre de Chamigny devant le monument de JP Mesle, accolé à l'église.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

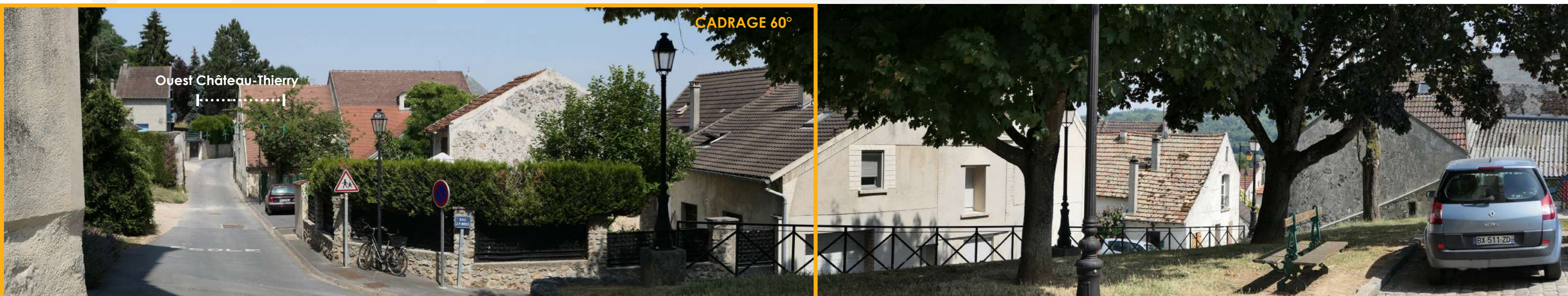
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par l'urbanisme, la topographie et la végétation. Le niveau d'impact est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.970 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 115°



ÉTAT PROJETÉ 115° COULEUR

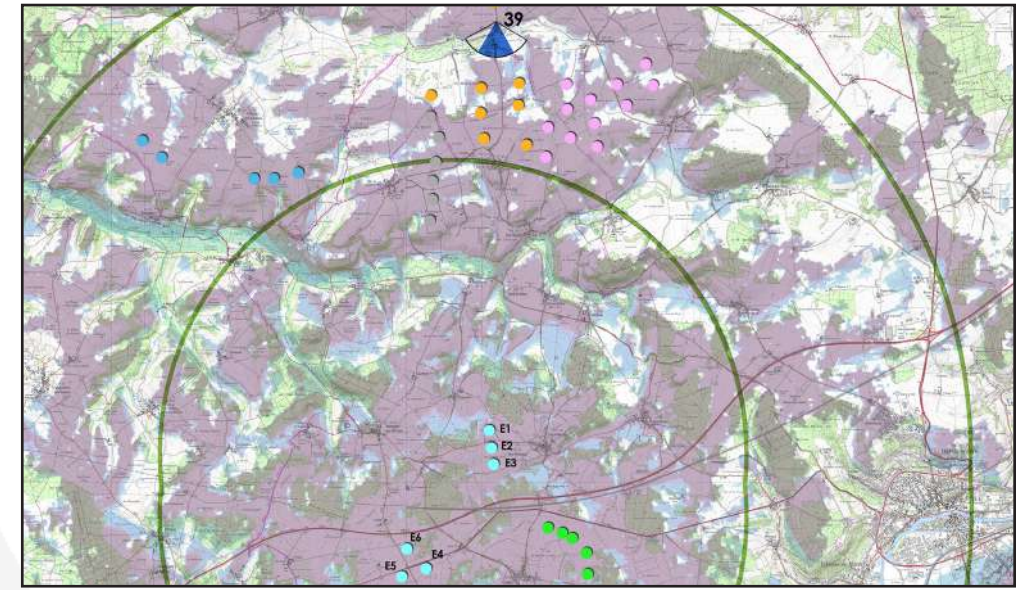


PM 39 - Hameau de Remontvoisin

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Remontvoisin se trouve au nord de Priez, de l'autre côté du vallon du ru d'Allan avec une vue directe sur l'église classée de Priez. Une covisibilité forte existe avec les éoliennes du parc de l'Osière. Le photomontage a pour objectif de déterminer si les impacts sont augmentés ou non.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Les éoliennes d'Ouest Château-Thierry sont masquées par le relief jusqu'aux rotors. Elles apparaissent en second plan du parc de l'Osière, leur prégnance étant limitée. Le cumul d'impact est faible vu la situation pré existante, les parcs existant formant un front discontinu sur un angle de vue de plus de 60°. Une covisibilité existe entre les éoliennes projetées et l'église classée. Celle-ci reste limitée et représente un impact faible comparativement à l'état actuel ou les éoliennes de l'Osière sont en surplomb du monument.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les machines sont toutes visibles à partir du rotor. La distance permet de les rendre assez insignifiantes vis à vis du contexte éolien actuel et en devenir si le projet des Grandes Noues est accepté. L'impact général du projet est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 112°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.119 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 112°



ÉTAT PROJETÉ 112°

CADRAGE 60°

église de Priez



ÉTAT PROJETÉ 112° COULEUR



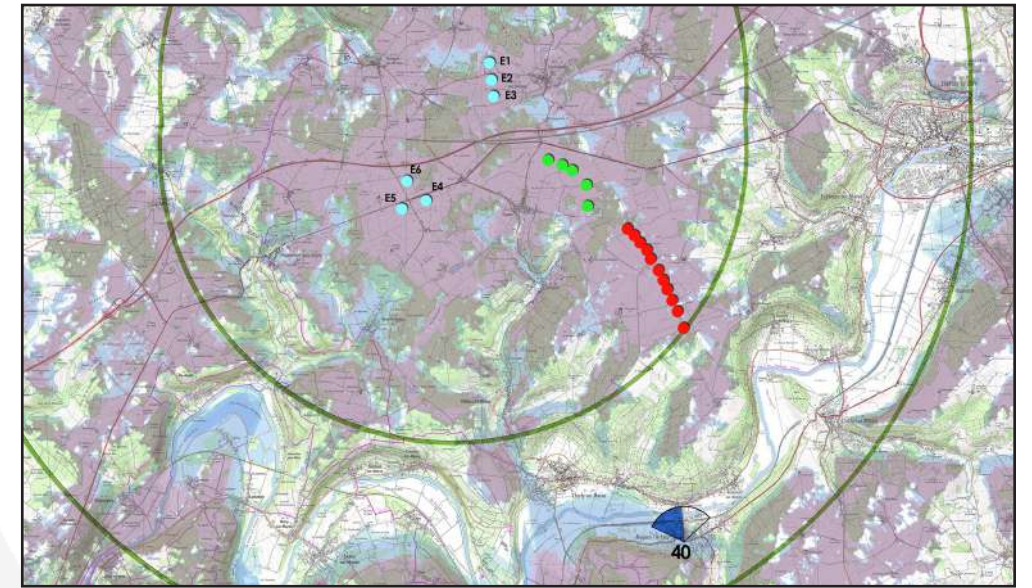
PM 40 - Centre de Nogent-l'Artaud

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Nogent-l'Artaud cumule plusieurs éléments patrimoniaux dont l'église classée aux monuments historiques, les ruines de l'abbaye (site classé), l'aqueduc de la Dhuis (site inscrit) et les bords de la Marne et son vieux moulin (site inscrit). Seule l'église est facilement perceptible depuis les hauteurs du village.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Absence de cumul d'impact, aucune éolienne n'étant visible depuis ce point de vue. Les éoliennes du projet d'Ouest Château-Thierry n'étant pas perceptibles, il n'y a aucun impact sur le patrimoine.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Le vallonnement issu de la Marne masque intégralement les machines du projet. Le niveau d'impact est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.476 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 112°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 112°

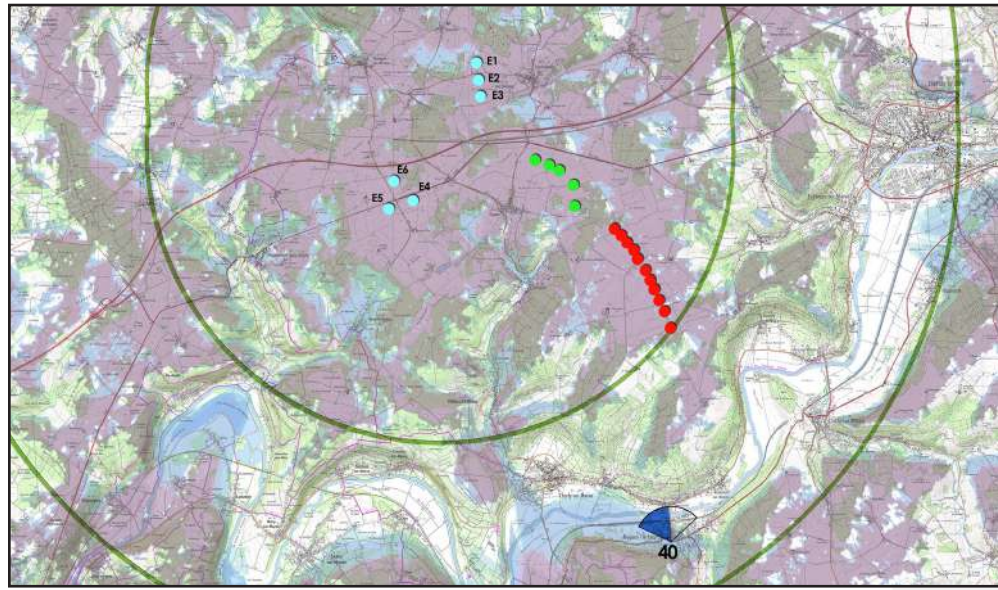


Ouest Château-Thierry

ÉTAT PROJETÉ 112° COULEUR



église de Nogent-l'Artaud



Zone de visibilité du projet suivant ZVI



Projet Ouest Château-Thierry



Parc Moulin à Vent



Parc de la Picoterie



Parc de l'Ourcq et du Clignon



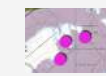
Parc du Vieux Moulin



Parc de l'Osière



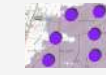
Parc de Neuilly-Saint-Front



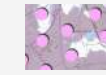
Parc Monnes énergies



Parc de Montelu



Parc de la Fernoye



Projet en instruction des Grandes noues



-30° -15° 0° +15° +30°

VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 60°

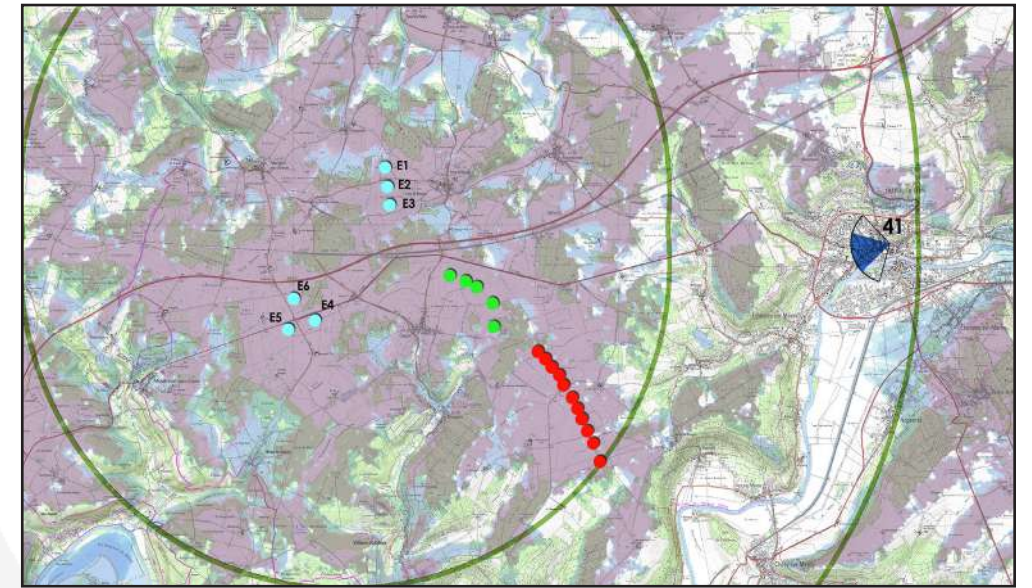


PM 41 - Fortifications de Château-Thierry

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Les remparts de Château-Thierry représentent le point le plus haut de la ville offrant une grande perspective sur la vallée de la Marne. Les éoliennes du parc de la Picoterie sont visibles depuis ce point de vue et forment une covisibilité avec le clocher de l'église Saint Crépin et le mémorial américain en second plan.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Absence de cumul d'impact, aucune éolienne du projet n'étant visible depuis ce point de vue. Les éoliennes du projet d'Ouest Château-Thierry n'étant pas perceptibles, il n'y a aucun impact supplémentaire sur le patrimoine.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes projetées d'Ouest Château-Thierry sont intégralement masquées par le relief et les boisements les accompagnant. L'impact général est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 135°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.063 KM (E3)

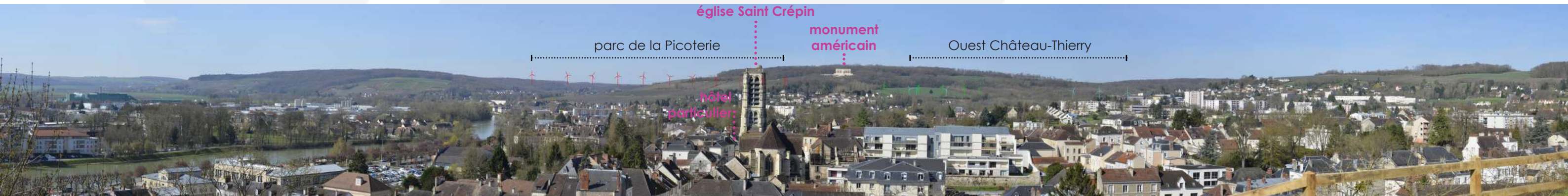


ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

CADRAGE 60°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

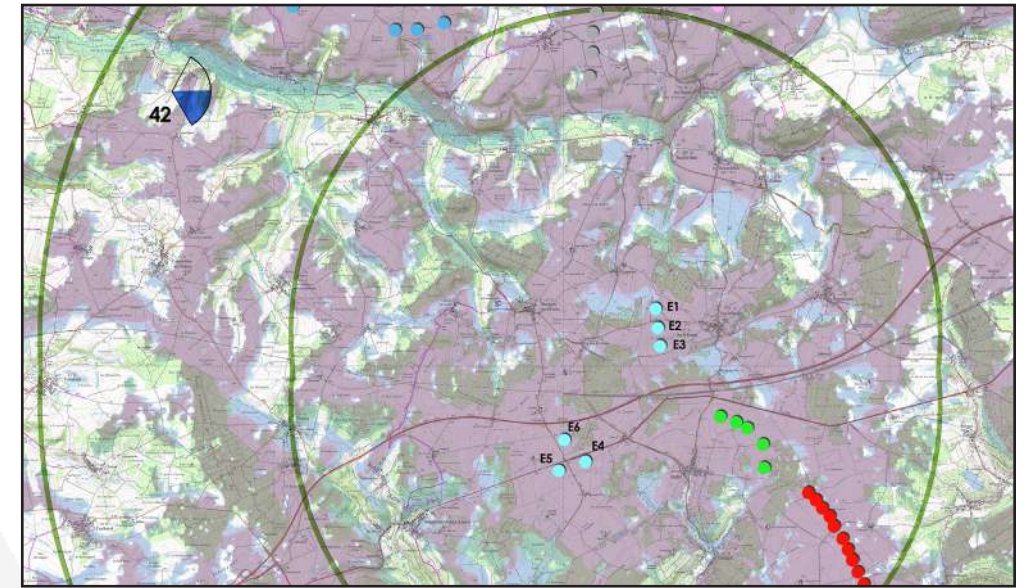


PM 42 - Ouest de Vaux-sous-Coulombs

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'absence de covisibilité avec l'église de Vaux-sous-Coulombs, classée aux monuments historiques. Celle-ci connaît déjà ce type de phénomène avec l'une des éoliennes du parc de l'Ourcq et du Clignon.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Absence de cumul d'impact, aucune éolienne du projet n'étant visible depuis ce point de vue.
Absence d'impact sur le patrimoine, aucune éolienne du projet n'étant visible depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Le vallonnement perpendiculaire au Clignon permet de masquer intégralement les machines du projet d'Ouest Château-Thierry.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 163°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.637 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

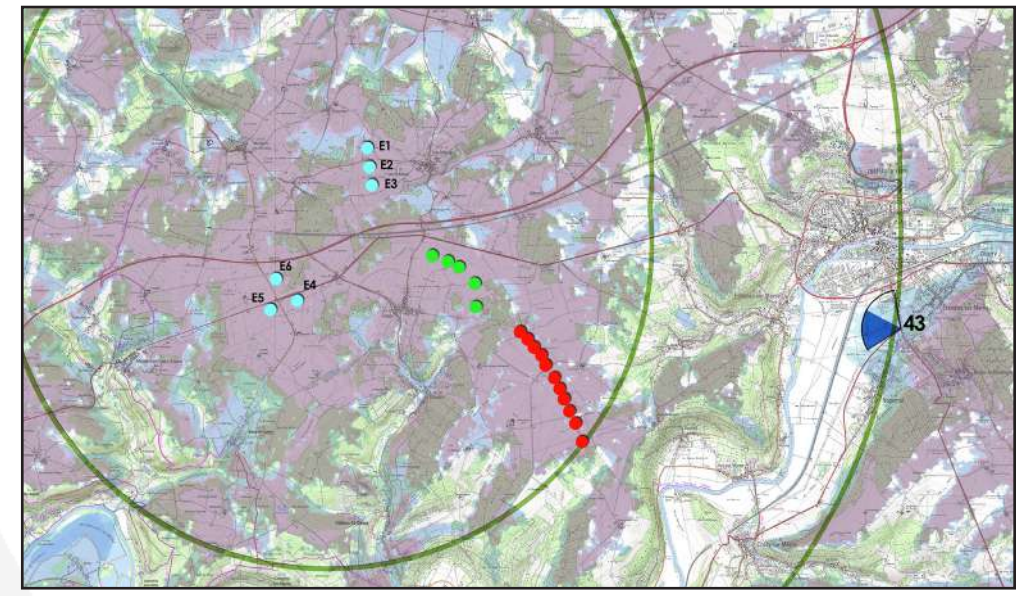


PM 43 - Intersection des RD1 et RD15

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : L'intersection entre les deux départementales est située en bordure sud de la vallée de la Marne sur une grande étendue plane cultivée. Depuis ce point de vue, une perspective large permet de distinguer les coteaux viticoles, le mémorial américain trônant sur les hauteurs de Château-Thierry et le patrimoine de la ville comme l'église de Saint Crépin et les remparts. Les éoliennes de la Picoterie sont partiellement visibles et entrent dans un champ visuel commun de 60° avec le patrimoine précité.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
 Absence de cumul d'impact, aucune éolienne du projet n'étant visible depuis ce point de vue.
 Absence d'impact sur le patrimoine, aucune éolienne du projet n'étant visible depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: L'absence de perception du projet est principalement dû à la rupture topographique entre la vallée et les plateaux au nord. Le niveau d'impact depuis ce point de vue est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
 DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.023 KM (E3)



ÉTAT INITIAL 110°



ÉTAT PROJETÉ 110°



ÉTAT PROJETÉ 110° COULEUR

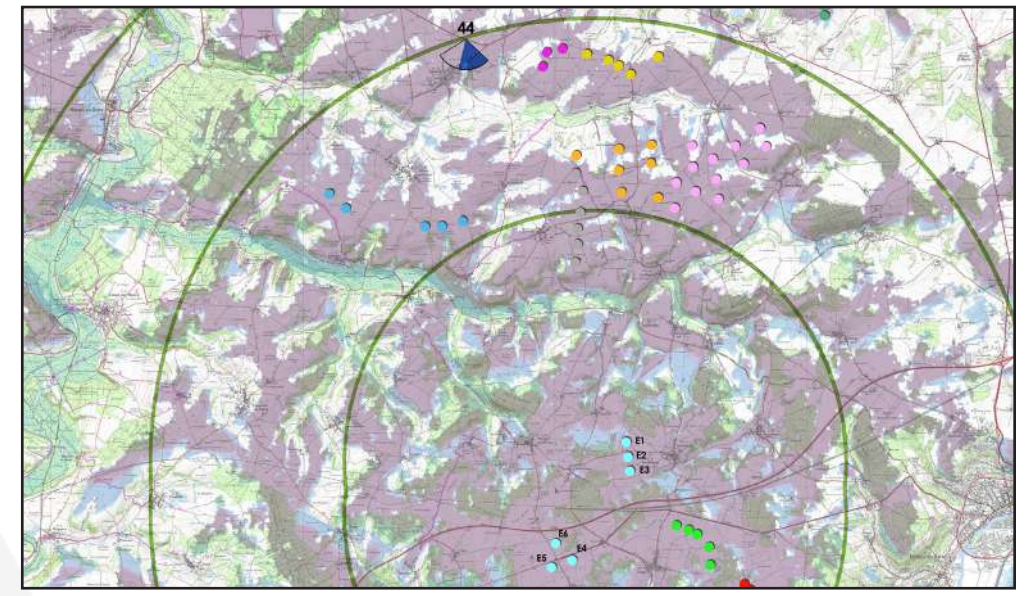


PM 44 - Nord de Dammard

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Ce point de vue depuis la RD4 au nord de Dammard offre un large panorama sur les plateaux du nord. La quasi totalité des parcs existants sont visibles depuis ce site et forment un front discontinu d'éolien sur plusieurs plans.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
 Les éoliennes E1, E2 et E3 continuent visuellement le parc du Moulin à Vent tandis que les trois autres machines, en second plan, ponctuent le paysage entre le parc de L'Ourcq et du Clignon et le parc du Moulin à Vent. Le cumul d'impact est modéré, les éoliennes E4, E5 et E6, fractionnant les respirations paysagères existantes depuis le nord du territoire.
 Absence d'impact sur le patrimoine depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes projetées apparaissent en second plan et viennent compléter le champ visuel éolien pré existant. Ce photomontage confirme l'étude d'encerclement sur la question du fractionnement des respirations paysagères des villages au nord du projet (même s'il ne s'agit pas des respirations principales - conf. p. 122 -123). L'impact général est faible à modéré grâce à la distance importante du projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 102°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.297 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 102°



ÉTAT PROJETÉ 102°



ÉTAT PROJETÉ 102° COULEUR



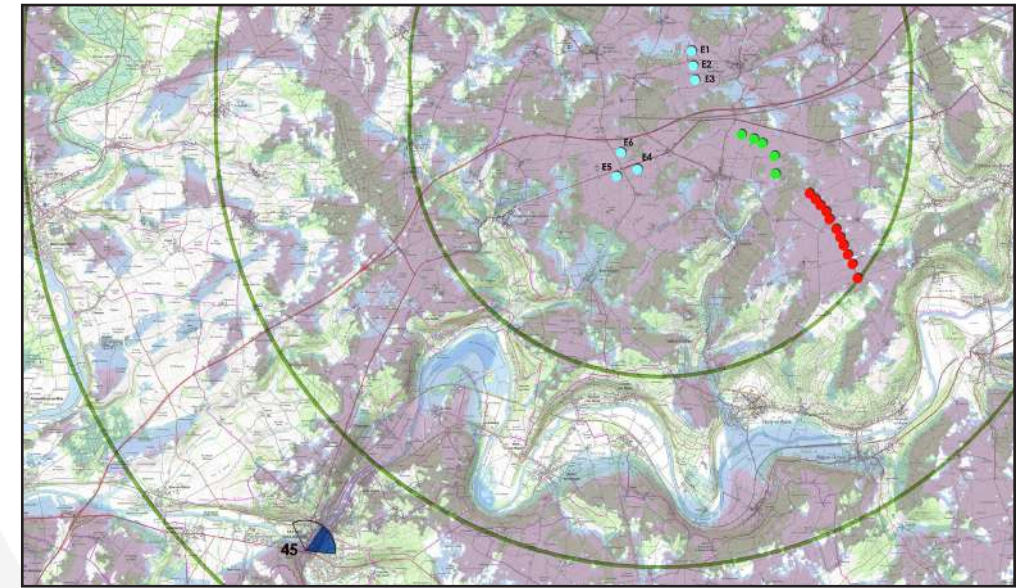
PM 45 - Mémorial de la Ferté-sous-Jouarre

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La ZIV considère que la vallée de la Marne, au niveau de la Ferté-sous-Jouarre est impactée par la totalité des éoliennes projetées. Le but de la prise de vue est de confirmer l'absence de vue sur le projet depuis la vallée et plus précisément depuis le mémorial britannique.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Absence d'impact cumulé, aucune éolienne n'étant visible depuis le point de vue.
Absence d'impact sur le patrimoine depuis ce point de vue.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Contrairement à ce qu'indique la ZIV, les éoliennes sont intégralement masquées par la végétation, que ce soit la ripisylve de la Marne, les parcs arborés de la Ferté-sous-Jouarre ou les boisements coiffant les coteaux.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 12.673 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

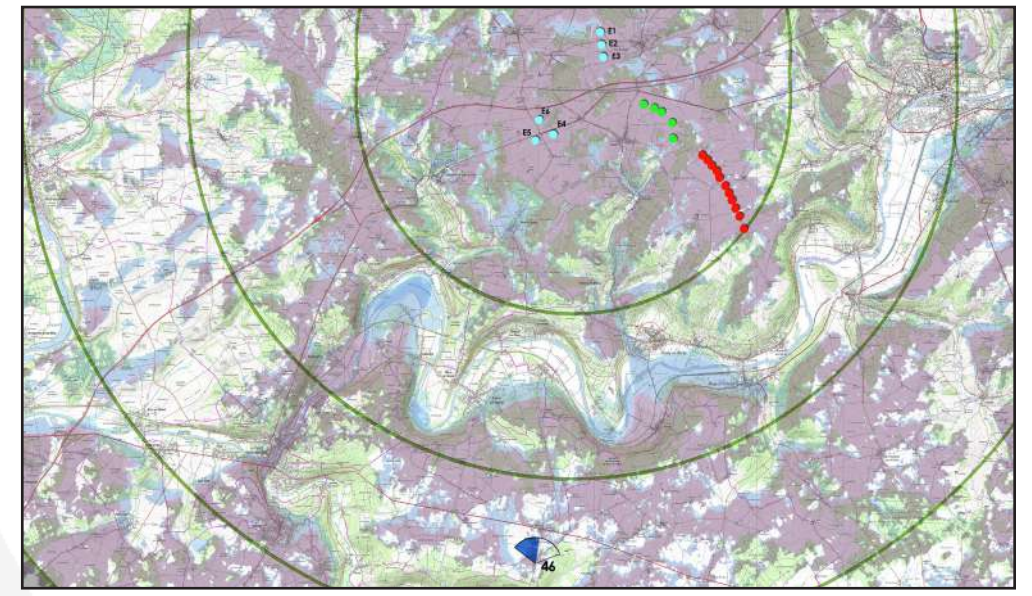


PM 46 - Cimetière de Bussières

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le cimetière de Bussières se situe sur les hauteurs de la vallée du Petit Morin, au sud du village. Depuis ce point de vue, l'église inscrite au monument historique est visible et la ZIV indique un risque de covisibilité.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Absence d'impact cumulé, les parcs existants n'étant pas visibles.
L'église n'émerge pas particulièrement du bourg. Le bout des pales de l'éolienne E5 seront visibles à proximité du clocher. La distance des éoliennes permet de limiter leur prégnance. L'impact sur le patrimoine est faible à modéré.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Seule le bout des pales de l'éolienne E5 est visible. La covisibilité avec l'église inscrite de Bussières existe mais la prégnance de la machine reste faible. L'impact général peut de ce fait être considéré comme faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 188°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 12.697 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



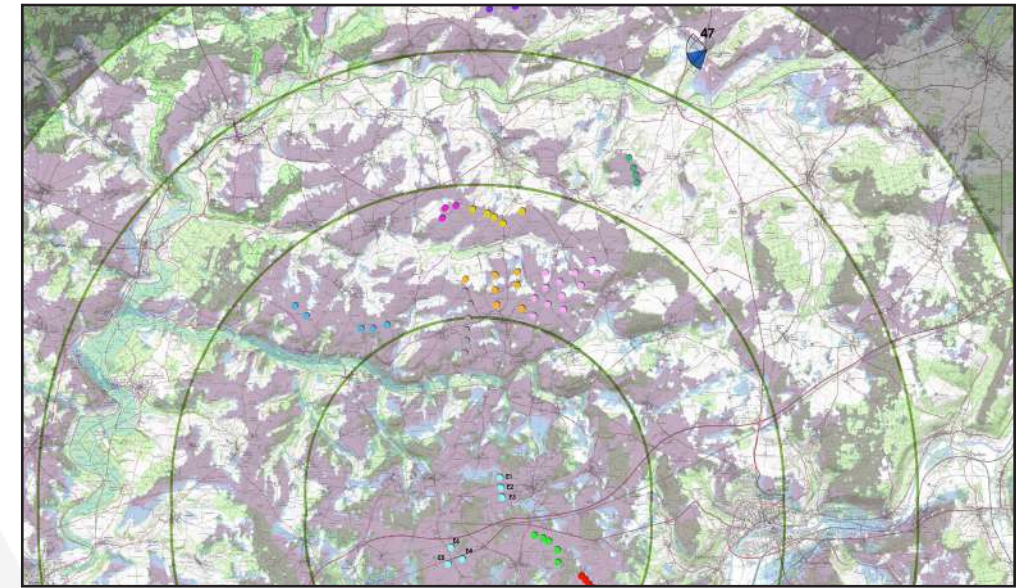
PM 47 - Église d'Oulchy-le-Château

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : L'église d'Oulchy-le-Château est positionnée sur les hauteurs de la ville. Elle surplombe la commune et une petite vallée rejoignant l'Ourcq. Les abords du monument historique sont également un site inscrit. Si l'on s'en réfère à la ZIV, le parvis même de l'église peut être impacté malgré la distance par l'intégralité du parc.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Absence d'impact cumulé, le projet n'étant pas visible.
Le site inscrit est impacté par le parc de Montelu mais pas par le projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: C'est l'association du couvert végétal et du relief qui permet de masquer intégralement les éoliennes projetées. Sans les boisements, les bouts de pales des machines seraient visibles malgré la distance importante. Le niveau d'impact général est toutefois nul depuis ce point de vue.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 175°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.926 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



PM 48 - Butte de Doue

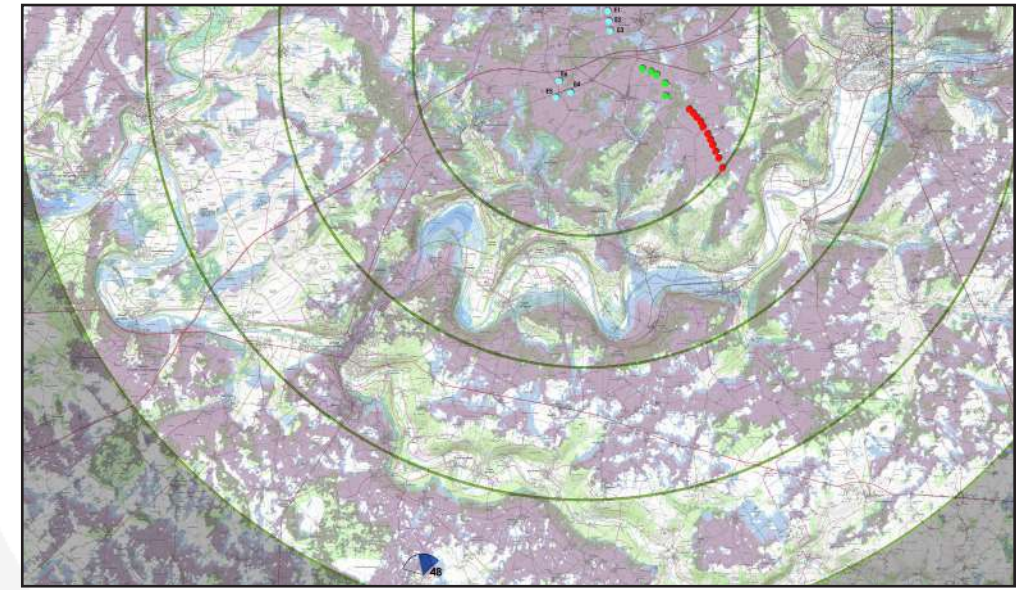
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La butte de Doue est le pendant au sud du parvis de l'église d'Oulchy-la-Ville au nord. Il s'agit d'une colline, protégée en tant que site inscrit, qui surplombe le plateau agricole et, un peu plus loin, la vallée du Petit Morin. Les panoramas principaux sont orientés vers le sud et l'ouest mais il est possible d'observer la partie nord en descendant la butte.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le pôle de densification nord n'est pas visible en raison du couvert végétal et de la distance. Seuls les parcs de la Picoterie, du Moulin à Vent et le projet Ouest Château-Thierry sont visibles partiellement depuis ce point de vue. La densité de l'éolien reste faible vu la distance entre les machines et le site.

Le site inscrit est faiblement impacté par le projet d'Ouest Château-Thierry bien que les éoliennes soient visibles sur deux tiers de leurs hauteurs. Leur prégnance dans le paysage est relativisée par la grande distance les séparant de la butte de Doue. L'impact sur le patrimoine est faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes apparaissent en fond de plan, par delà les boisements. Le point de prise de vue est l'un des seuls donnant vers le nord et reste secondaire d'un point de vue touristique (à l'opposé de l'aire de repos et du panorama principal). L'impact visuel existe mais reste faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 203°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 18.678 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

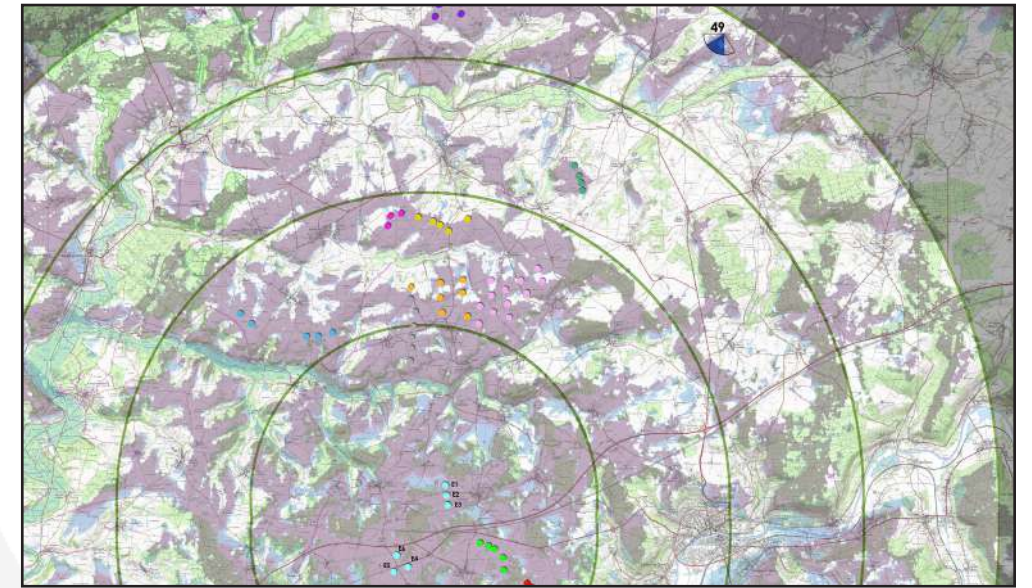


PM 49 - Mémorial «les Fantômes»

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le mémorial de la seconde bataille de la Marne, les Fantômes, est positionné à flanc de colline. Le site s'étend à proximité du sommet et permet d'observer le paysage environnant, y compris au sud. La vue reste secondaire par rapport à la perspective du mémorial mais pourrait permettre d'observer le projet si l'on se réfère à la ZIV.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Aucun cumul d'impact, le projet n'étant pas visible.
Pas d'impact sur le patrimoine, le projet n'étant pas visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes du projet d'Ouest Château-Thierry sont intégralement masquées par le relief et les boisements. L'impact général est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 142°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 20.359 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 120°



Ouest Château
Thierry
↑-----↓


ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR





4. Synthèse des impacts du projet / sites et paysages


Les tableaux présentés dans les pages suivantes reprennent l'ensemble des sites paysagers et patrimoniaux protégés et déterminent les niveaux d'impacts pour chacun d'entre eux au regard de la Zone d'Influence Visuelle, des coupes, des zooms et des photomontages réalisés dans la partie d'étude des impacts du projet d'Ouest Château Thierry.

Les impacts sont répartis en 4 catégories du plus faible au plus prégnant : nul, faible, modéré et fort.

 L'impact est considéré comme **nul** lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.

 L'impact est considéré comme **modéré** quand le projet est visible dans un rayon de 5 km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.

 L'impact est considéré comme **faible** quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5 km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (jusqu'à 16 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.

 L'impact est considéré comme **fort** quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
1	Marigny-en-Orxois	château	inscrit	non	0,7 km		19	
1	Marigny-en-Orxois	halles	classé	non	0,7 km		16	
2	Veully-la-Poterie	église	classé	non	2,2 km		27	
3	Bussiares	église	classé	non	2,9 km		24	
4	Torcy-en-Valois	église	classé	non	2,9 km		22 / 26	
5	Montreuil-aux-Lions	église	classé	non	2,9 km		25	
6	Villiers-Saint-Denis	château	inscrit	non	4,3 km		29	
7	Gandelu	église	classé	non	4,4 km		34	
8	Hautevesnes	ruines de l'église	classé	non	4,5 km		32	
6	Villiers-Saint-Denis	église	inscrit	non	4,6 km		29	
9	Monthiers	église	classé	non	4,9 km		30	
11	Crouttes-sur-Marne	église	inscrit	non	5,5 km		36	
12	Essômes-sur-Marne	temple de Monneaux	inscrit	non	5,9 km			
13	Brumetz	église	classé	non	6,3 km			
14	Citry	église	inscrit	non	6,5 km			
15	Chézy-en-Orxois	église	classé	non	7,0 km			
16	Bonneil	église	classé	non	7,3 km			
17	Epaux-Bézu	église	classé	non	7,5 km			
18	Coulombs-en-Valois	église Saint Martin	classé	non	7,5 km			
19	Bonnesvalyn	église	classé	non	7,6 km		37	
20	Monnes	ruines de l'église de Cointicourt	classé	non	7,8 km			
21	Priez	église	classé	non	7,8 km		39	
22	Essômes-sur-Marne	site archéologique	classé	non	7,9 km			
		église	classé	non				
23	Coulombs-en-Valois	église Saint Pierre	classé	non	8,0 km		42	
24	Chamigny	église Saint Étienne	classé	oui	8,6 km		38	
25	Azy-sur-Marne	église Saint Félix	classé	non	8,8 km			
26	Nogent-l'Artaud	église	classé	non	8,9 km		40	
27	Château-Thierry	anciens remparts	inscrit	non	8,9 km – 9,7 km		41 / 43	
		temple protestant – église évangélique	inscrit	non				
		hôtel de ville	inscrit	non				
		maison Jean de la Fontaine	classé	non				
		ancien couvent des Capucins	inscrit	non				
		tour Balhan	inscrit	non				
		église Saint Crépin	classé	non			41 / 43	
		hôtel particulier	inscrit	non			41 / 43	
		hôtel	inscrit	non				
		hôtel Dieu	inscrit	non				
		porte Saint Pierre	classé	non				
		porte Saint Jean	classé	non				
	ruines de l'ancien château	classé	non		41 / 43			
28	Chézy-sur-Marne	église Saint Martin	classé	non	9,6 km			
29	Montigny-l'Allier	église	classé	non	10,4 km			
30	Latilly	église	classé	non	10,6 km			

MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
31	Neuilly-Saint-Front	polissoir	classé	non	11,0 km			
32	Neuilly-Saint-Front	église	classé	non	11,4 km			
33	Crouy-sur-Ourcq	église	classé	non	11,4 km			
34	Nesles-la-Montagne	église	classé	non	11,8 km			
35	Bussières	église	inscrit	non	11,8 km		46	
36	Montigny-l'Allier	ancienne commanderie de templiers de Moisy	classé	non	11,9 km			
37	Marizy-Saint-Mard	église	classé	non	12,2 km			
		ancien château	classé	non				
38	Crouy-sur-Ourcq	château du Houssoy	classé	non	12,3 km			
39	Crouy-sur-Ourcq	château de Gesvres-le-Duc	classé	non	12,5 km			
40	Ocquerre	manoir	inscrit	non	12,6 km			
41	Marizy-Sainte-Geneviève	église	classé	non	12,7 km			
42	La Croix-sur-Ourcq	église	classé	non	13,2 km			
43	Vichel-Nanteuil	grotte sépulcrale du Bouillon	classé	non	13,3 km			
44	Jouarre	château de Nolongues	inscrit	non	13,3 km			
45	Epieds	château et ferme de Moucheton	inscrit	non	13,3 km			
46	Epieds	église	classé	non	13,5 km			
47	Jouarre	ancienne abbaye Notre Dame – auditoire	inscrit	non	13,5 km			
		ancienne abbaye Notre Dame – grenier	inscrit	non				
		abbaye Notre Dame de Jouarre	classé	non				
		église	inscrit	non				
		croix de l'ancien cimetière	classé	non				
48	Mareuil-sur-Ourcq	église	classé	non	13,5 km			
49	Brécý	rocher gravé (bois de Romont – le Chatelet)	classé	non	13,6 km			
50	Jaignes	polissoir	classé	non	13,7 km			
51	Vichel-Nanteuil	église	classé	non	13,7 km			
52	La Ferté-Milon	église Saint Nicolas	classé	non	13,9 km			
		statue de Racine	inscrit	oui				
		site archéologique	inscrit	oui				
		église Notre Dame	classé	oui				
	restes du château	classé	oui					
53	La Ferté-Milon	ancienne église Saint Vaast	inscrit	oui	13,9 km			
54	Saint-Cyr-sur-Morin	église Saint Cyr et Sainte Juliette	inscrit	non	14,0 km			
55	Varinfroy	église Notre Dame de la Nativité	classé	non	14,0 km			
56	Ussy-sur-Marne	église paroissiale Saint Authaire	inscrit	non	14,3 km			
57	Tancrou	église	inscrit	non	14,3 km			
58	Essises	église	classé	non	14,4 km			
59	May-en-Multien	église	classé	non	14,6 km			
60	Rozet-Saint-Albin	église	inscrit	non	14,6 km			
61	Marolles	église	classé	non	14,6 km			
62	Breny	église	classé	non	14,9 km			
63	Brécý	église	classé	non	14,9 km			
		château du Buisson	classé	non				
64	Montfaucon	croix de cimetière	classé	non	15,0 km			

MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
65	Fossoy	église	classé	non	15,2 km			
		croix de chemin	classé	non				
66	Chouy	église	classé	non	15,2 km			
67	Breny	ponts Bernard	inscrit	non	15,3 km			
68	Lizy-sur-Ourcq	église Saint Médard	inscrit	non	15,4 km			
69	Coincy	bornes de délimitation	inscrit	non	15,5 km			
		église	classé	non				
		ancienne abbaye	inscrit	non				
70	Viffort	église	classé	non	16,8 km			
71	Mézy-Moulins	polissoir	classé	non	16,8 km			
		église	classé	non				
		croix de cimetière	classé	non				
72	Billy-sur-Ourcq	église	classé	non	17,0 km			
73	Chartèves	église	classé	non	17,0 km			
74	Autheuil-en-Valois	église	classé	non	17,1 km			
75	Congis-sur-Thérouanne	usine élévatoire des eaux d'Isles-les-Meldeuses	classé	non	17,1 km			
76	Oulchy-le-Château	prieuré	classé	oui	17,3 km		47	
		église Notre Dame	classé	oui			47	
77	Nanteuil-Notre-Dame	église	classé	non	17,5 km			
78	Sablonnières	église Saint Martin	inscrit	non	17,5 km			
79	Le Plessis-Placy	église Saint-Victor	inscrit	non	17,5 km			
80	Boullarre	église	inscrit	non	17,6 km			
81	Oulchy-la-Ville	église	classé	non	17,7 km			
82	Oulchy-le-Château	église de Cugny-les-Crouttes	classé	non	17,7 km			
83	Origny-en-Valois	croix de chemin	inscrit	non	18,0 km			
		mausolée du général Charpentier	inscrit	oui				
		château	inscrit	oui				
84	Courboin	église	classé	non	18,2 km			
85	Viels-Maisons	parc du château	inscrit	non	18,3 km			
		église	inscrit	non				
86	Bruyères-sur-Fère	église	classé	non	18,7 km			
87	Doze	église Saint Martin	classé	oui	18,8 km		48	
88	Villers-Cotterêt	ancienne chartreuse de Bourgfontaine	inscrit	non	18,8 km			
89	Congis-sur-Thérouanne	église Saint-Rémi	classé	non	18,9 km			
90	Connigis	église	classé	non	18,9 km			
		croix de cimetière	classé	non				
91	Verdelot	église Saint Crépin Saint Crépinien	inscrit	non	19,1 km			
92	Saint-Eugène	église	classé	non	19,1 km			
93	Congis-sur-Thérouanne	château du Gué à Trosnes	inscrit	non	19,2 km			
94	Villeneuve-sur-Fère	maison natale de Paul Claudel	inscrit	non	19,5 km			
95	Oulchy-la-Ville	monument les Fantômes	classé	oui	19,7 km		49	
96	Saint-Rémy-Blanzy	ancienne prévôté de Blanzy	inscrit	non	19,8 km			
		église	classé	non				
97	Bruyères-sur-Fère	ancien château de Givray	inscrit	non	19,8 km			

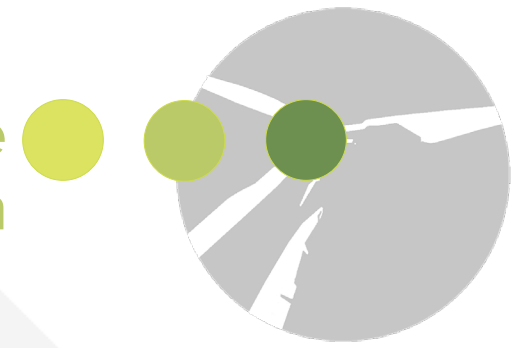
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
98	Villeneuve-sur-Bellot	église	inscrit	non	19,9 km			
99	Bruyères-sur-Fère	abbaye du Val Chrétien	inscrit	non	20,0 km			

UNESCO – en cours d'inscription								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
A	Belleau	cimetière américain Aisne-Marne		non	2,4 km		21	
A	Belleau	chapelle-mémorial américaine		non	2,4 km		21	
A	Belleau	mémorial des Marines		non	2,4 km		21	
B	Belleau / Torcy-en-Valois	cimetière allemand		non	2,5 km		17	
C	La Ferté-sous-Jouarre	mémorial britannique		non	12,6 km		45	
D	Signy- Signets	Perreuse Château Franco-British national cemetery		non	16,4 km			
95	Oulchy-la-Ville	mémorial de la Seconde bataille de la Marne 'les fantômes' de Landowski		oui	19,7 km		49	

SITES CLASSES / INSCRITS								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
26	Nogent-L'Artaud	ruines de l'abbaye du XIIIème siècle	site classé	non	9,2 km			
26	Nogent-L'Artaud	aqueduc de la Dhuis	site inscrit	non	9,2 km			
26	Nogent-L'Artaud	bords de la Marne et vieux moulin	site inscrit	non	9,2 km			
52	La Ferté-Milon	vieux bourg	site inscrit	oui	14,5 km			
76	Oulchy-le-Château	abords de l'église	site inscrit	oui	17,7 km		47	
76	Oulchy-le-Château	propriété de la Grande Maison	site inscrit	oui	17,7 km			
87	Doue	ensemble de la butte de Doue	site inscrit	oui	18,7 km		48	
93	Congis-sur-Thérouanne	parc et château de Tresmes	site inscrit	non	19,6 km			


SPR								
N°	Commune	Nom	Type	Cumul avec d'autres protections	Distance de la zone globale d'implantation	perception du parc	Photomontage réalisé	niveau d'impact estimé du projet
22	Essômes-sur-Marne			oui	8 km			
52	La Ferté-Milon			oui	14,5 km			
83	Oigny-en-Valois			oui	18,4 km			


5. Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification





Cette seconde synthèse répertorie les niveaux d'impact sur l'habitat, le patrimoine et le paysage ainsi que les phénomènes de densification et de saturation du paysage vis-à-vis de l'éolien existant et projeté depuis les points de vue des photomontages.

Les impacts sont répartis en 4 catégories du plus faible au plus prégnant : nul, faible, modéré et fort.

 L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.

 L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7 km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.

 L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7 km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.

 L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7 km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

N° de PM	Commune / hameau	Lieu	Représentativité du lieu	Éolienne la plus proche (m)	Éolienne la plus éloignée (m)	niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
Distance inférieure à 5 km								
1	Bézu-le-Guéry	Nord de la ferme Ventelet	Habitat proche / lecture du site	E5 – 531	E1 – 3912			non
2	Bézu-le-Guéry	Entrée de la ferme de La Loge sur la RD1003	Habitat proche / lecture du site / Infrastructure principale	E5 – 542	E1 – 4082			non
3	Marigny-en-Orxois	Pont supérieur de la RD84 sur l'A4	Infrastructure principale	E6 – 569	E1 – 3205			non
4	Lucy-le-Bocage	Sortie ouest du village sur la RD112	Habitat proche / lecture du site	E2 – 817	E5 – 4110			non
5	Coupru	Est de la ferme Paris sur la RD1003	Habitat proche / lecture du site / Infrastructure principale	E4 – 1051	E1 – 2558			non
6	Lucy-le-Bocage	Centre de Lucy-le-Bocage	Habitat proche	E2 – 1223	E5 – 4328			non
7	Bussiares	Entrée nord de Champillon	Habitat proche	E1 – 1293	E5 – 4382			non
8	Lucy-le-Bocage	Intersection entre la RD1003 et la RD82	Infrastructure principale	E4 – 1426	E1 – 3414			non
9a	Marigny-en-Orxois	Hameau de la Voie du Châtel	Habitat proche	E2 – 1585	E5 – 2607			non
9b	Marigny-en-Orxois	Hameau de la Voie du Châtel	Habitat proche	E2 – 1585	E5 – 2607			non
10	Marigny-en-Orxois	Nord est de la ferme la Petite Boulloye	Habitat proche	E3 – 1770	E5 – 2207			non
11	Coupru	Sortie sud de Coupru sur la RD11	Habitat proche	E4 – 2070	E1 – 3454			non
12	Coupru	Sortie sud de Coupru sur la RD11	Habitat proche	E4 – 2070	E1 – 3454			non
13	Coupru	Centre de Coupru	Habitat proche	E4 – 2205	E1 – 3340			non
14	Bussiares	Nord de la ferme Les Mares	Habitat proche	E1 – 2209	E5 – 4784			non
15	Montreuil-aux-Lions	Sortie nord de Montreuil-aux-Lions sur la RD1003	Habitat proche / infrastructure principale	E5 – 2583	E1 – 5932			non
16	Marigny-en-Orxois	Centre de Marigny-en-Orxois	Habitat proche / patrimoine	E1 – 2692	E5 – 3353			non
17	Belleau	Entrée nord du cimetière allemand	Patrimoine	E1 – 2997	E5 – 6782			non
18	Bézu-le-Guéry	Entrée sud de Bézu-le-Guéry	Habitat proche	E5 – 3080	E1 – 6839			non
19	Marigny-en-Orxois	Nord ouest du Château de Marigny-en-Orxois sur la RD11	Patrimoine	E1 – 3137	E5 – 4032			non
20	Domptin	Centre de Domptin	Habitat proche	E4 – 3142	E1 – 4934			non

N° de PM	Commune / hameau	Lieu	Représentativité du lieu	Éolienne la plus proche (m)	Éolienne la plus éloignée (m)	niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
21	Belleau	Sortie sud de Belleau, à l'entrée du cimetière militaire américain	Patrimoine	E1 – 3296	E5 – 7052			non
22	Torcy-en-Valois	Centre de Torcy-en-Valois	Habitat proche / Patrimoine	E1 – 3331	E5 – 7089			non
23	Bouresches	Centre de Bouresches	Habitat proche	E1 – 3383	E5 – 6383			non
24	Bussiares	Centre de Bussiares	Habitat proche / patrimoine	E1 – 3541	E5 – 6966			non
25	Montreuil-aux-Lions	RD1003 en entrée sud ouest de Montreuil-aux-Lions	Habitat proche / patrimoine / infrastructure	E5 – 3975	E1 – 7407			non
26	Belleau	Route entre Monthiers et Belleau	Patrimoine / densification	E1 – 4409	E5 – 8191			non
27	Veully-la-Poterie	Ouest de Veully-la-Poterie	Habitat proche / patrimoine	E1 – 4646	E5 – 6231			non
28	Licy-Clignon	RD82 au nord de Licy-Clignon	Habitat proche	E1 – 4685	E3 – 8333			non
Distance 5 à 10 km								
29	Villiers-Saint-Denis	Entrée sud de Villiers-Saint-Denis	Habitat proche / patrimoine	E4 – 5274	E1 – 8271			non
30	Monthiers	Entrée nord de Monthiers sur la RD871	Habitat proche / patrimoine	E1 – 5628	E5 – 9413			non
31	Bouresches	Intersection entre la RD9 et l'A4	Infrastructure / densification	E1 – 5720	E5 – 8786			non
32	Hautevesnes	Centre de Hautevesnes	Habitat proche / patrimoine	E1 – 5903	E5 – 8791			non
33	Etrépilly	Hauteurs d'Etrépilly au nord du village	Densification / vallées	E1 – 6319	E5 – 9770			non
34	Gandelu	Centre de Gandelu	Habitat proche / patrimoine	E1 – 6880	E4 – 8137			non
35	Germigny-sous-Coulombs	Hauteurs du village.	Habitat proche / densification	E6 – 7216	E3 – 8431			non
36	Saâcy-sur-Marne	RD55 à l'est du village avec vue sur l'église de Crouttes-sur-Marne	Patrimoine / vallée	E5 – 7758	E1 – 11305			non
37	Bonnesvalyn	Centre de Bonnesvalyn	Patrimoine / densification	E1 – 8176	E5 – 11963			non
38	Chamigny	Centre de Chamigny	Patrimoine / vallée	E5 – 9005	E1 – 12711			non
39	Neuilly-Saint-Front	Hameau de Remontvoisin	Patrimoine / densification	E1 – 9119	E5 – 12547			non

N° de PM	Commune / hameau	Lieu	Représentativité du lieu	Éolienne la plus proche (m)	Éolienne la plus éloignée (m)	niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
40	Nogent-l'Artaud	Centre de Nogent-l'Artaud	Patrimoine	E4 – 9476	E1 – 11458			non
Distance 10 à 15 km								
41	Château-Thierry	Fortifications de Château-Thierry	Patrimoine	E3 – 10063	E5 – 12177			non
42	Coulombs-en-Valois	RD91 à l'ouest de Vaux-sous-Coulombs	Patrimoine	E6 – 10637	E4 – 11224			non
43	Nogentel	Intersection entre RD15 et RD1	Patrimoine / infrastructure / vallée	E3 – 11023	E5 – 12648			non
44	Dammard	RD4 au nord de Dammard	Densification	E1 – 11297	E5 – 13935			non
45	La Ferté-sous-Jouarre	arrière du mémorial britannique	Patrimoine / vallée	E5 – 12673	E1 – 16420			non
46	Bussières	Abords du cimetière, au sud du village	Patrimoine	E5 – 12697	E1 – 16079			non
Distance 15 à 20 km								
47	Oulchy-le-Château	Depuis le parvis de l'église.	Patrimoine	E1 – 17926	E5 – 21702			non
48	Doue	Arrière de l'église sur la butte de Doue.	Patrimoine / densification	E5 – 18678	E1 – 22362			non
Distance supérieure à 20 km								
49	Oulchy-la-Ville	Perception depuis les abords du mémorial sur la liste de classement du patrimoine, positionné à flanc de colline, en surplomb du plateau.	Patrimoine / densification	E1 – 20359	E5 – 24145			non



H/ PHOTOMONTAGES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES ● ● ●





1° Caves, coteaux et Maisons de Champagne - carte des PM

La charte éolienne détermine deux types de zones vis à vis des éléments répertoriés par l'UNESCO mais également vis-à-vis de l'aire d'AOC Champagne.

La zone d'exclusion se situe à une dizaine de kilomètres et la zone de vigilance à une vingtaine de kilomètres des éléments répertoriés dans la charte.

La carte ci-contre indique deux choses : que le projet est en zone d'exclusion par rapport à l'aire d'AOC Champagne et que les zones de protection des caves, coteaux et Maisons de Champagne répertoriées par l'UNESCO sont quant à elles situées à plus de 20 kilomètres puisqu'elles n'apparaissent pas sur la carte.

L'ensemble des photomontages réalisés se situent au minimum dans la zone de vigilance et la grande majorité d'entre eux intègrent la zone d'exclusion.

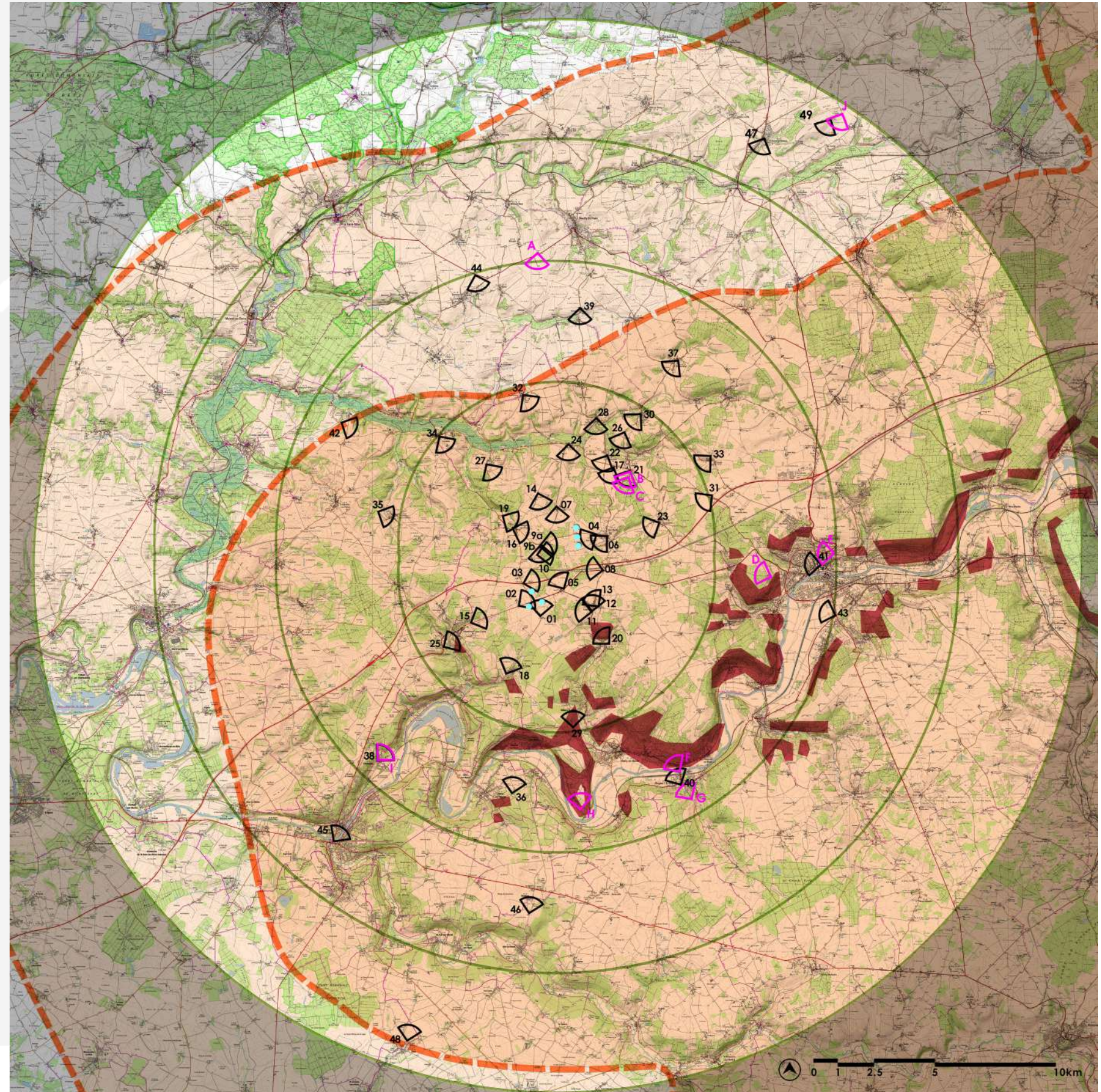
Jusqu'à présent quelques photomontages permettaient de rendre compte des impacts sur les aires AOC comme les PM 29, 36, 40, 41 et 43.

Deux photomontages complémentaires ont été réalisés depuis les bords de Marne, au coeur du vignoble :

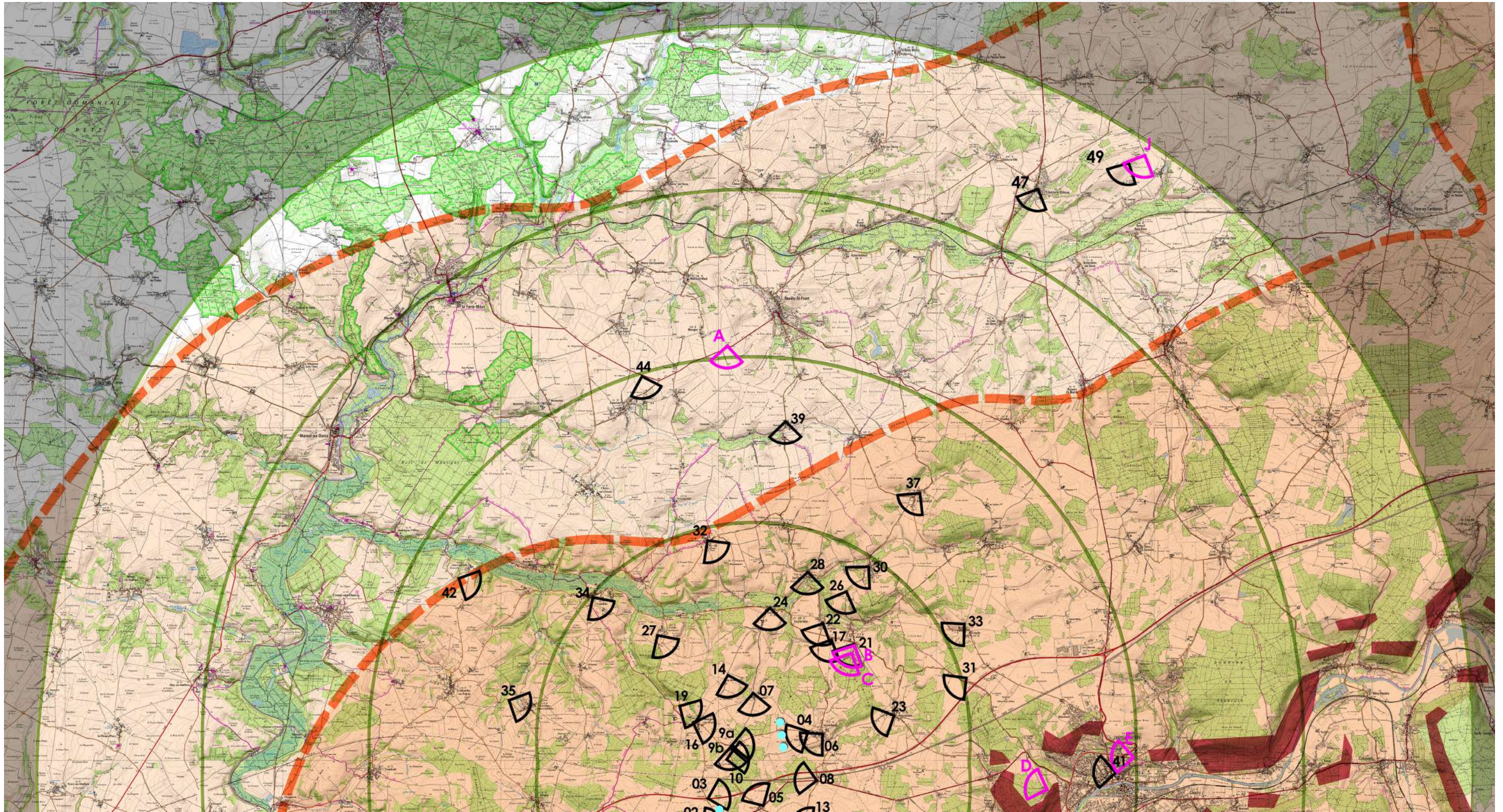
- PM H au nord de Drachy à Charly-sur-Marne
- PM F au nord de Nogent-l'Artaud

-  Rayons de 5, 10, 15 et 20 km autour de la zone de projet
-  Zone de vigilance définie dans la charte éolienne
-  Zone d'exclusion définie dans la charte éolienne
-  Aire délimitée AOC Champagne
-  Photomontages complémentaires
-  Photomontages existants

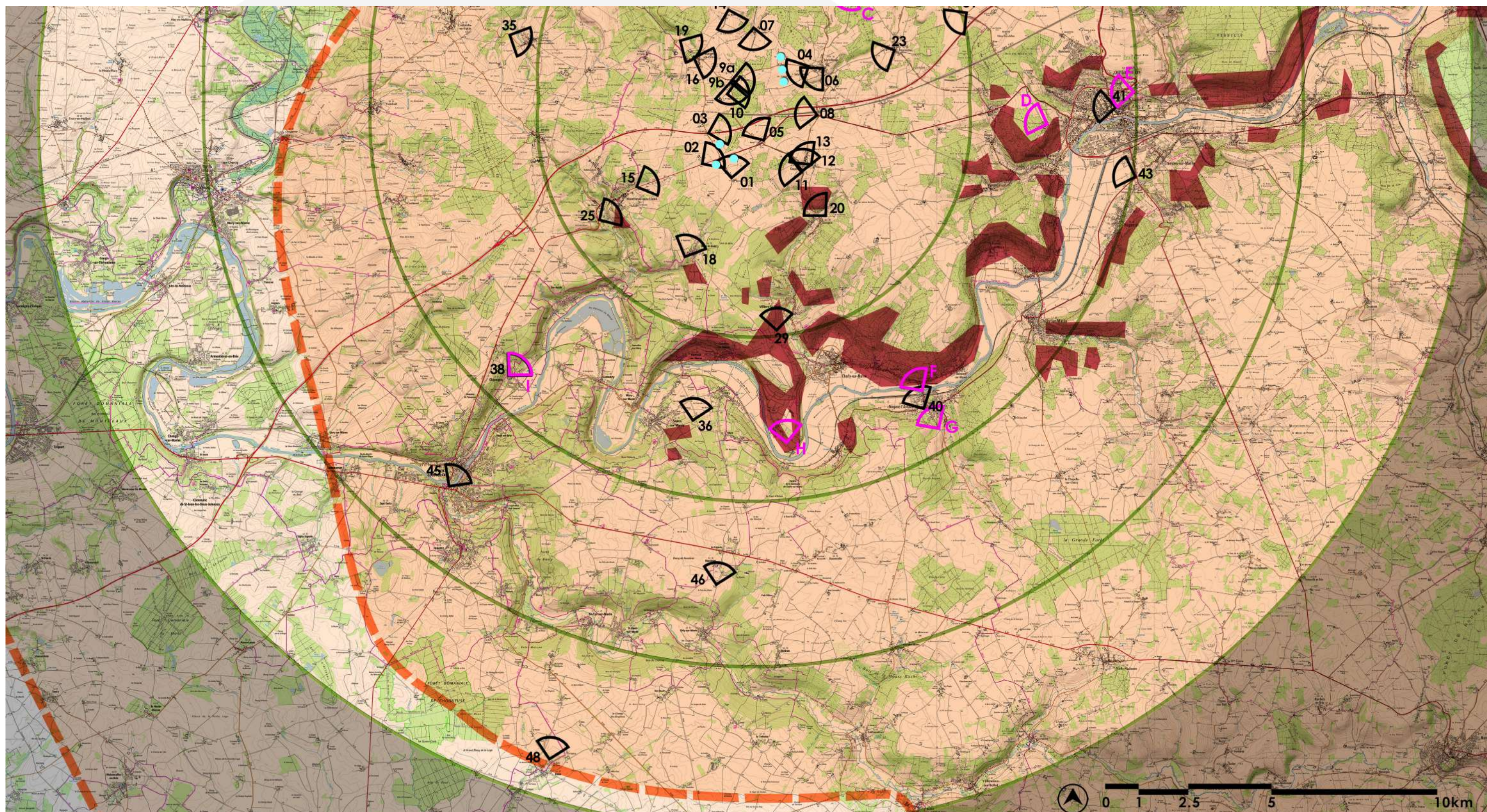
source : Epure paysage / base IGN 25000



Zoom nord

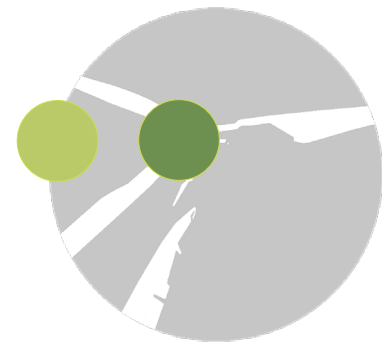


source :Epure paysage / base IGN 25000



source : Epure paysage / base IGN 25000

2° Prise en compte de l'inventaire patrimonial



2.1° le mémorial américain de Château-Thierry - PM D

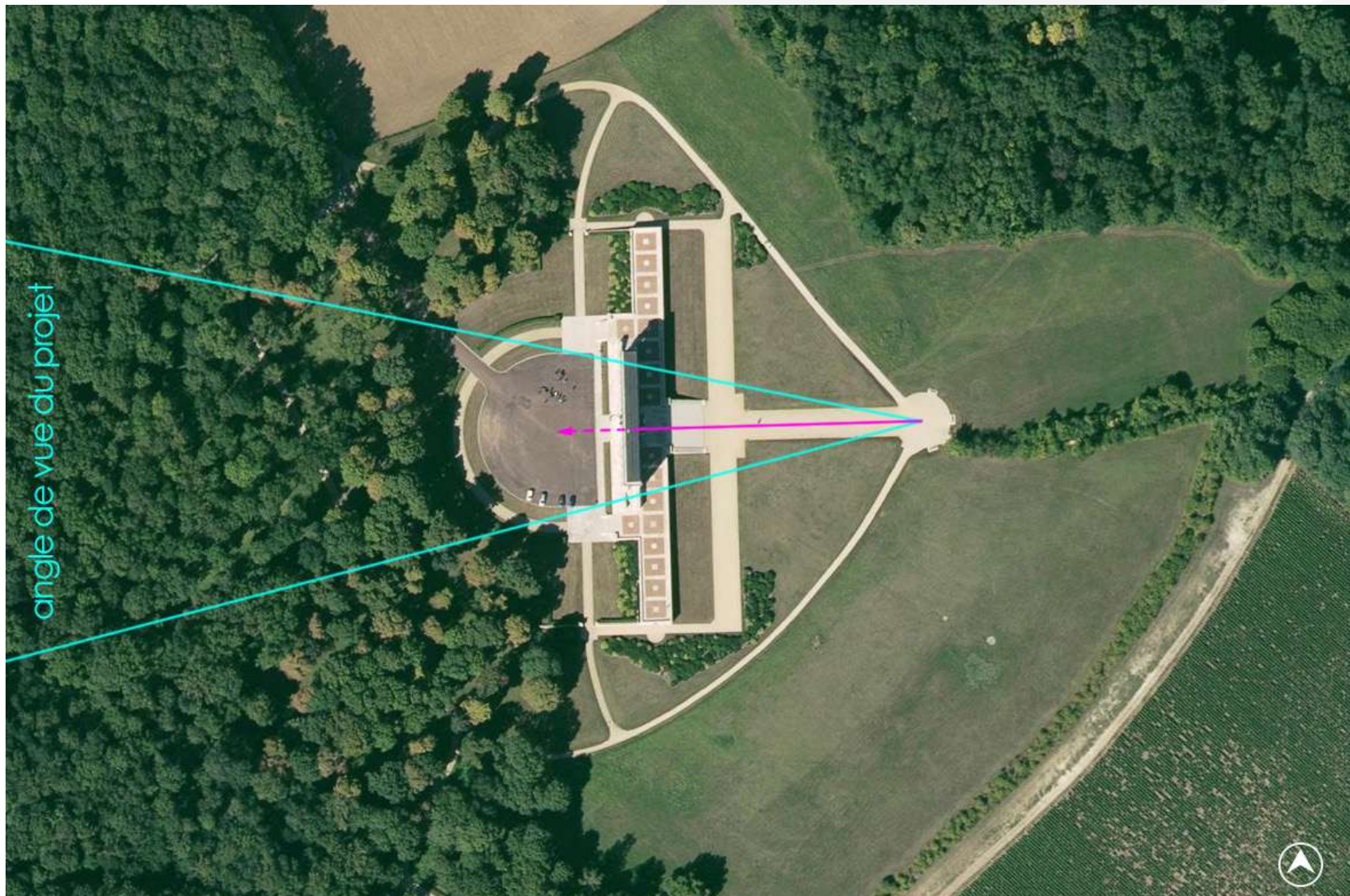
Ce mémorial se situe à l'ouest de Château-Thierry sur les contreforts de la vallée de la Marne qu'il domine très largement comme le montre le photomontage 43 dans l'étude initiale (voir ci-contre).

Hormis les vues sur le monument depuis le fond de la vallée, le site commémoratif possède une courte perspective en direction du projet.

Le site est composé :

- d'une place en arc de cercle adossée à un boisement dense où les visiteurs peuvent stationner,
- du monument central,
- de cheminements périphériques contournant le monument puis redescendant le coteau en direction d'une petite place ronde faisant office de point de départ à la perspective.

Comme on peut le voir sur la photo en bas de la page suivante, prise depuis le monument, les vues vers l'ouest (et de ce fait vers le projet) sont courtes et totalement obstruées par la végétation. Le photomontage a de ce fait été réalisé depuis la petite place ronde en début de perspective.

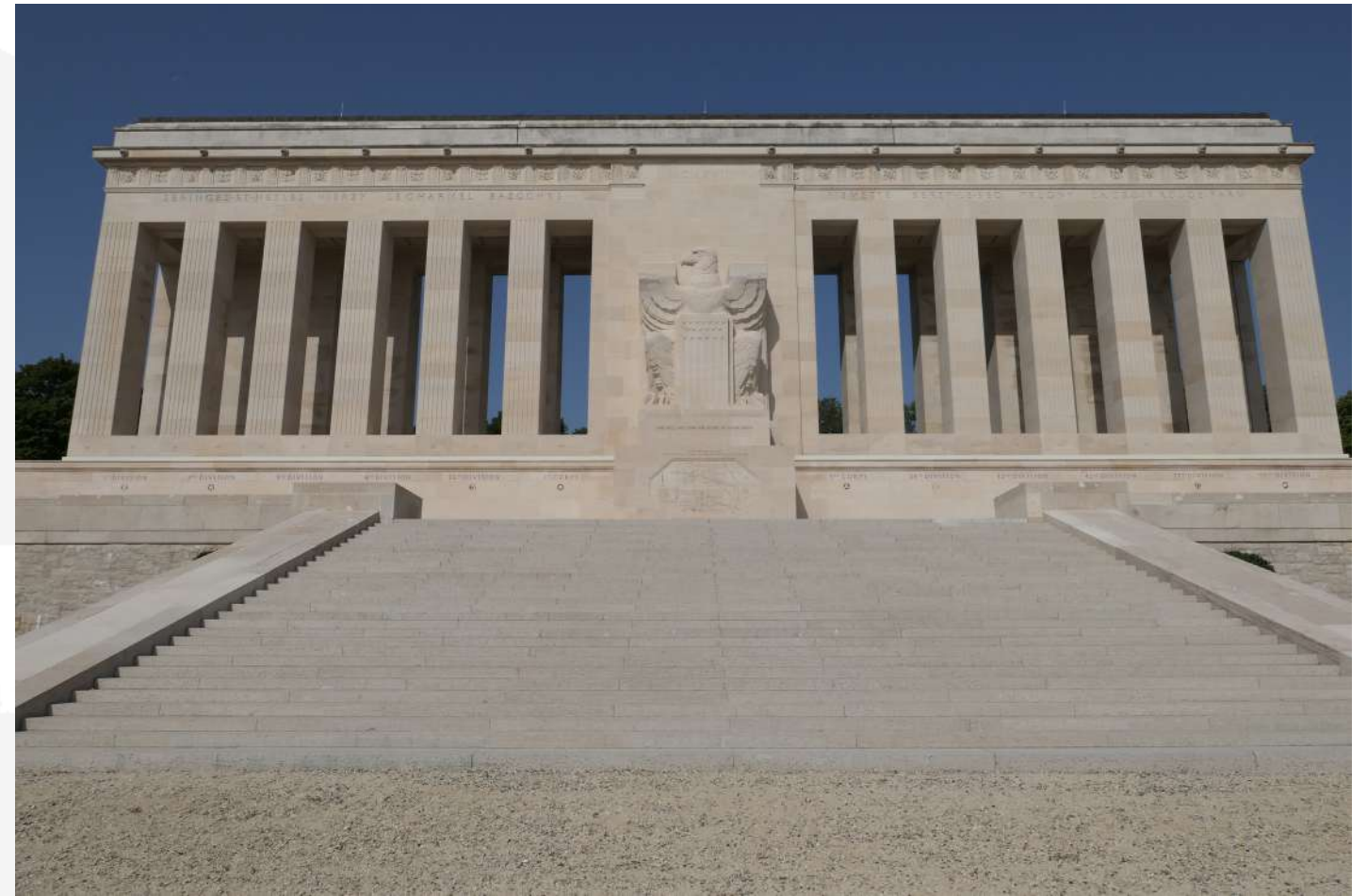


angle de vue du projet

source : Epure paysage - fond photo aérienne géoportail



Façade ouest du mémorial - source : Epure paysage



Façade est du mémorial - source : Epure paysage

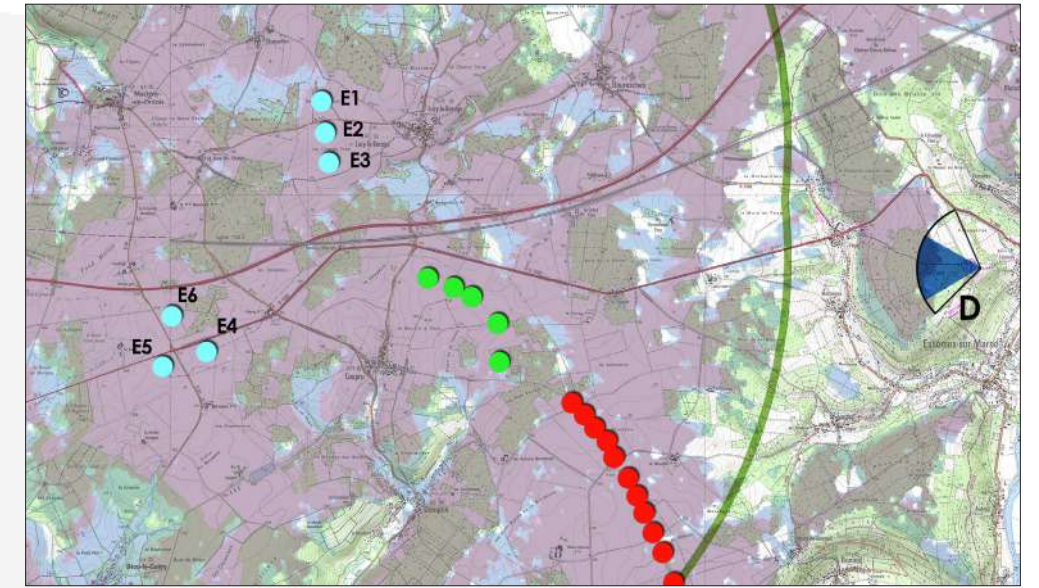


Vue en direction de l'ouest depuis le monument - source : Epure paysage

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry sur le mémorial Américain de Château-Thierry

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et les boisements y compris depuis le haut des marches comme le montre la photographie en page précédente. Cela confirme le fait que les impacts sont nuls aussi bien depuis la perspective que depuis la place à l'entrée.



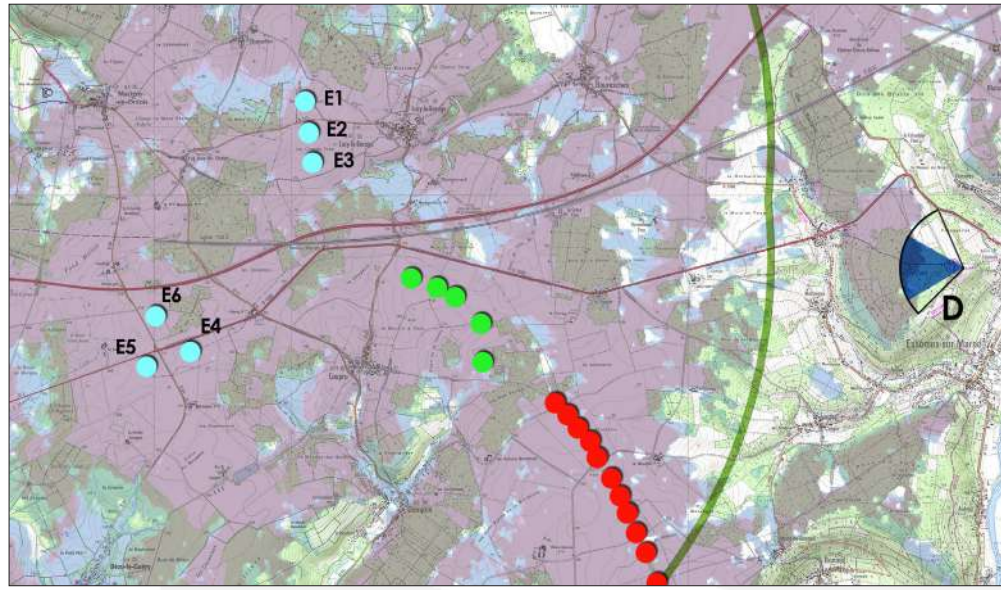
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 112°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.079 KM (E3)



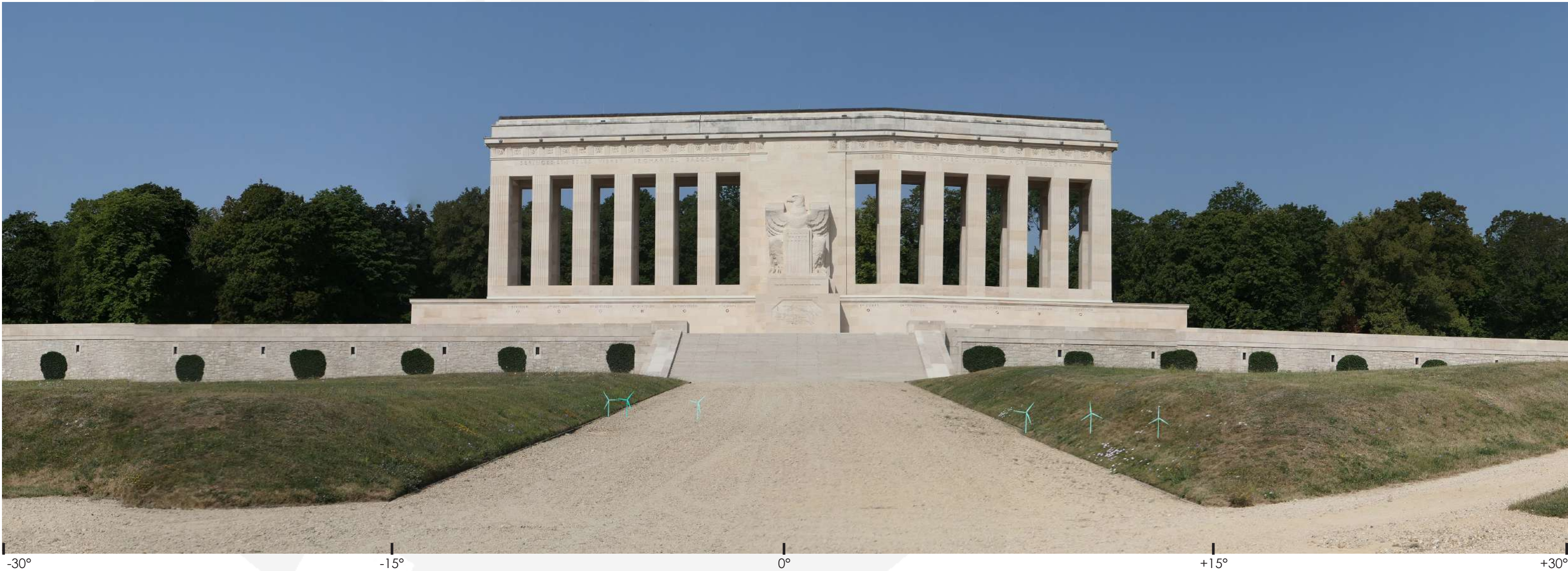
ÉTAT INITIAL 112°



ÉTAT PROJETÉ 112° COULEUR



- | | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



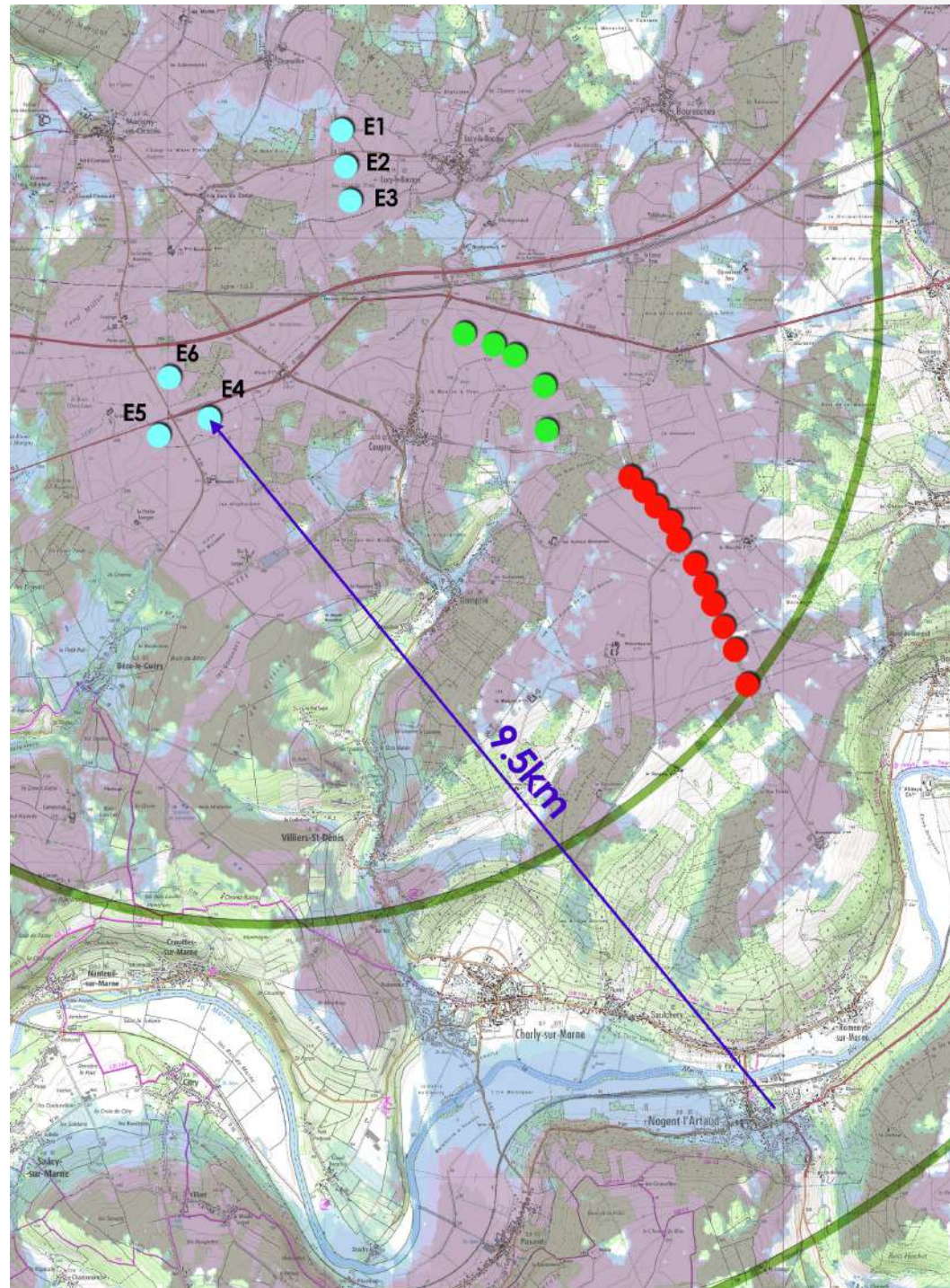
VUE RÉGLEMENTAIRE COULEUR À 60° - les éoliennes ne sont pas visibles dans la réalité en raison du relief, des masques urbains et de la végétation. Celles-ci ont été représentées en couleur pour permettre leur identification et le degré d'impact potentiel en cas de suppression des masques visuels.

2.2° les ruines de l'abbaye de Nogent-l'Artaud

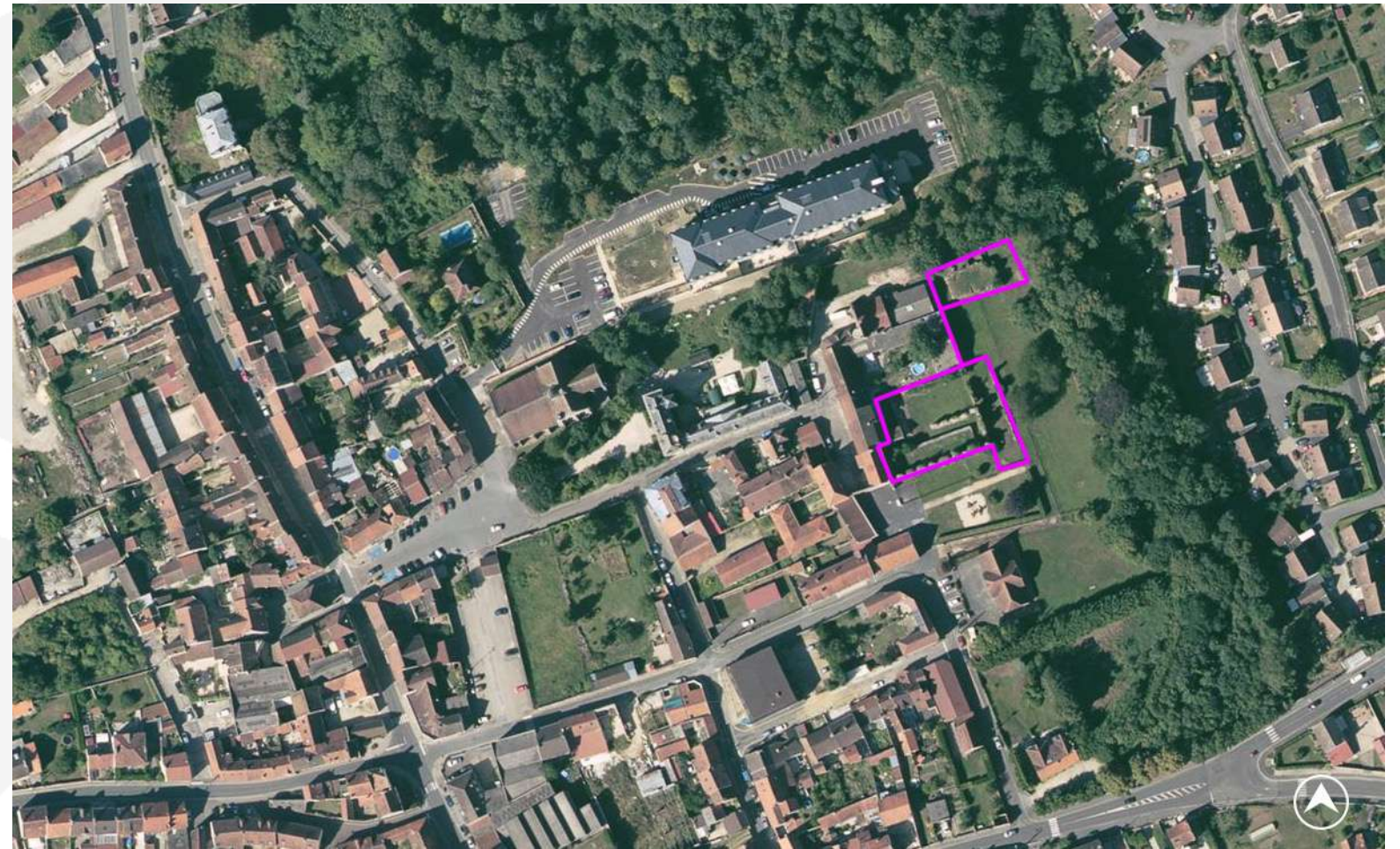
Les ruines de l'abbaye se situent au coeur du village derrière l'église. Les vues depuis l'extérieur du site sont rares. Il est possible d'apercevoir les vestiges depuis la rue des Écoles (voir cliché ci-dessous) ou depuis l'impasse de Kerouartz.

Les ruines sont entourées de végétation sur toutes les franges nord (en direction du projet) et est. La frange ouest est bloquée par les habitations adossées au site.

Il n'existe aucune perspective particulière permettant d'observer le paysage périphérique d'où l'absence d'intérêt de réaliser un photomontage. Les éoliennes ne seront pas visibles depuis le site.



source : Epure paysage - fond IGN



source : Epure paysage - fond photo aérienne géoportail



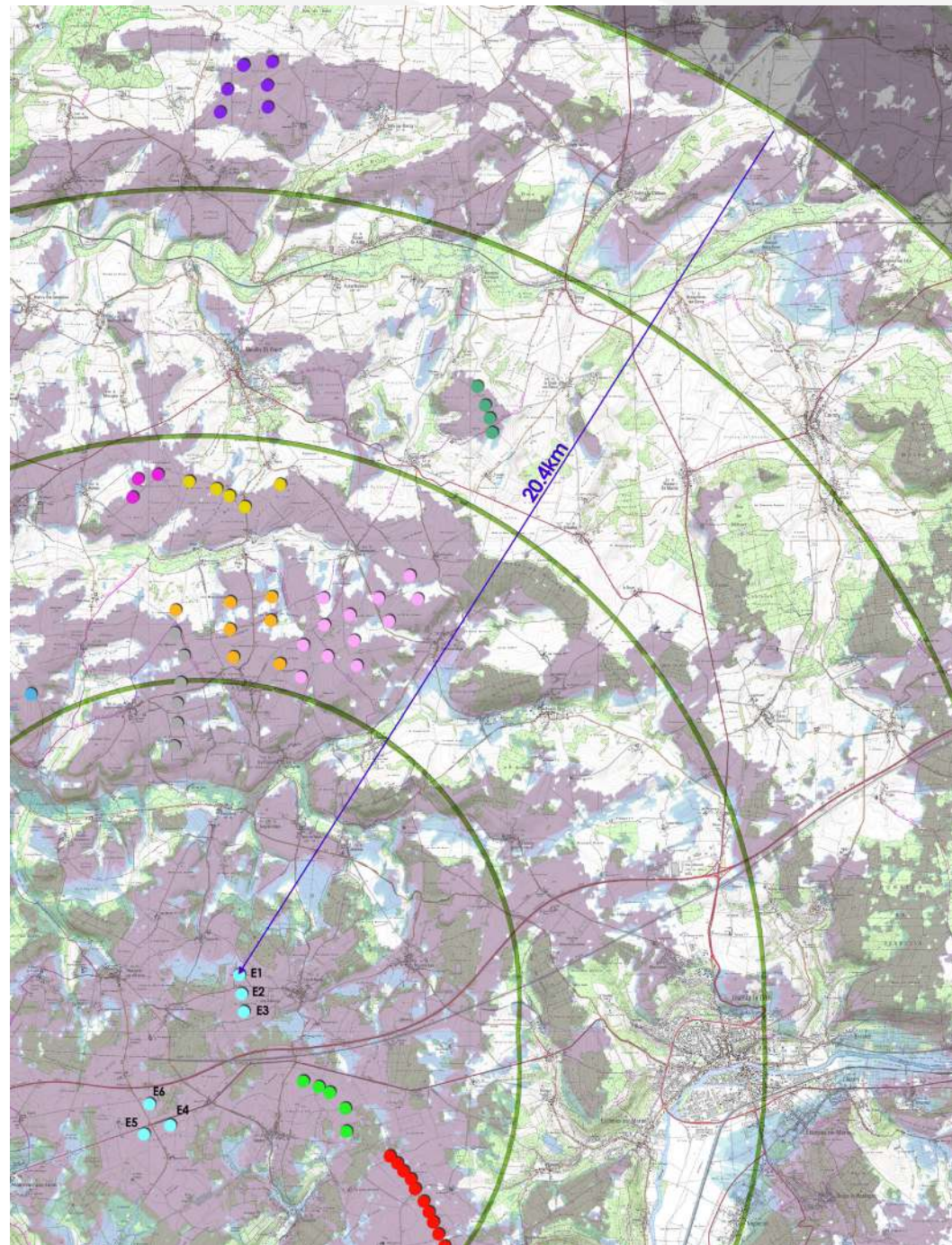
Vue sur les vestiges depuis la rue des Écoles - source : Epure paysage

2.3° le monument de la butte Chalmont - PM J

Le mémorial des «fantômes» de la butte Chalmont a fait l'objet d'un photomontage dans l'étude initiale depuis le haut de la butte, espace pouvant être considéré comme étant le plus sensible en raison de la surélévation et de la distance.

La demande de complétude proposait un second montage depuis le pied de la butte. Le photomontage n'a pas été fait dans la perspective du monument car la topographie de la butte oriente la perspective vers le ciel, ce phénomène améliorant l'allégorie du monument. Il n'y avait de ce fait aucune chance de repérer un quelconque impact.

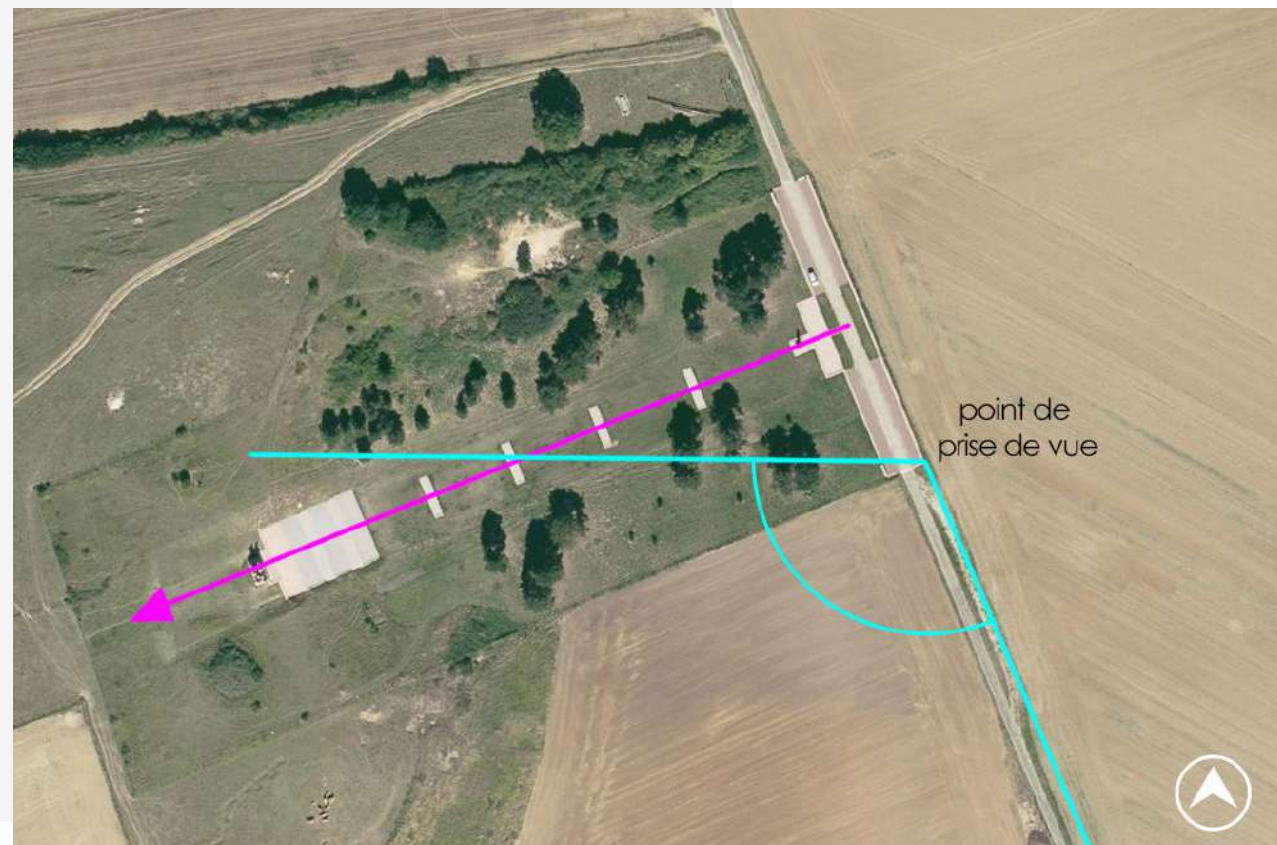
Le photomontage ci-après est positionné à l'entrée sud est du site, dès que les vues s'étendent vers le paysage environnant.



source : Epure paysage - fond IGN



La perspective du mémorial s'oriente vers le ciel soutenue par les arbres périphériques - source : Epure paysage



-  angle de prise de vue
-  perspective du monument

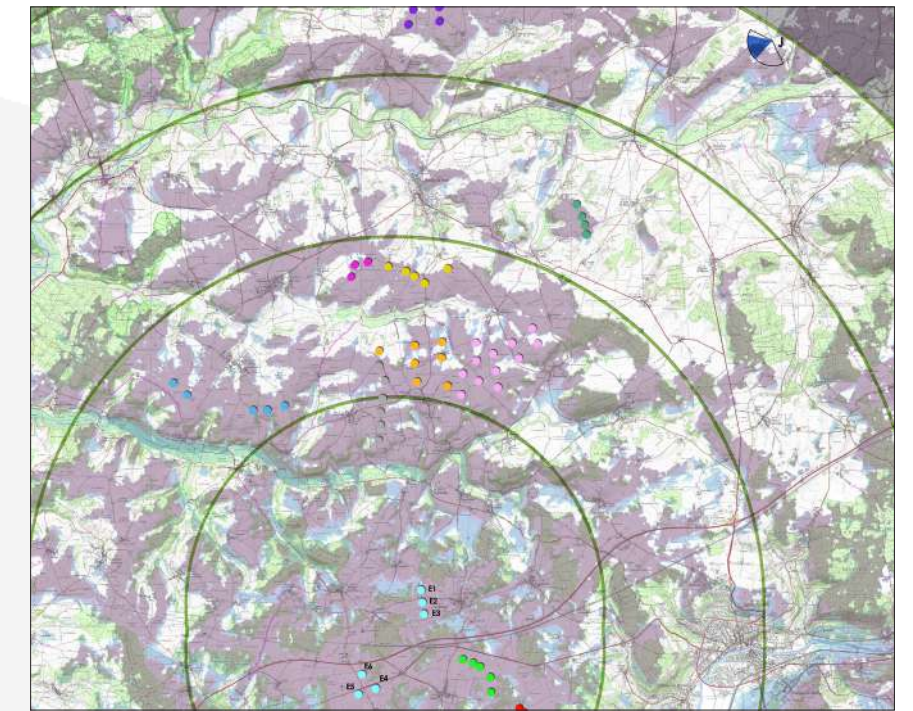
source : Epure paysage - fond photo aérienne géoportail

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry sur le mémorial de la butte Chalmont.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie. Le niveau d'impact est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 142°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 20.359 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 142°



ÉTAT PROJETÉ 142° COULEUR

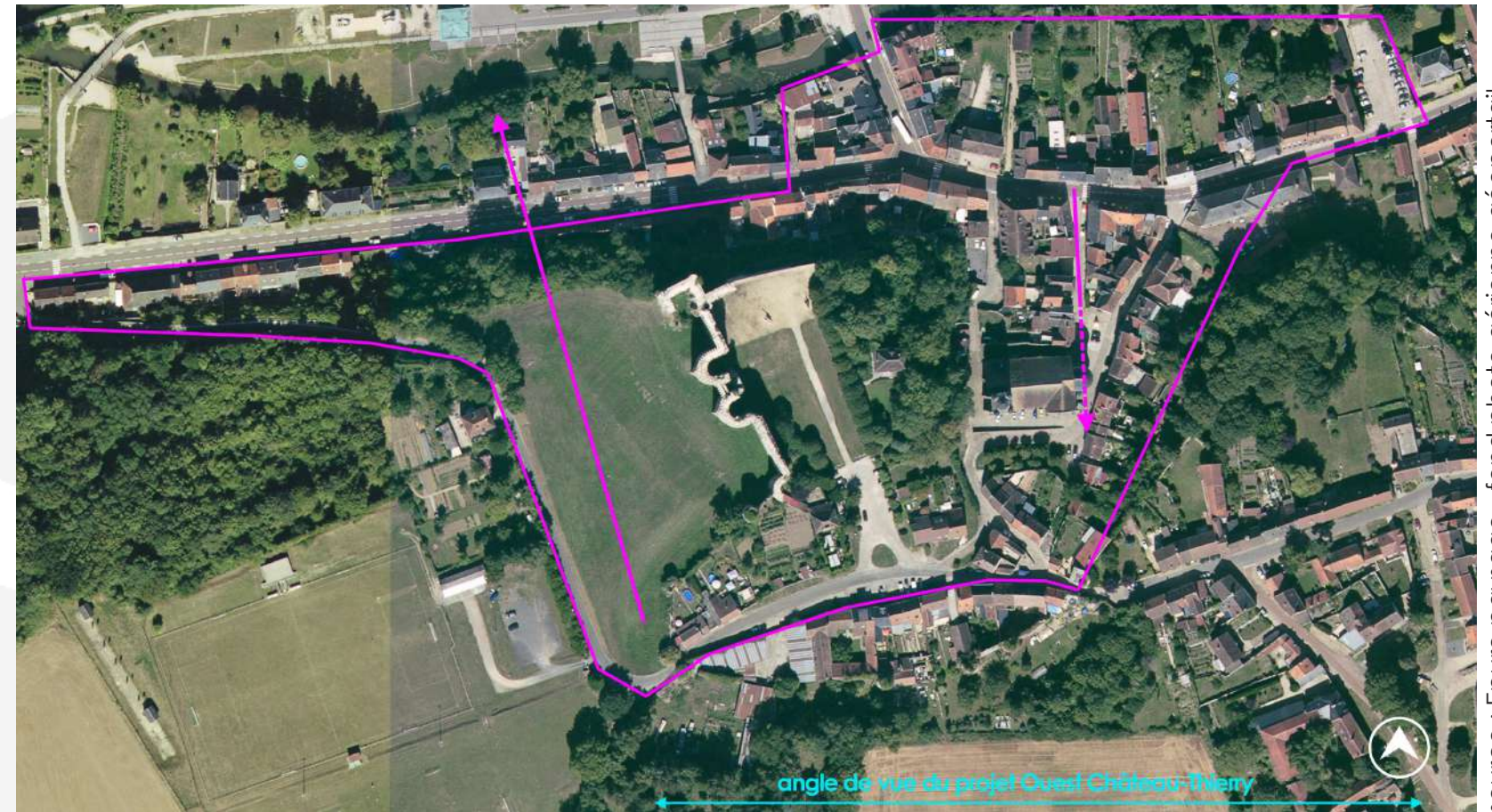
2.4° le vieux bourg de la Ferté Milon

Le site inscrit du vieux bourg de la Ferté-Milon se situe sur le versant sud de la vallée de l'Ourcq. Il s'étend depuis le lit de la rivière jusqu'aux premières hauteurs du coteaux (environ 100 m d'altitude).

Les ruines du château, la place du marché et l'église Notre Dame constituent le coeur du site protégé. Viennent en complément les petites ruelles périphériques.

La vallée incise un plateau se trouvant à une altitude de 140-150m. Le village, positionnée 50 m plus bas s'ouvre, visuellement, sur la vallée de l'Ourcq mais n'offre aucune perspective sur la partie sud en direction du projet d'Ouest Château-Thierry.

Les boisements viennent compléter le masque visuel du relief formant un horizon proche. C'est notamment le cas pour la place du marché et le parvis des vestiges du château. Il ne semblait donc pas opportun de réaliser des photomontages depuis ces points de vue potentiels.

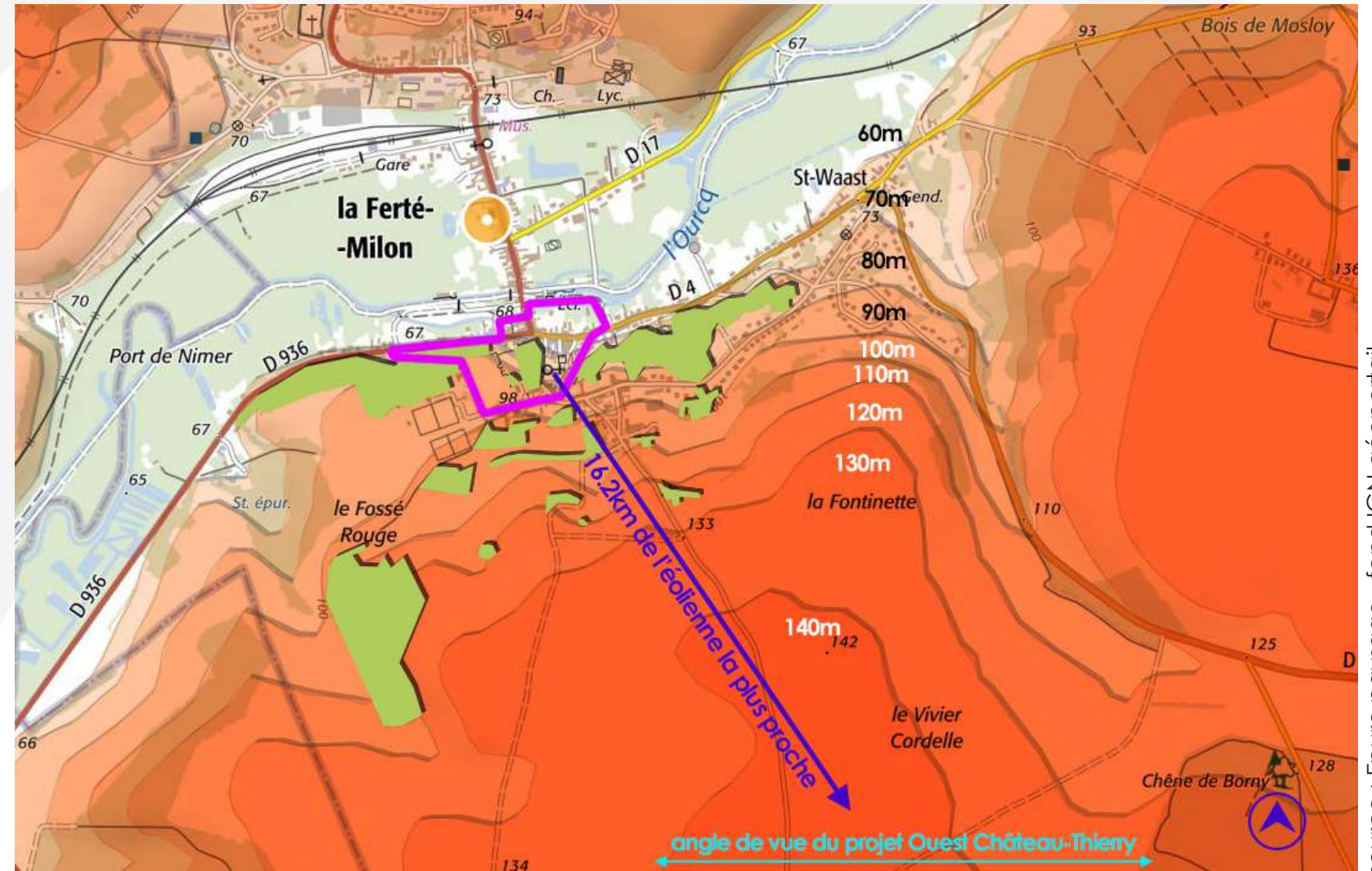


source : Epure paysage - fond photo aérienne géoportail



source : google maps / streetview

La rue Jules Girbe est l'une des deux ruelles du vieux bourg (avec la rue des bouchers) orientées vers le projet d'Ouest Château-Thierry. Ces rues n'offrent que des perspectives courtes, occultées par l'urbanisme. L'augmentation progressive du relief aurait de toutes façons orienté la vue vers le ciel.



source : Epure paysage - fond IGN géoportail

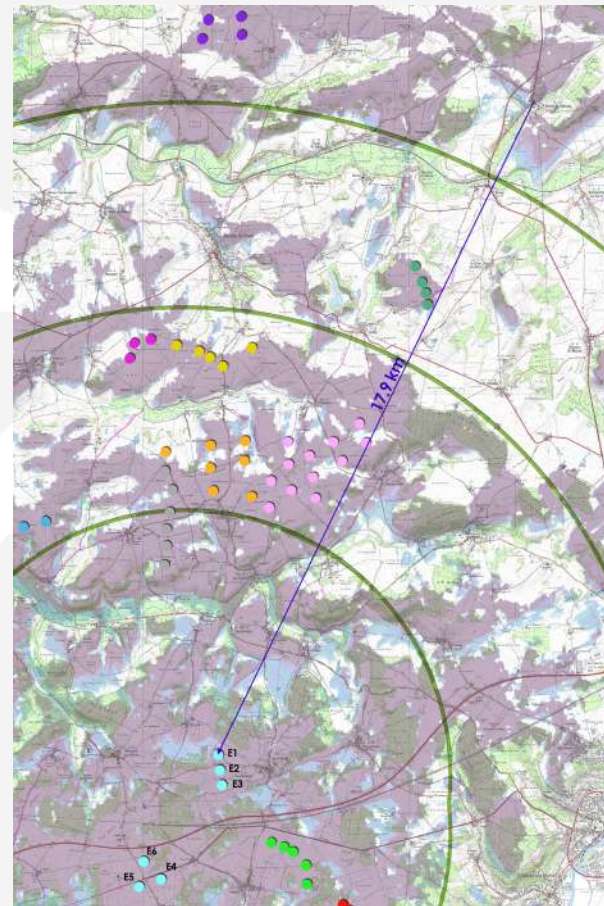
2.5° les abords de l'église d'Oulchy-le-Château

La vérification des impacts depuis les abords de l'église d'Oulchy-le-Château a déjà été traité via le photomontage 47 dans l'étude initiale. A été conclu que les impacts depuis le parvis de l'église étaient nuls.

Cette conclusion s'étend à l'ensemble de la place devant l'église, celle-ci étant ceinturée par un double cordon de tilleuls. La réalisation d'un photomontage complémentaire nous est donc apparue inutile.



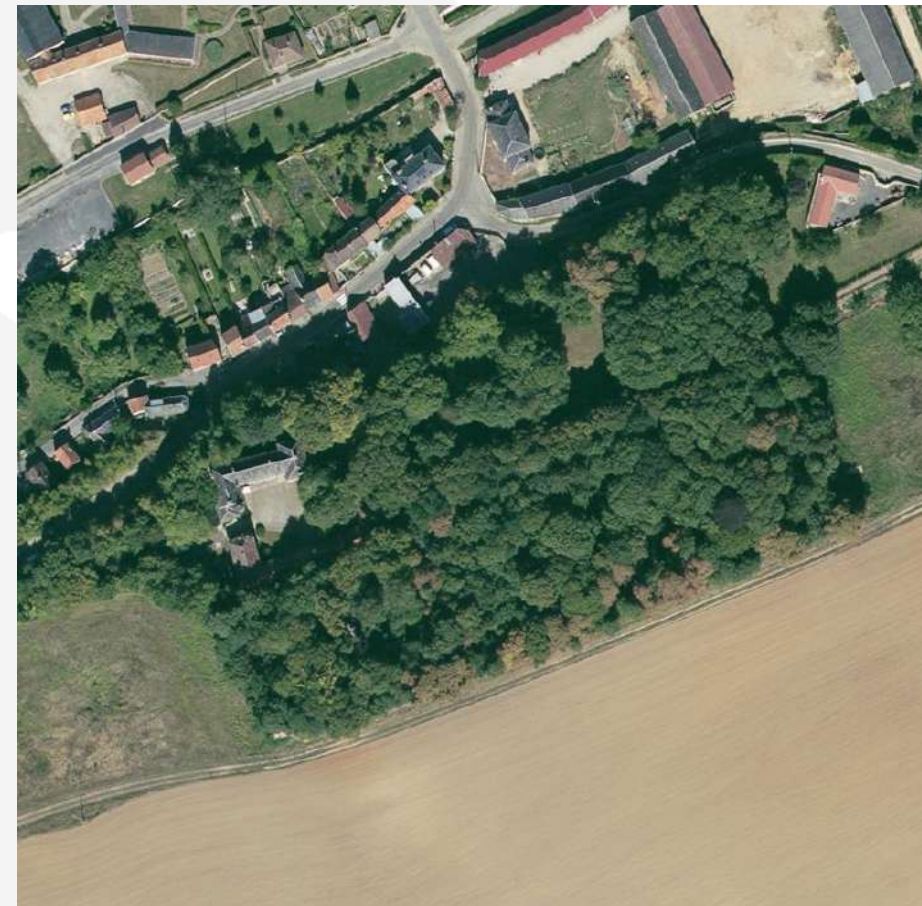
source : Epure paysage



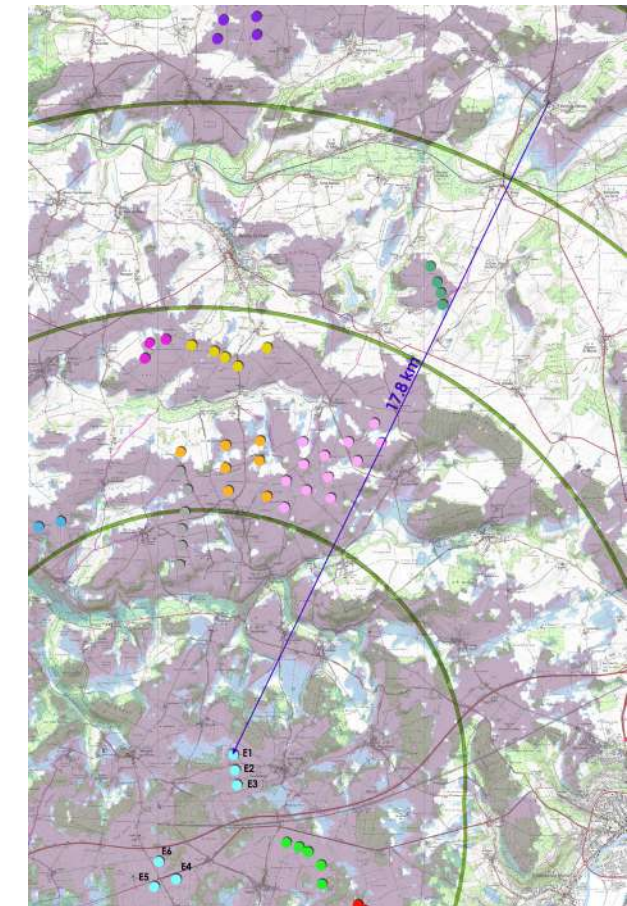
2.6° la propriété de la Grande Maison à Oulchy-le Château

La Grande Maison, à Oulchy-le-Château, est intégralement entourée d'un parc arboré. Bien qu'il ne nous ait pas été permis d'entrer au sein du site, le mur d'enceinte couplé aux arbustes et arbres périphériques ne permettent la constitution d'aucune perspective sur le paysage environnant.

La toiture de la grande maison ne dépassant pas la canopée, aucun photomontage ne présente d'intérêt que ce soit depuis le site ou ses abords.



source : fond photo aérienne géoportail



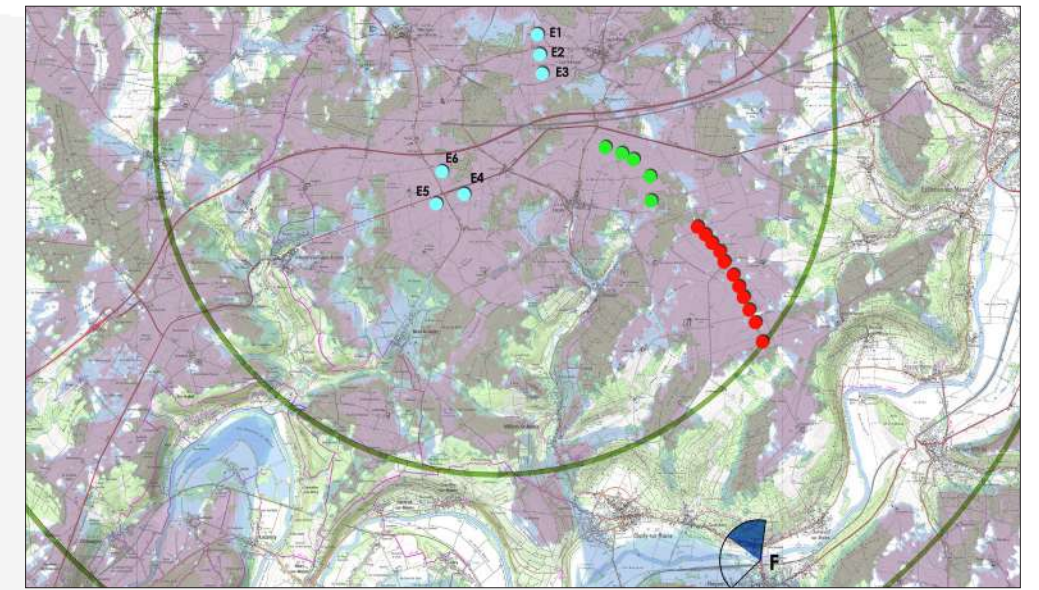
2.7° le vallée de la Marne et le vieux moulin de Nogent-l'Artaud - PM F

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis la vallée de la Marne à Nogent-l'Artaud.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation. Le niveau d'impact est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 131°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.025 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 131°



ÉTAT PROJETÉ 131° COULEUR

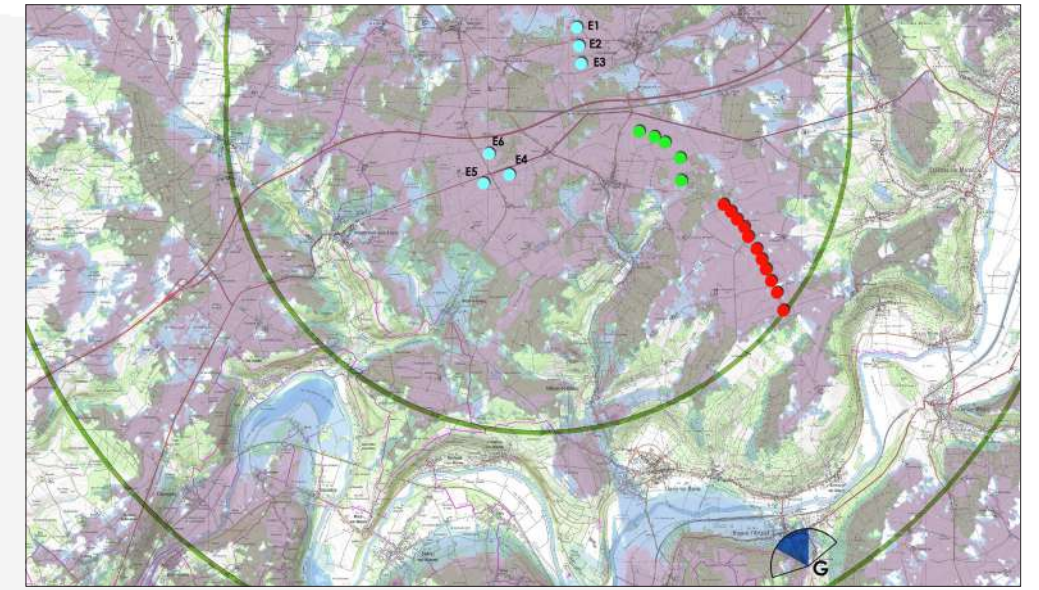
2.8° l'aqueduc de la Dhuis de Nogent-l'Artaud - PM G

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis l'aqueduc de la Dhuis à Nogent-l'Artaud. Seule la partie est de l'aqueduc se situe en dehors des boisements. Le point de vue a donc été pris depuis les hauteurs de la RD11.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation. Le niveau d'impact est nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 159°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.263 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 159°

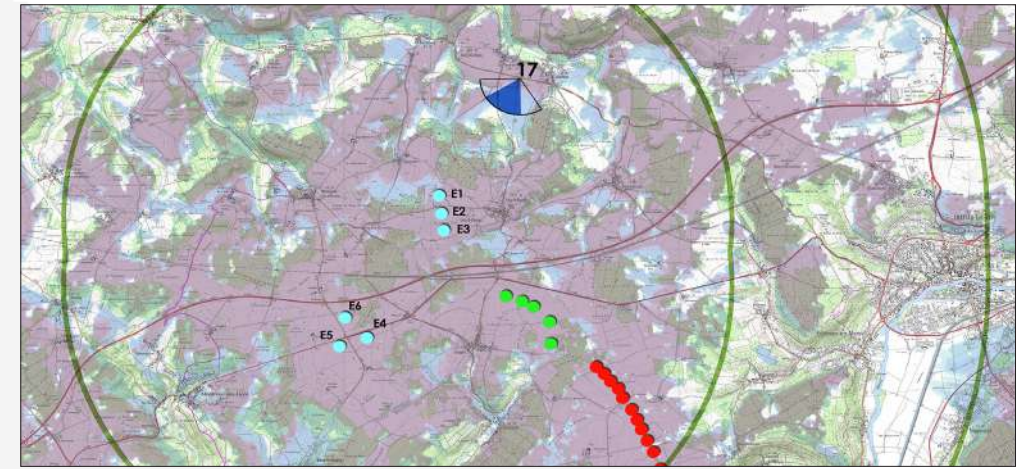


ÉTAT PROJETÉ 159° COULEUR

2.9° le cimetière militaire allemand de Belleau

Les impacts sur le cimetière militaire allemand de Belleau ont été étudiés dans l'étude initiale via le photomontage 17. L'analyse du photomontage a conclu la présence d'impacts visuels faibles depuis l'entrée du cimetière mais en dehors de la perspective principale.

Les éoliennes sont principalement perceptibles via leurs pales, les mâts étant masqués par la topographie et la végétation l'accompagnant. Les plantations présentes dans l'enceinte du cimetière réduisent considérablement les impacts à feuilles tombées et les suppriment lors de la feuilaison. Les seuls impacts véritables se situent aux abords de la haie périphérique.



source : Epure paysage

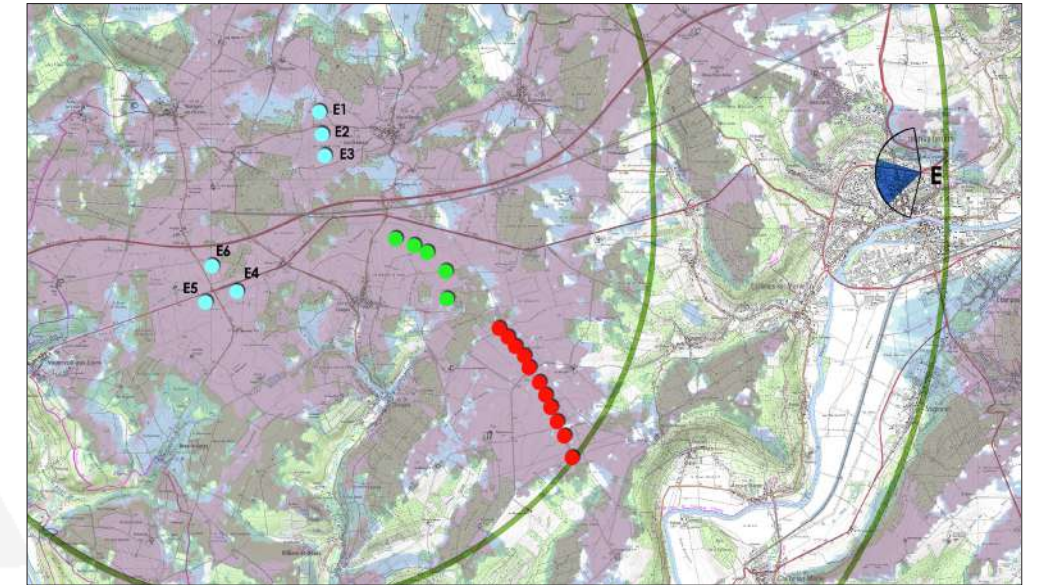
2.10° la nécropole nationale de Château-Thierry - PM E

Les services instructeurs ont souhaité la réalisation d'un photomontage depuis cette nécropole, fort probablement en raison des impacts préexistants dus au parc de la Picoterie.

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis la nécropole nationale Les Chesneaux de Château-Thierry. La nécropole étant en cours de rénovation, le point de vue n'a pu se faire que depuis le fond de la perspective.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation. Bien que les machines soient dans l'axe de la perspective, il n'y a pas de risque d'impacts visuels issus du projet. Même si la végétation était amenée à disparaître, le relief serait suffisant pour masquer l'intégralité des machines. Le niveau d'impact est nul.



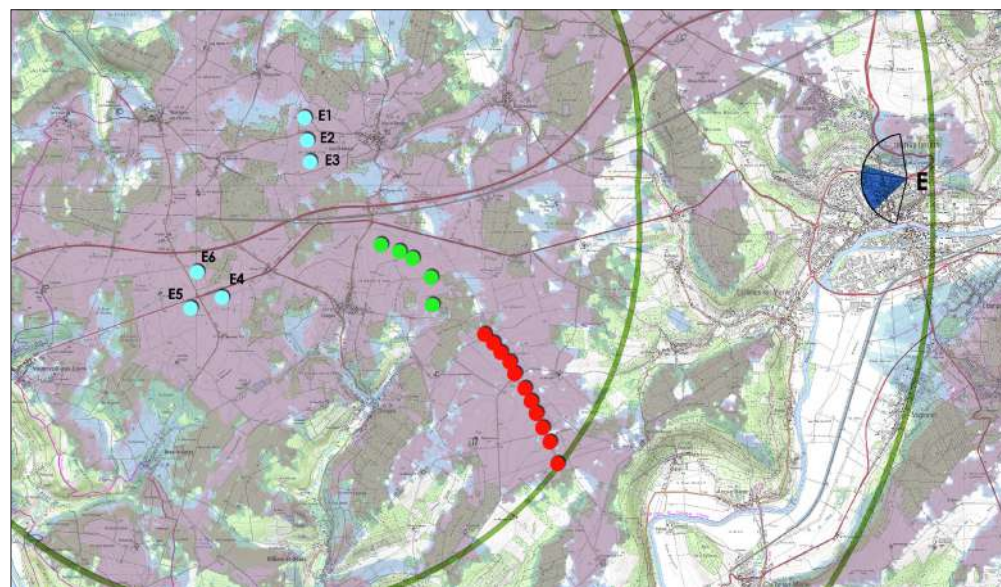
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.102 KM (E3)



ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT PROJETÉ 140° COULEUR



- | | | |
|--|---|---|
|  Zone de visibilité du projet suivant ZVI |  Parc de l'Ourcq et du Clignon |  Parc Monnes énergies |
|  Projet Ouest Château-Thierry |  Parc du Vieux Moulin |  Parc de Montelu |
|  Parc Moulin à Vent |  Parc de l'Osière |  Parc de la Fernoye |
|  Parc de la Picoterie |  Parc de Neuilly-Saint-Front |  Projet en instruction des Grandes noues |



-30° -15° 0° +15° +30°

VUE RÉGLEMENTAIRE COULEUR À 60° - les éoliennes ne sont pas visibles dans la réalité en raison du relief, des masques urbains et de la végétation. Celles-ci ont été représentées en couleur pour permettre leur identification et le degré d'impact potentiel en cas de suppression des masques visuels.

2.11° la nécropole nationale de Neuilly-Saint-Front - PM A

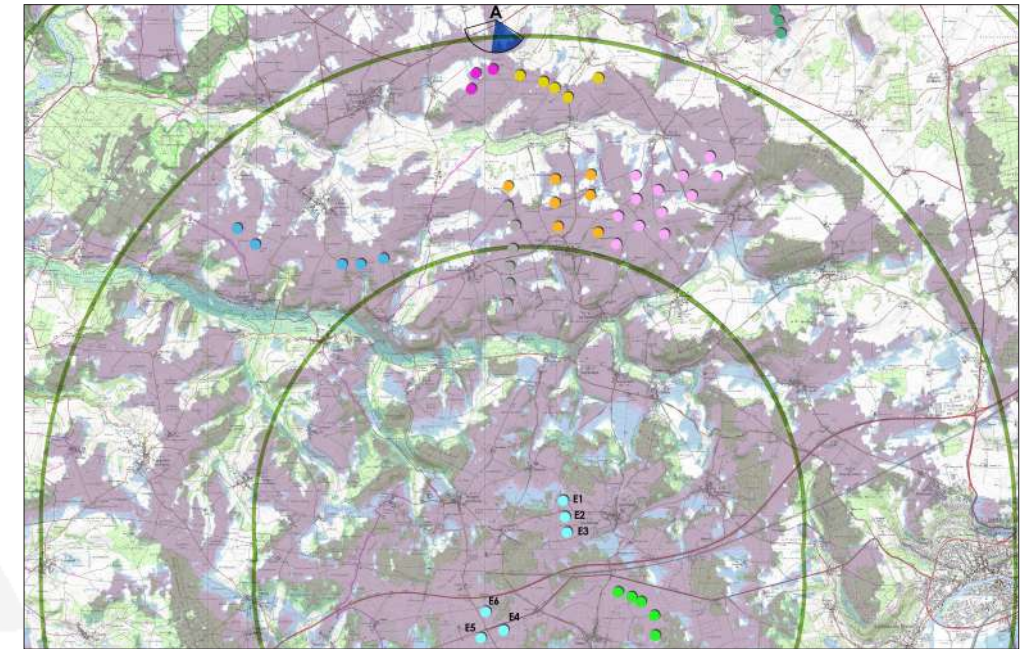
Les services instructeurs ont souhaité la réalisation d'un photomontage depuis cette nécropole, fort probablement en raison des impacts préexistants dus aux parcs de Neuilly-Saint-Front, de Monnes Energies, de l'Osière et des Grandes Noues.

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis la nécropole nationale de Neuilly-Saint-Front.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry est visible en arrière plan des parcs de Neuilly-Saint-Front, de Monnes Energies, de l'Osière et des Grandes Noues. Le site est aujourd'hui fortement impacté et la présence visuelle du projet reste très secondaire. Le cumul d'impacts est fort bien que le projet n'en soit qu'une cause très faible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les rotors des 6 éoliennes sont visibles. Les mâts des machines sont masqués en grande partie par le relief. Le niveau d'impact du projet Ouest Château-Thierry sur la nécropole est relativement faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 131°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.516 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 131°



CADRAGE 60°

ÉTAT PROJETÉ 131° COULEUR



source : fond photo aérienne géoportail

La nécropole de Neuilly-Saint-Front possède une unique perspective (en mauve ci-dessus) vers le monument commémoratif au nord du site avec en son centre un drapeau tricolore.

Le projet n'entre pas directement dans cette perspective. Il n'est pas situé au nord mais au sud ouest ce qui l'écarte de la perspective, peu importe le sens de lecture.

Le photomontage a été fait dans le cas le plus défavorable du projet, c'est à dire devant le monument en prenant la perspective dans le sens inverse de lecture de celle-ci. Il tend à prouver un impact faible du projet dans cette configuration. Le niveau d'impact général peut, de ce fait, être considéré comme faible, d'autant plus si on le compare avec les parcs les plus proches détaillés ci-avant.

2.12° la partie axonaise du vignoble champenois - PM H

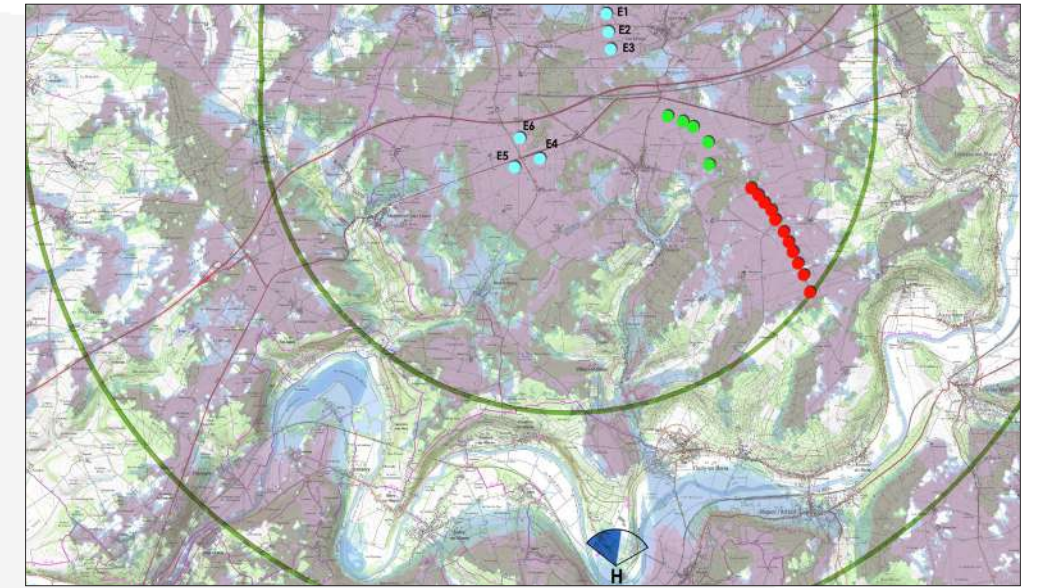
Les photomontages réalisés lors de l'étude initiale n'étant pas jugés suffisamment nombreux au coeur de la partie ouest de la vallée de la Marne, deux photomontages complémentaires ont été réalisés : le PM F en page 16 et le PM H ci-après.

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis le vignoble champenois aux abords du hameau de Drachy à Charly-sur-Marne.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation. Le niveau d'impact est nul.



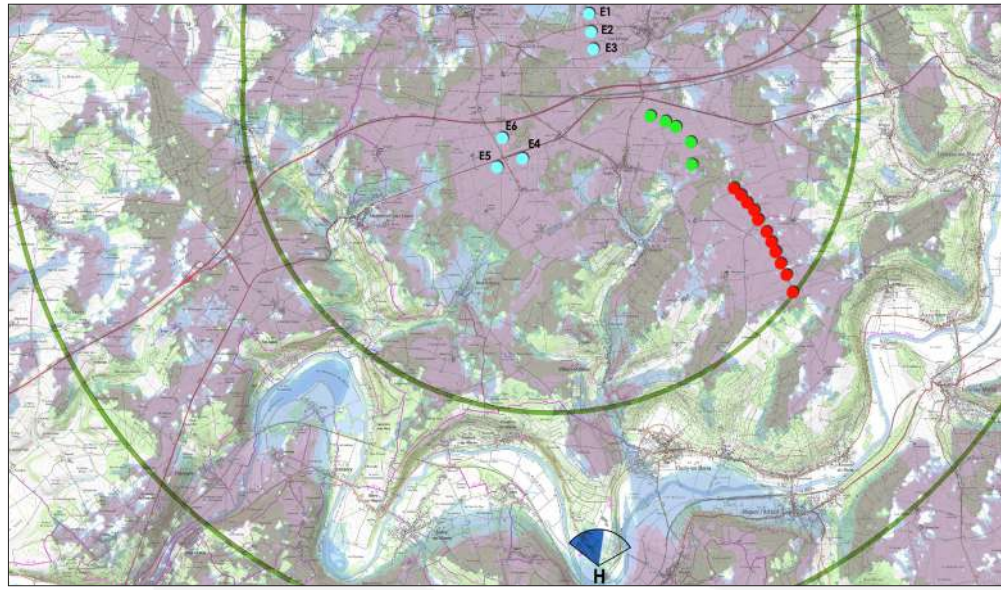
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 112°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.669 KM (E5)














ÉTAT INITIAL 112°



ÉTAT PROJETÉ 112° COULEUR



- | | | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|---|---|
|  | Zone de visibilité du projet suivant ZVI |  | Parc de l'Ourcq et du Clignon |  | Parc Monnes énergies |
|  | Projet Ouest Château-Thierry |  | Parc du Vieux Moulin |  | Parc de Montelu |
|  | Parc Moulin à Vent |  | Parc de l'Osière |  | Parc de la Fernoye |
|  | Parc de la Picoterie |  | Parc de Neuilly-Saint-Front |  | Projet en instruction des Grandes noues |



VUE RÉGLEMENTAIRE COULEUR À 60° - les éoliennes ne sont pas visibles dans la réalité en raison du relief, des masques urbains et de la végétation. Celles-ci ont été représentées en couleur pour permettre leur identification et le degré d'impact potentiel en cas de suppression des masques visuels.

2.13° le mémorial des marines, la chapelle et le cimetière militaire américain de Belleau - PM B et C

Deux photomontages ont été réalisés en complément du PM 21 de l'étude initiale, le PM B au niveau du portail du cimetière en début de perspective et le PM C situé à la fin de la première section de la perspective au niveau des bâtiments d'accueil.



source : fond photo aérienne géoportail

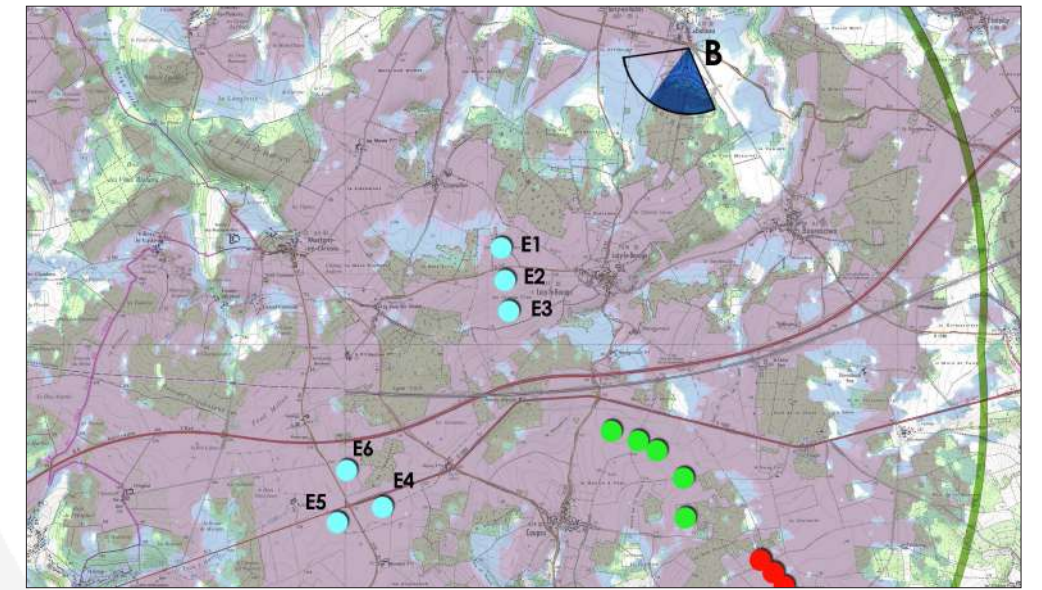
PM B

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis l'entrée du cimetière américain de Belleau.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation encadrant la perspective en direction du mémorial. Le niveau d'impact est nul. Les massifs arbustifs longeant le mur encadrant la nécropole sont hauts et permettront, en hiver, de masquer les éoliennes qui ne le seraient pas déjà par les troncs des arbres d'alignement. Le risque d'impact du projet à feuille tombées est faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 105°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.246 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 105°



ÉTAT PROJETÉ 105° COULEUR

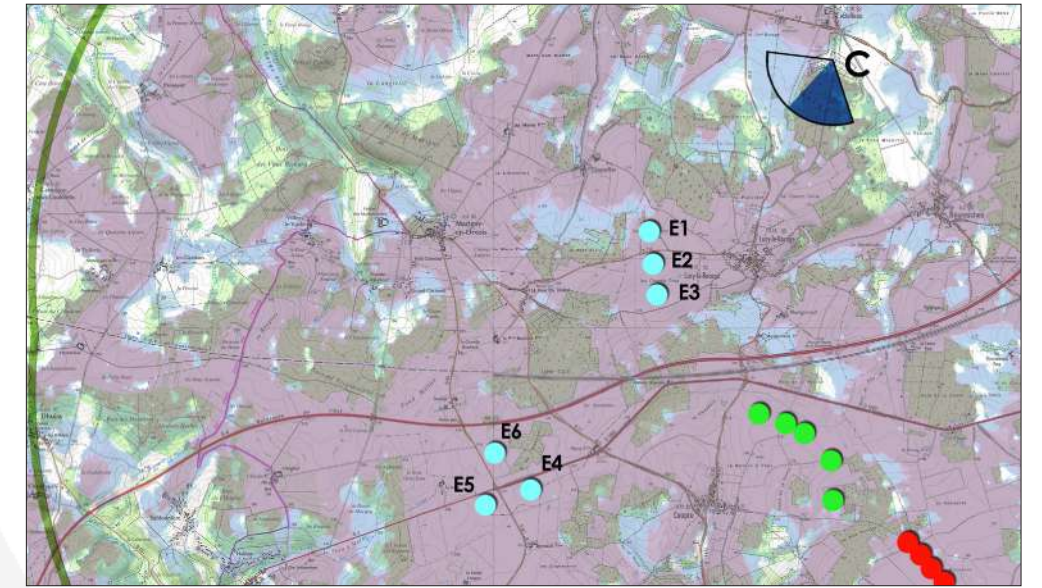
PM C

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vérification d'impact visuel du projet d'Ouest Château-Thierry depuis le centre de la perspective du cimetière américain de Belleau.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le projet d'Ouest Château-Thierry n'est pas visible depuis ce point. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs existants ni avec des éléments patrimoniaux.

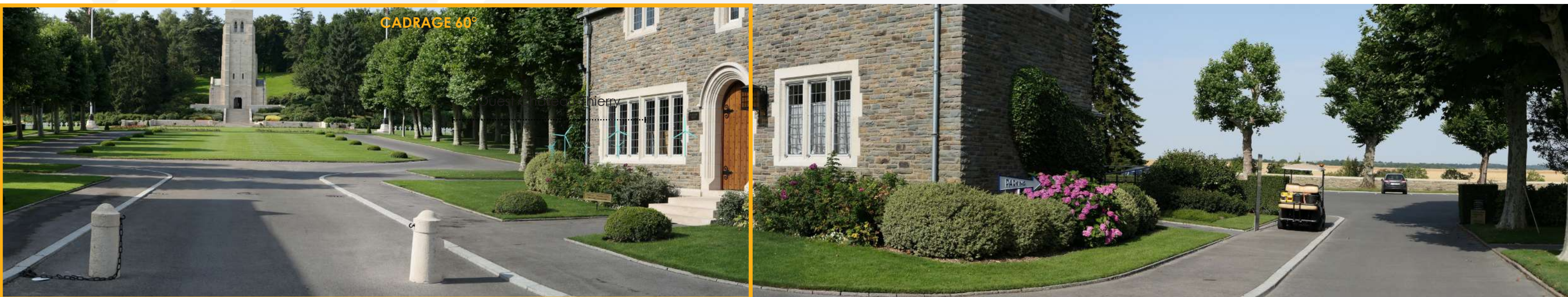
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Les éoliennes sont intégralement masquées par la topographie et la végétation encadrant la perspective en direction du mémorial. Le niveau d'impact est nul.



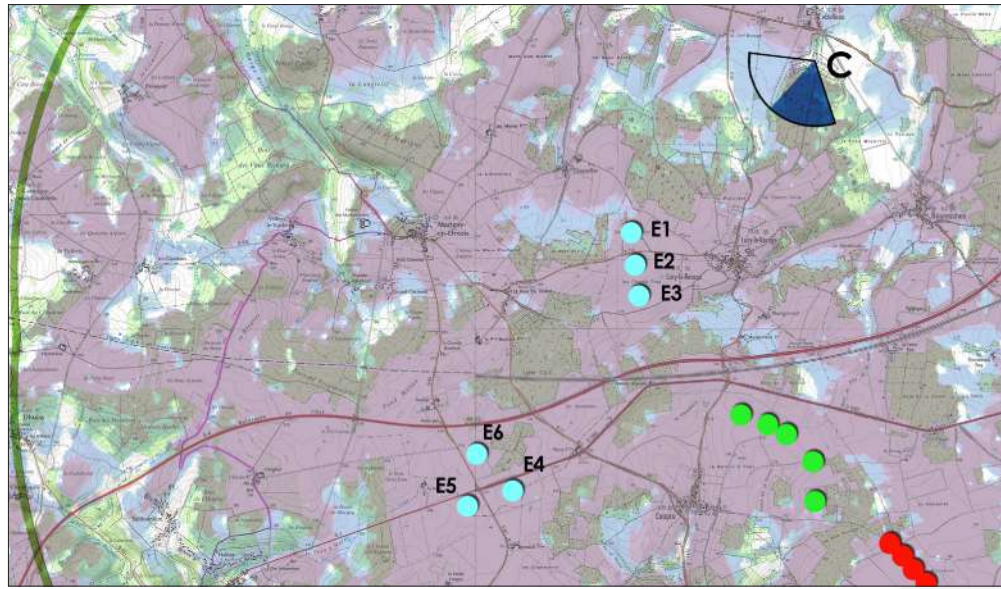
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.057 KM (E1)



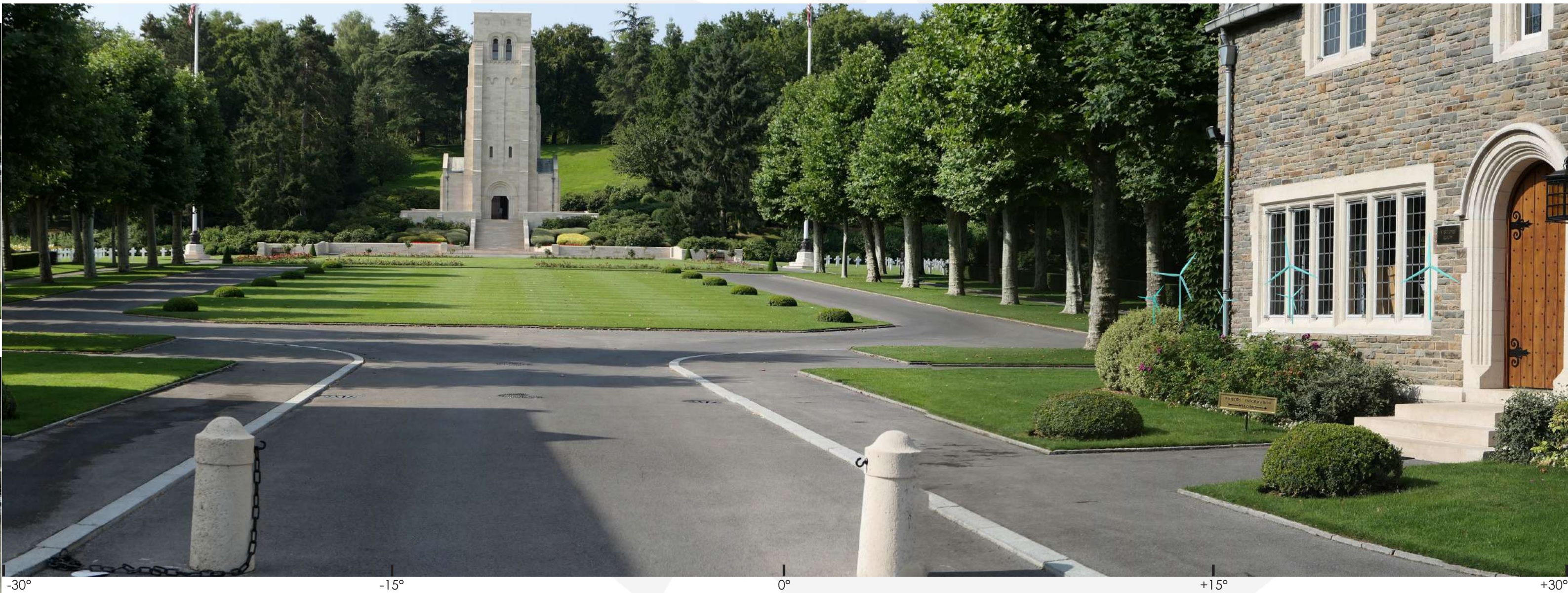
ÉTAT INITIAL 125°



ÉTAT PROJETÉ 125° COULEUR



-  Zone de visibilité du projet suivant ZVI
-  Parc de l'Ourcq et du Clignon
-  Parc Monnes énergies
-  E1, E2, E3
Projet Ouest Château-Thierry
-  Parc du Vieux Moulin
-  Parc de Montelu
-  Parc Moulin à Vent
-  Parc de l'Osière
-  Parc de la Fernoye
-  Parc de la Picoterie
-  Parc de Neuilly-Saint-Front
-  Projet en instruction des Grandes noues



VUE RÉGLEMENTAIRE COULEUR À 60° - les éoliennes ne sont pas visibles dans la réalité en raison du relief, des masques urbains et de la végétation. Celles-ci ont été représentées en couleur pour permettre leur identification et le degré d'impact potentiel en cas de suppression des masques visuels.

Tableau récapitulatif des photomontages supplémentaires

N° de PM	Est-93	Nord-93	Altitude (m)	Commune / hameau	ZIV	Lieu	Éolienne la plus proche (m)	Éolienne la plus éloignée (m)	Azimut	Site	Inclinaison	Angle horizontal	Conditions climatiques	Date de prise de vue
A	717516	6895876	161	Neuilly-Saint-Front	oui	devant le monument en fond de perspective	E1 – 11516	E5 – 14662	-174,1	1,63	0,65	131	ensoleillé	24/07/19
B	721373	6886892	124,3	Belleau	oui	Entrée du mémorial américain de Belleau	E1 – 3246	E5 – 6996	-137,55	1,94	0	105	ensoleillé	24/07/19
C	721337	6886666	130,8	Belleau	oui	Fin de la première partie de la perspective vers le monument	E1 – 3057	E5 – 6793	-127,29	1,34	0	125	ensoleillé	24/07/19
D	727275	6882518	163,2	Château-Thierry	non	Arrière du mémorial en fond de perspective	E3 – 8079	E5 – 10076	-76,64	3,76	1,8	112	ensoleillé	24/07/19
E	729392	6883518	102,7	Château-Thierry	non	Début de la perspective de la nécropole	E3 – 10102	E5 – 12321	-101,65	-0,94	-359,48	140	ensoleillé	24/07/19
F	723493	6874430	56,2	Nogent-l'Artaud	non	Entrée du pont sur la Marne en sortie de village	E4 – 9025	E1 – 10951	-53,73	-2,15	0,56	131	ensoleillé	24/07/19
G	724045	6873289	118,6	Nogent-l'Artaud	oui	Premier relai de l'aqueduc à l'ouest de la RD 11	E4 – 10263	E1 – 12218	-41,71	4,31	-0,88	159	ensoleillé	24/07/19
H	719389	6872833	59	Drachy	oui	Nord du hameau de Drachy	E5 – 8669	E1 – 11673	9,42	1,92	0,36	112	ensoleillé	24/07/19
I1	710939	6874817	85,6	Chamigny	oui	Ouest de la place de l'église	E5 – 9003	E1 – 12710	26,4	1,22	0	145	ensoleillé	24/07/19
I2	710957	6874845	84,7	Chamigny	oui	Devant le monument posé contre l'église	E5 – 8970	E1 – 12677	82,91	0,1	0	115	ensoleillé	24/07/19
J	730028	6901722	126,5	Oulchy-la-Ville	non	Extrémité sud est du mémorial le long de la RD229	E1 – 20359	E5 – 24145	-140,72	0,65	0,7	142	nuageux	06/11/2018

N° de PM	Commune / hameau	Lieu	Représentativité du lieu	Éolienne la plus proche (m)	Éolienne la plus éloignée (m)	niveau d'impact	Phénomène de densification	Participation du projet au phénomène de saturation
A	Neuilly-Saint-Front	devant le monument en fond de perspective	Patrimoine	E1 – 11516	E5 – 14662			oui
B	Belleau	Entrée du mémorial américain de Belleau	Patrimoine	E1 – 3246	E5 – 6996			non
C	Belleau	Fin de la première partie de la perspective vers le monument	Patrimoine	E1 – 3057	E5 – 6793			non
D	Château-Thierry	Arrière du mémorial en fond de perspective	Patrimoine	E3 – 8079	E5 – 10076			non
E	Château-Thierry	Début de la perspective de la nécropole	Patrimoine	E3 – 10102	E5 – 12321			non
F	Nogent-l'Artaud	Entrée du pont sur la Marne en sortie de village	Patrimoine / vallée	E4 – 9025	E1 – 10951			non
G	Nogent-l'Artaud	Premier relai de l'aqueduc à l'ouest de la RD 11	Patrimoine	E4 – 10263	E1 – 12218			non
H	Drachy	Nord du hameau de Drachy	Vallée	E5 – 8669	E1 – 11673			non
I1	Chamigny	Ouest de la place de l'église	Patrimoine	E5 – 9003	E1 – 12710			non
I2	Chamigny	Devant le monument posé contre l'église	Patrimoine	E5 – 8970	E1 – 12677			non
J	Oulchy-la-Ville	Extrémité sud est du mémorial le long de la RD229	Patrimoine	E1 – 20359	E5 – 24145			non

Conclusions

Pour la grande majorité des sites à étudier plus précisément, nous avons pu remarquer l'absence de visibilité des éoliennes du projet d'Ouest Château-Thierry et donc d'impacts.

Seule la nécropole nationale de Neuilly-Saint-Front connaît un impact visuel. Celui-ci peut être considéré comme faible car les éoliennes, distantes de plus de 10 kilomètres, ne sont visibles que sur la moitié de leurs hauteurs, en arrière plan des parcs et projets plus proches comme celui de Neuilly-Saint-Front, beaucoup plus impactant pour la nécropole.

Fort heureusement, ces éoliennes se situent au sud du cimetière militaire à l'opposé de la perspective principale.

Cela ne limite cependant en rien l'effet de saturation visuelle pré existant au projet.



I/ CONCLUSION DES IMPACTS



D'une manière générale le projet Ouest Château-Thierry est visible parfois sur de longues distances comme le montre la ZIV et certains photomontages réalisés au-delà de 15 km mais cela reste ponctuel. L'ondulation créée par les vallées et vallons entre les plateaux et le couvert végétal génèrent des masques visuels permettant de limiter les impacts y compris au sein du périmètre proche de 5 kilomètres. L'ensemble des photomontages montrent que le projet est majoritairement visible sur 5 kilomètres, ne serait ce que partiellement, et ce fait plus discret au delà de cette limite.

Le paysage aux alentours est déjà imprégné par l'éolien. Le principal pôle de densification se situe au nord avec les parcs du Vieux Moulin, de l'Osière, de l'Ourcq et du Clignon, Neuilly-Saint-Front, Monnes Energies et Montelu. Le projet s'accroche plutôt aux parcs éoliens au sud (Moulin à Vent et Picoterie). Au delà de 15 km, les parcs existants et projets se font plus rares.

Au regard de ce contexte éolien pré-existant et en devenir, les photomontages montrent que la prégnance la plus forte du projet agit principalement dans le rayon de 5 km depuis les plateaux. Les phénomènes de densification sont faibles et ceux d'encerclement de l'habitat nuls grâce au nombre réduit de machines.

AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

UNESCO / Sites classés/ inscrits :

- Le projet Ouest Château-Thierry n'a pas d'impact sur le patrimoine UNESCO. Il peut cependant avoir une influence visuelle faible sur des mémoriaux et monuments militaires en cours de classement, notamment le cimetière militaire allemand de Belleau.
- Les sites classés et inscrits les plus proches se situent à des distances proches de 10 km. Les niveaux d'impact sur la plupart d'entre eux sont nuls. Seule la butte de Doue, promontoire naturel positionné au sud du territoire d'étude, à plus de 18 km présente des vues partielles sur les machines. L'impact reste cependant faible.

Paysages remarquables :

- Les paysages remarquables au sein du périmètre sont représentés par les vallées du Clignon, de l'Ourcq, du Petit Morin et de la Marne. Le Petit Morin est probablement la vallée la moins impactée en raison de son encaissement et des boisements denses qui l'accompagnent. Le Clignon, l'Ourcq et la Marne ne peuvent pas être intégralement préservés d'impacts visuels. Des vues sont à envisager, de façon ponctuelle depuis les coteaux orientés vers le projet. Les impacts devraient se limiter à la vue de bouts de pales comme présenté dans les différents photomontages proposés.

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

- Le périmètre d'étude comprend de très nombreux édifices religieux. Cela augurait des covisibilités récurrentes avec les clochers des églises les plus proches. Bien que ce soit le cas pour les églises de Veully-la-Poterie (impact faible - PM27), Torcy-en-Valois (impact modéré - PM22/26), Montreuil-aux-Lions (impact modéré - PM25), Crouttes-sur-Marnes (impact faible - PM36), Bonnesvalyn (impact faible - PM39) et Priez (impact faible - PM39), on peut constater que de nombreux monuments sont pré-impactés par les parcs existants. L'un des nouveaux impacts le plus marqué correspond à la covisibilité entre une éolienne et les halles de Marigny-en-Orxois (impact modéré - PM16). Bien que le projet ait été modifié pour éviter les phénomènes de surplomb existant dans les premiers scénarios, l'absence d'impact visuel sur ce monument n'a pu être obtenu.

Les photomontages 36, 38, 41 et 43 sont tous pris depuis la vallée de la Marne et ses coteaux. On remarque sur ceux-ci une absence visuelle quasi constante des machines projetées. Les impacts potentiels sont, de ce fait, très réduits sur ce paysage remarquable.

AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

L'habitat est composé de villages denses avec quelques hameaux ou grosses fermes isolées gravitant autour d'eux. L'urbanisation proche se positionne aussi bien dans les vallons que sur les plateaux. Les hameaux et fermes isolées sont régulièrement sur les hauteurs, ce qui aurait pour conséquence une augmentation des impacts visuels sur l'habitat. Ce constat est cependant nettement contrasté par la présence de nombreux boisements (y compris sur les plateaux) et de ceintures arborées autour de l'habitat. Les impacts potentiels sont de ce fait souvent réduits même pour l'habitat le plus proche. Ce sont les fermes et hameaux ne possédant pas ces ceintures végétales qui sont les plus impactés : ferme Ventelet, ferme de la Loge, ferme de Paris, ferme des Mares.

Les notions d'enfermement détaillées dans le chapitre «cumul des impacts» ont permis de déterminer que les villages et hameaux dans les 5 kilomètres ne connaissent pas d'enfermement visuel.

Les axes de circulation principaux sont également des sites de visualisation du projet. On peut considérer que les infrastructures offrant le plus de vues sur le projet sont la ligne T.G.V., l'A4, la RD1003, la RD112 et la RD84. Les vues depuis ces axes sont discontinues en raison du couvert végétal très présent. Les axes passant en fond de vallée sont plus protégés et n'offrent que des vues ponctuelles sur le projet.

AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS

Les photomontages réalisés et les éléments de synthèse ci-avant montrent que le projet est visible principalement jusqu'à une dizaine de kilomètres. Les éoliennes d'Ouest Château-Thierry sont toutefois observables ponctuellement au delà de cette limite, principalement depuis les plateaux au nord et au sud.

Les effets d'encerclement potentiels sont quasi inexistant même si une densification de l'éolien est possible depuis certains points de vues (PM31 et 44).

Cette synthèse montre un contexte éolien pouvant devenir dense. Le paysage étant semi ouvert, un phénomène de densification n'est pas à exclure, notamment pour les communes et hameaux les plus proches des différents projets. Le projet ne représente qu'un impact supplémentaire très faible sur les notions d'encerclement. Il fractionne parfois les respirations paysagères des entités urbaines, notamment au nord, mais ne génère aucun effet réduisant celles-ci à un champ visuel inférieur à 60°.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

ÉTAT ACTUEL :

L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens composés de machines de hauteurs différentes (42 machines construites et autorisées dans un rayon de 10 km). La densité actuelle est modérée. Les parcs et projets acceptés sont généralement séparés de seulement quelques kilomètres. Ils forment un pôle de densification dans une aire assez restreinte sur la partie nord du territoire et un pôle étiré sur la partie sud est.

Le paysage rencontré sur le territoire est assez homogène, les plateaux connaissent une ondulation souple, réaffirmée par la présence des vallées. Le couvert végétal est présent, principalement sous la forme de boisements et de bosquets, accompagnant aussi bien les plateaux que les vallées. Ces facteurs cumulés permettent d'offrir des perspectives ponctuelles ou relativement courtes depuis les plateaux et de préserver les vallées plus sensibles.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

Du fait d'un contexte éolien relativement présent, l'installation d'éoliennes dans le cadre du projet d'Ouest Château-Thierry offrira des impacts complémentaires relativement limités. Les machines projetées complètent celles existantes du parc Moulin à Vent. L'orientation et la typologie différente des aéro-générateurs existants ne permettent pas de considérer ce projet comme une extension de l'existant.

Le projet densifie le contexte éolien mais ne génère que peu d'impacts supplémentaires y compris sur la question des risques d'encerclement.

L'efficacité des filtres visuels apportés par la végétation est suffisante pour éviter une prégnance trop importante du projet sur l'habitat et les micro paysages pouvant être considérés comme sensibles.

Les études d'encerclement montrent que les fenêtres visuelles depuis les centre-bourgs sont ponctuelles ou donnent des vues partielles du projet et que ces vues opèrent principalement en sortie d'urbanisation.

A proximité du projet, le tissu est principalement formé de bourgs ruraux denses accompagnés de quelques fermes et hameaux isolés. Ces habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc en dehors d'extensions résidentielles en sortie des bourgs principaux.

Les vues les plus prégnantes opèrent sur les bourgs, fermes et hameaux ne possédant pas de ceinture arborée et en prise directe avec le projet qui instillent un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

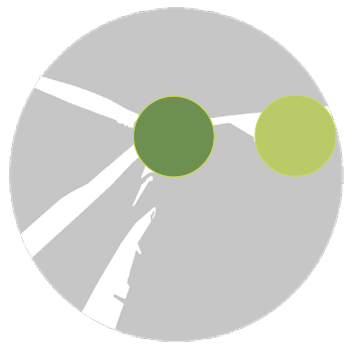
ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

Si l'on tient compte de la nature assez fermée du paysage autour du projet et d'un contexte éolien en cours de densification, l'absence de l'installation des éoliennes du projet d'Ouest Château-Thierry jouera principalement sur la préservation du paysage du quotidien des communes et hameaux de Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Coupru, Torcy-en-Valois, Champillon et des quelques fermes isolées présentes sur les territoires les plus proches, sur le plateau.



J/ MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES





1 - Poste de livraison

GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison sont installés sur le bord de la route ou de la piste d'accès, dans une section encaissée (talus). Le site ne présentant pas de relief significatif, les éléments sont positionnés le long du chemin d'accès principal.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.

2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.

3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : marron clair ou vert foncé, habillage pierre ou bois.

4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

Les postes proposés sont positionnés en retrait des infrastructures principales. Ils seront donc relativement peu visibles dans la perspective de la route. Il est donc souhaitable de proposer une intégration principalement colorimétrique.



Carte d'implantation du poste de livraison - source : boralex

Pour correspondre au mieux aux ambiances paysagères, il semble que les couleurs les plus appropriées doivent s'approcher des teintes de la végétation : RAL 6005 ou 6028.

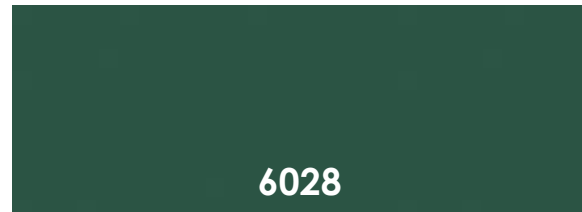
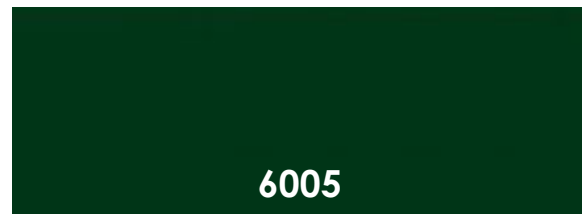
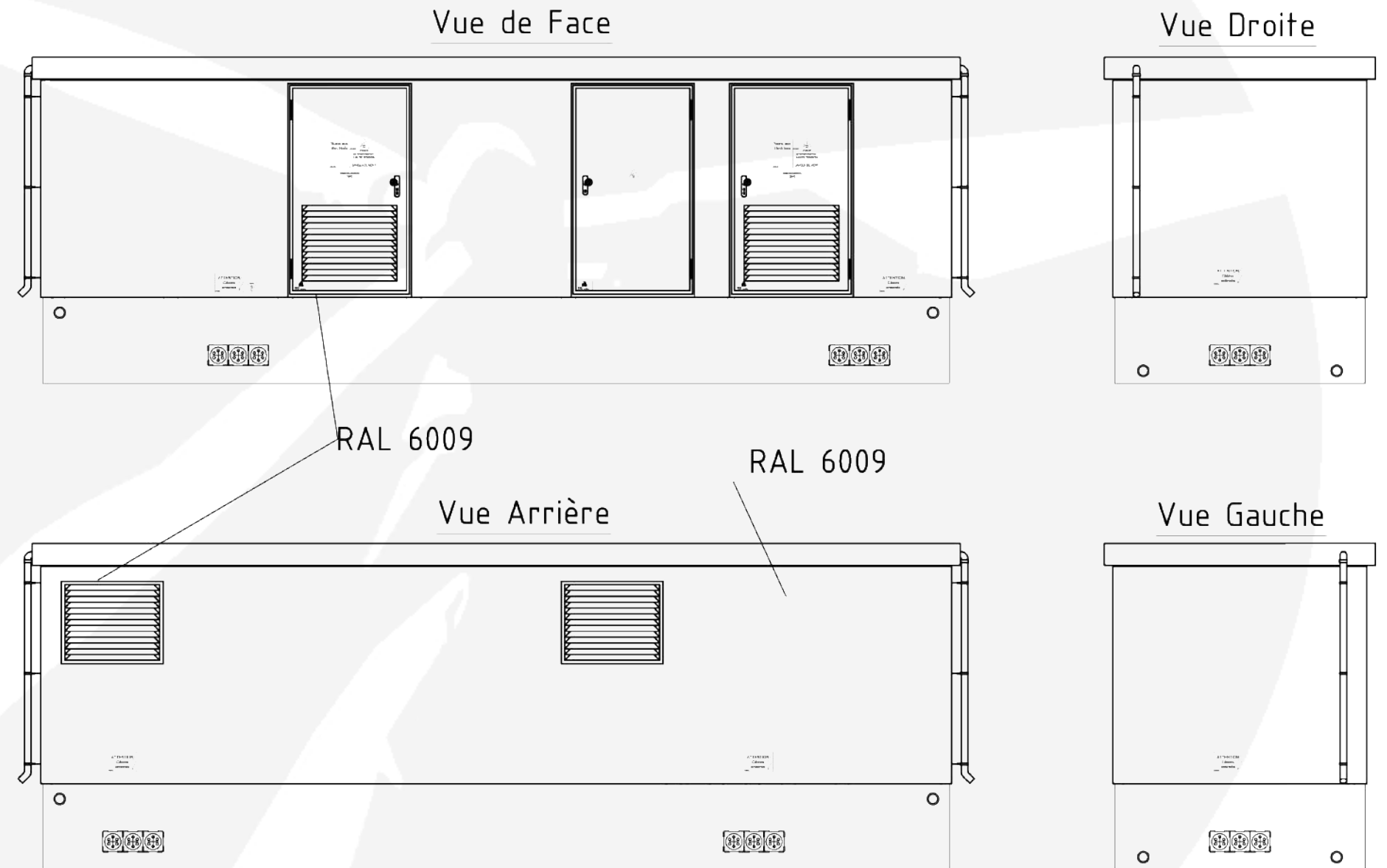


Photo de poste de livraison type

Exemple de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole





2 - Plates-formes et cheminements

Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration d'implantation nécessite un nouvel accès pour les éoliennes E2 et E3 sur la partie nord et pour l'ensemble des éoliennes sur la partie sud.

La desserte de l'éolienne E1 est assurée par le maillage existant, repris de manière à permettre le passage des convois au moment de l'installation des machines.

Aménagements paysagers :

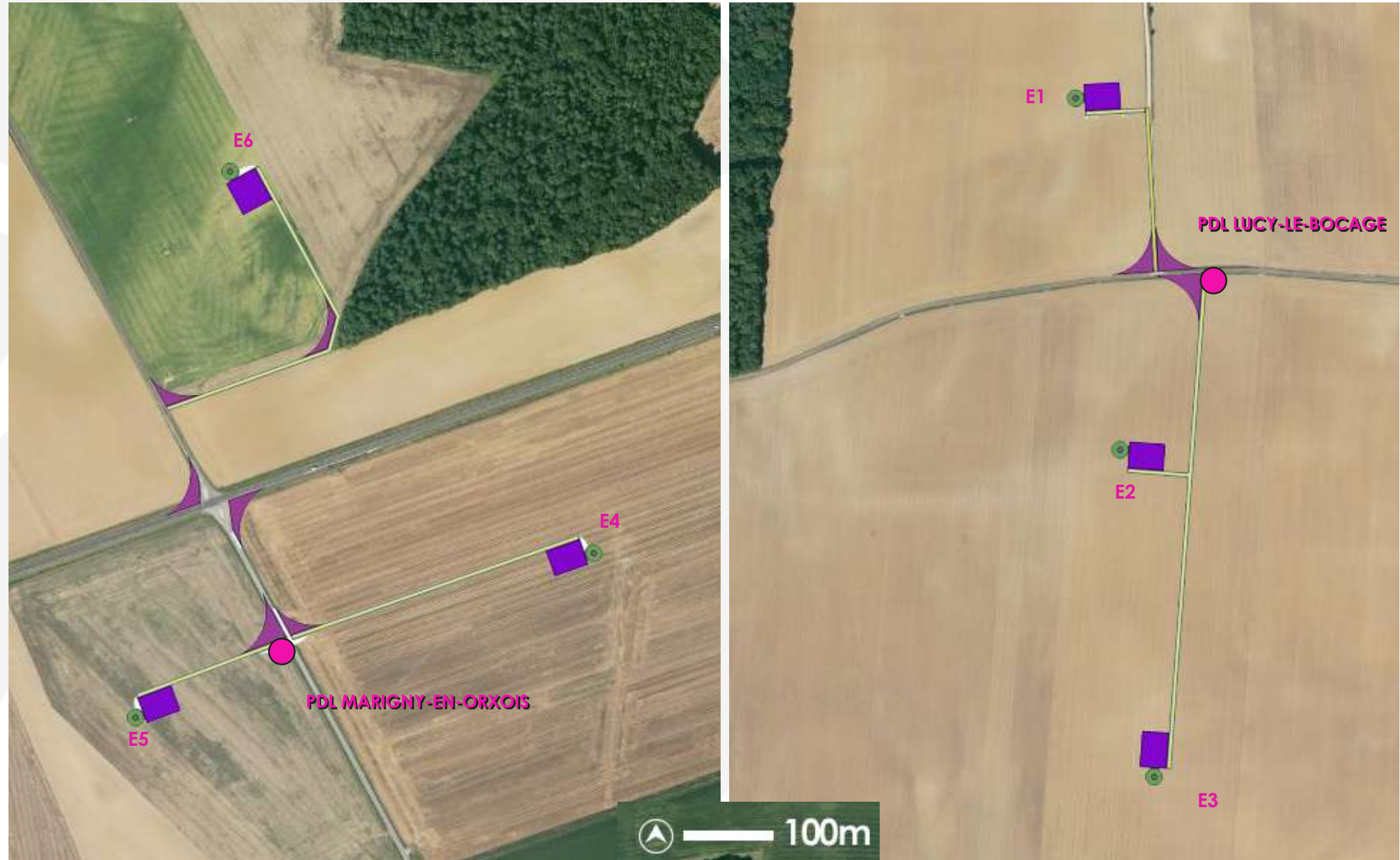
La création de nouveaux chemins sera renforcée, en fonction du sol, sur une profondeur minimale de 60 cm, ce qui permettra aussi l'accès aux engins agricoles.

Ces structures seront réalisées en enduit bi-couche pour améliorer la durabilité de la structure et limiter les émissions de poussières pendant la phase de chantier.

Plate-forme de montage :

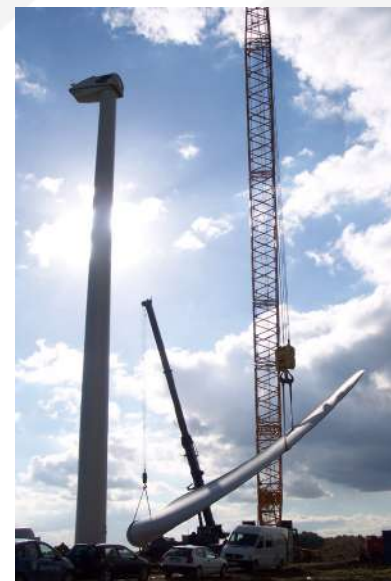
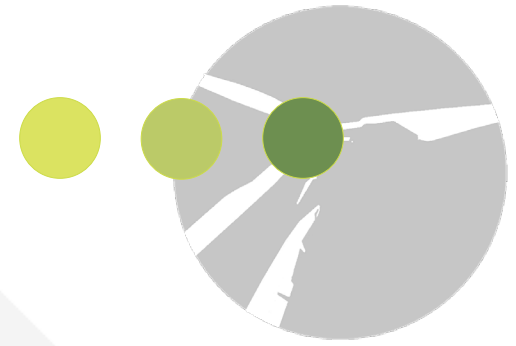
Les nouveaux accès débouchent sur une plate-forme de montage d'environ 35 x 20 m qui permet aux engins de manœuvrer.

-  éolienne et fondation
-  plateforme
-  poste de livraison
-  accès à créer
-  pan coupé



Carte d'implantation du poste de livraison - source : boralex

3 - Généralités sur le déroulement du chantier



IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme pour tout chantier éolien, il faudra gérer de nombreux va et vient d'engins de chantier et de poids lourds ainsi que le stockage de fournitures, matériel et matériaux. Pour cela il faudra :

- Choisir la période de chantier la plus propice quant aux usages du quotidien sur le secteur de projet.
- Bien définir le périmètre du chantier.
- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles.
- Privilégier l'accès des engins par les itinéraires permettant d'intégrer au mieux la voie, dans le paysage et dans le parcellaire.
- Appliquer des mesures de conservation des sols par la mise en oeuvre de plaques anti-orniérage (plaques en acier retirées en fin de chantier).
- Remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement de surfaces nécessaires au chantier.

APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (plates-formes provisoires, base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.
- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5 m de haut maximum afin de préserver les micro flores).



4 - Généralités sur la forme des éoliennes



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir, réduire la hauteur des mâts, modifier leurs structures, leurs dispositions, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitation en préservant ou remplaçant les cordons boisés existants).

Les mâts

Ils peuvent être tubulaires ou en treillis métalliques. Les mâts tubulaires sont utilisés dans la majeure partie des cas. Ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

La couleur

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes car exigée par les services aéronautiques français.

D'autres nuances de blanc pourraient être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Néanmoins, la base des mâts peut être mise en couleur (jusqu'à 12.5 m) comme le montre la photographie ci-contre prise en Allemagne où le vert prolonge la couleur des prairies par un système de dégradé. Les pales peuvent être également striées de rouge.



Sur le présent projet, les éoliennes seront de marques et de tailles différentes des parcs existants. Celles-ci seront plus grandes (180 m contre 150 m actuel) et avec un diamètre plus important. Cette différenciation visuelle sera principalement perceptible dans les 5 premiers kilomètres.

La couleur choisie sera un blanc cassé



5 - Principe d'intégration des fondations



Figure 1

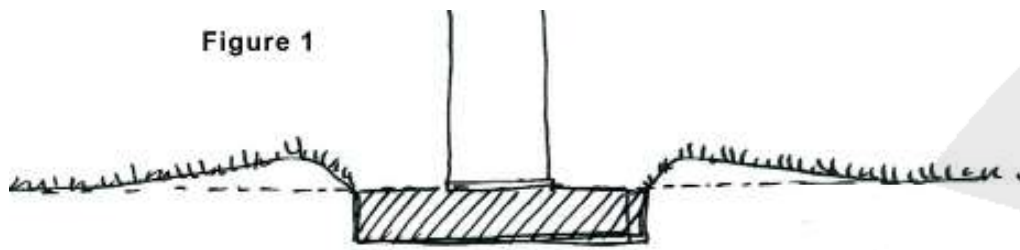


Figure 2

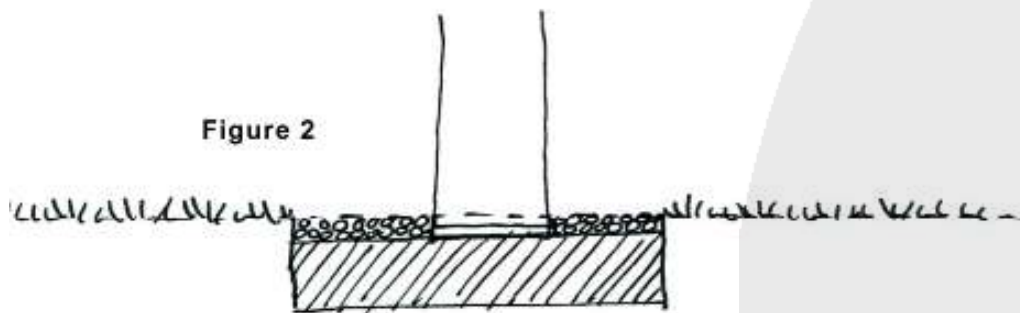


Figure 3

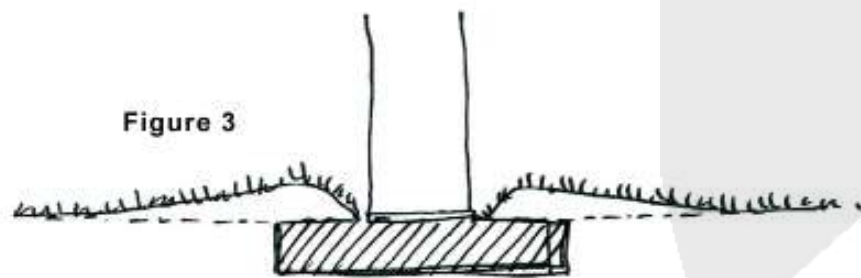


Figure 4



La présence des massifs de fondation en béton et des plates-formes en grave doivent être minimisées au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

- 1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plate-forme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1)
- 2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contre bas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf.Fig.2)
- 3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.3)
- 4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.4)

La solution correspondant à la figure 2 sera appliquée à l'ensemble des éoliennes.

Les voies d'accès aux éoliennes devront être minimisées, elle gagneront à être légèrement encaissées (mais pas bordées de merlons). Leur utilisation ponctuelle par des véhicules de service permet de traiter ces voies de façon extensive type mélange terre / graveensemencée de graminées de pelouses sèches.

Cet ensemencement sera toutefois proscrit autour du socle des machines et sur les chemins d'accès proches afin de ne pas attirer oiseaux et chauves souris. Une solution totalement minérale est cependant tout à fait envisageable. L'utilisation de matériaux locaux qui correspond bien au sol du secteur est à privilégier.



6 - Propositions complémentaires

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour supprimer, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage.

Boralex a décidé de consacrer un budget maximum de 120 000 euros HT, toutes thématiques confondues (paysage, environnement, etc), destiné à lui permettre de participer au financement de mesures d'accompagnement du projet éolien. Aucune mesure n'a encore été validée mais des échanges sont en cours avec les acteurs locaux pour les préciser dans leur objet et leur périmètre afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

A titre d'exemple et concernant les mesures paysagères, nous pouvons évoquer les actions ci-dessous :

· Renforcer la qualité de l'offre touristique, comme par exemple :

- la mise en place d'une boucle pédestre et/ou de panneaux pédagogiques
- la mise en place d'un panneau d'affichage en cœur de bourg pour les communes les plus proches recensant en temps réel l'activité du parc.

Des chemins existants peuvent être exploités pour le passage d'une boucle pédestre issue d'un circuit existant. Ces chemins pourraient servir de liaison entre sentiers pédestres. Cette boucle pourrait passer aux pieds des éoliennes comme à plus de 3 kilomètres pour permettre une bonne visualisation du projet.

De manière générale, se servir du projet éolien comme un élément moteur de développement local, une expérimentation des énergies renouvelables, contribue à lui donner du sens.

Le thème des énergies renouvelables peut constituer un axe de développement pour le territoire, l'ambition étant de mieux faire connaître auprès du grand public les enjeux que recouvrent les énergies renouvelables et leur permettre de faire une différenciation à court terme et à long terme entre une énergie renouvelable et une énergie non renouvelable.

Principe pour des panneaux pédagogiques potentiels :

Ces panneaux peuvent être source d'information sur le projet mais également sur les paysages l'ayant accueilli.

Une variante à cette proposition pédagogique serait la mise en place d'un panneau d'affichage en cœur de bourg pour les communes les plus proches recensant en temps réel l'activité du parc.

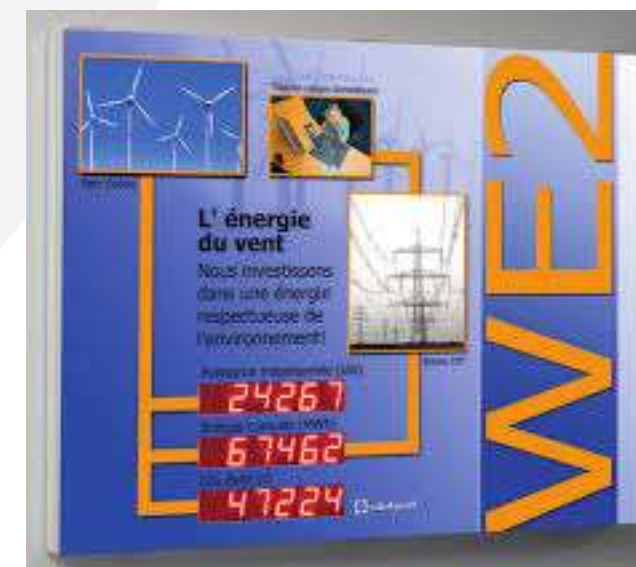
Les données recensées pourrait être d'ordres climatique (puissance et orientation des vents ...) et technique (production en temps réel, équivalent ménage ...).

· Améliorer le cadre de vie des habitants, comme par exemple :

- la mise en place d'un fond de plantation
- la participation aux travaux d'aménagement tel que l'enfouissement de câbles aériens pour désencombrer l'espace public



Coût unitaire pour la fourniture et la pose d'un panneau pédagogique entre 1.000 et 3.000 € H.T.



Coût unitaire pour la fourniture et la pose d'un panneau d'information en temps réel entre 5.000 et 15.000 € H.T. en fonction de sa taille, du type de gestion (à distance) et des informations transmises.

PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN FOND DE PLANTATION

Cette famille de mesure d'accompagnement vise le public le plus proche. Les principaux impacts sont orientés vers l'habitat en prise directe avec le projet.

Il est donc proposé de constituer un fond de réserve destiné à offrir aux résidents les plus proches la fourniture d'arbres en hautes tiges pour constituer des haies hautes permettant de limiter dans un premier temps et d'occulter à terme une partie des impacts visuels.

L'enveloppe provisionnée par le porteur de projet est de 30.000 € H.T. maximum. Cette enveloppe, comprise dans le montant total des mesures d'accompagnement, sera transmise directement aux communes pour proposer une répartition équitable.

Epure paysage considère que cette mesure doit proposer :

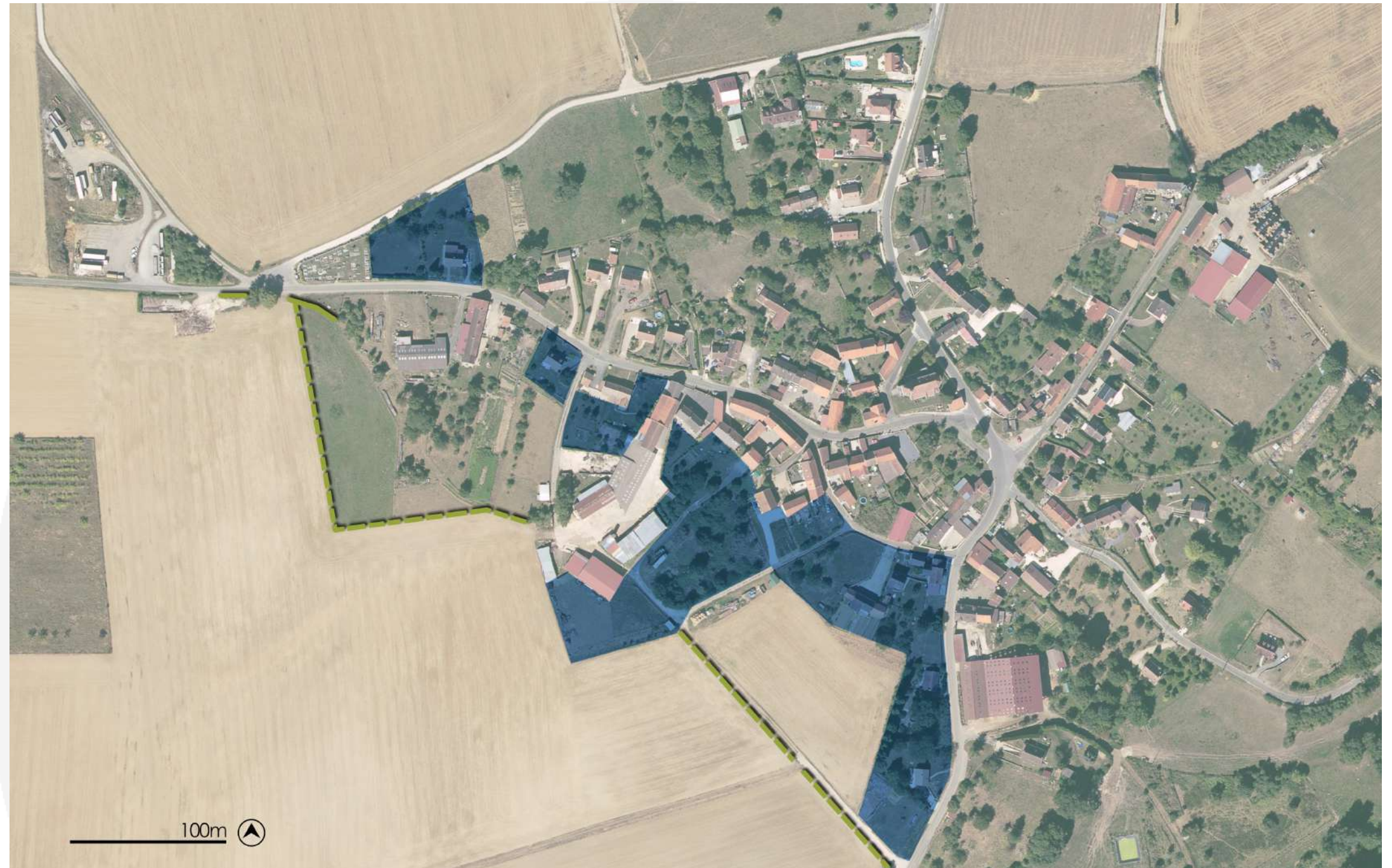
1° une liste d'arbres locaux, principalement constitués de feuillus (comme les forêts aux alentours) soit :

- du chêne pédonculé (*Quercus robur*),
- du chêne rouvre (*Quercus petraea*)
- du hêtre (*Fagus sylvatica*),
- du charme (*Carpinus betulus*)

2° une proposition de mise en place de haies bocagères pouvant être couplées avec les hautes tiges présentées ci-dessus. Cette haie pourra faire, à terme, 3 à 4 mètres de hauteur pour autant de largeur.

Les variétés à utiliser doivent être communes et disposées en mélange de manière à garantir une diversité visuelle et, de ce fait, une plus grande résistance aux éventuels maladies et ravageurs : charme (*Carpinus betulus*), cornouiller mâle (*Cornus mas*), érable champêtre (*Acer campestre*), houx commun (*Ilex aquifolium*), noisetier commun (*Corylus avellana*), prunelier (*Prunus spinosa*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), troëne (*Ligustrum vulgare*) et viornelantane (*Viburnum lantana*).



La carte ci-dessus reprend le cas particulier du village de Lucy-le-Bocage mais cette mesure peut s'étendre aux hameaux les plus proches des villages de Bussiares, Marigny-en-Orxois et de Coupru.

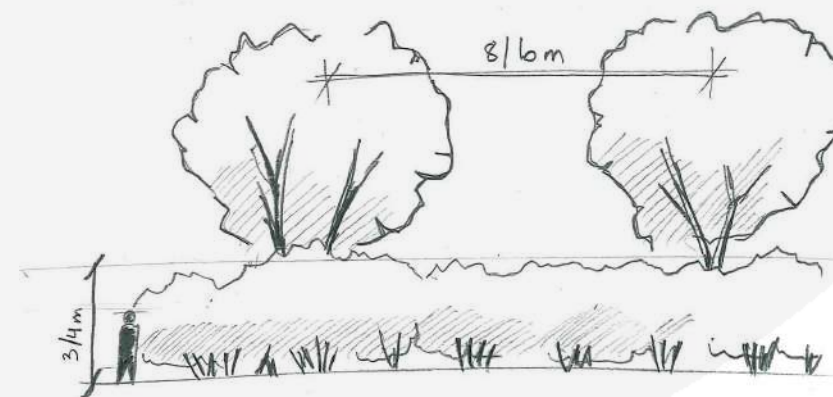


Le village de Lucy-le-Bocage peut être considéré comme l'un des plus impactés. A titre d'exemple, on peut identifier la plantation d'environ 400 mètres linéaires de haie (environ 8000€) ainsi que la mise en place de hautes tiges dans les parcelles privées.

Les arbres doivent avoir une force de 16/18 (circonférence du tronc à 1.33 m du sol) ce qui représente une hauteur de 4 mètres environ. Un tuteur sera posé de manière à éviter tout déracinement.

Les haies doivent être composées de plants forestier de hauteur 100/150 cm à raison de 3 pieds au mètre linéaire, plantés en quinconce.

 Haie bocagère proposée (parcelle communale en trait continu)  Parcelles privées pouvant accueillir des plantations de haies ou des hautes tiges



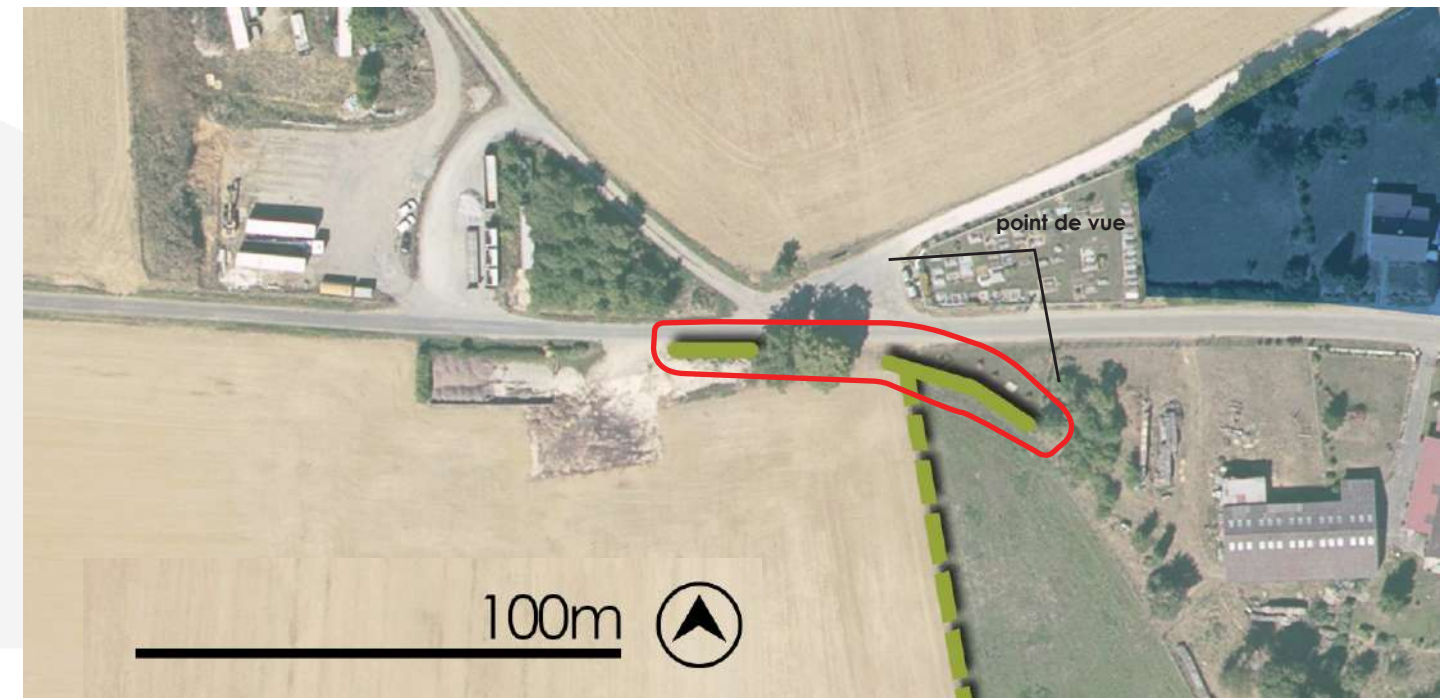
Principe de plantation des haies bocagères avec inclusion de hautes tiges. Celles-ci sont séparées de 8 à 10 m (hauteurs à maturité des végétaux)

FOND DE PLANTATION - EXEMPLE DE LUCY-LE-BOCAGE

Le photomontage 4 (ci-dessous), en sortie ouest de Lucy-le-Bocage, correspond à la frange la plus impactée visuellement par le projet. La mise en place de filtres de végétation permet de limiter ces impacts.

La proposition de plantation se concentre sur l'installation d'une haie bocagère de 2 - 3 m de haut ponctuée d'arbres haute tige, le tout en limite d'espace public. Les éoliennes les plus éloignées sont intégralement masquées par le dispositif.

Les franges publiques permettant la mise en place de végétation sont limitées. Elles permettent cependant de réduire également l'impact visuel des trois éoliennes les plus proches.



Photomontage 4 non modifié



Photomontage 4 - exemple de plantation de haie bocagères et d'arbres haute tige.

EFFACEMENT DE RÉSEAUX - EXEMPLE DE MARIGNY-EN-ORXOIS

L'une des mesures envisagée est l'effacement des réseaux au sein du village de Marigny-en-Orxois. Le photomontage 16 a été modifié une fois les éoliennes implantées sur windpro de manière à supprimer l'intégralité des câbles zébrant l'horizon.

Cette modification est particulièrement lisible sur la perspective de la rue de la mairie (RD11), sur la partie droite de la photo.



Photomontage 16 non modifié



Photomontage 16 - réseaux aériens effacés.

